914.4
C61car
60219

00060219

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
Town Hall, Bombay.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018

CARTE

DE LA GAULE

SOUS LE PROCONSULAT DE CÉSAR

EXAMEN

DES OBSERVATIONS CRITIQUES AUXQUELLES CETTE CARTE A DONNÉ LIEU EN BELGIQUE ET EN ALLEMAGNE

PAR

LE GÉNÉRAL CREULY

Extrait de la *Revue archéologique*.

60219

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1864

Droits de traduction et de reproduction réservés

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.

Le spécimen de la Carte de la Gaule sous le proconsulat de César ayant soulevé diverses critiques, particulièrement à l'étranger, la Commission de la topographie des Gaules a prié l'un de ses membres, M. le général Creuly, de faire une étude nouvelle des points contestés. Elle a jugé utile la publication de ce travail, qui montre les raisons pour lesquelles il y a lieu de modifier quelques-unes des solutions antérieurement proposées, et de maintenir les autres.

(*Note de la Commission de la topographie des Gaules.*)

LA

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

L'objet du présent travail est de discuter les observations critiques relatives à la « Carte de la Gaule sous le proconsulat de César qui se trouvent dans les écrits ci-après désignés :

Rapports soumis à l'Académie de Bruxelles par trois de ses membres, MM. Roulez, Borgnet et Wauters, sur la partie de la carte qui concerne le territoire de la Belgique (1);

Dissertation de M. Grandgagnage, membre de la même académie, sur la question particulière d'Aduatuca;

Article de M. H. J. Heller, dans le troisième cahier du *Philologus*, année 1862.

Rapport de M. Roulez. — Le savant recteur de l'université de Gand approuve les positions données aux *Nerviens*, aux *Ménapiens*, aux *Éburons*, aux *Aduatuques* et aux *Trévires*, qu'il appelle les cinq principaux peuples de la Belgique (2). Son approbation est également accordée aux positions qu'occupent les *Condruses* et les *Paemanes*, mais non point à celle des *Caeroeses* et des *Sègnes*. Selon lui, les *Caeroeses* habitaient le pays de *Caros* ou *Caerosgow* du moyen âge, entre Bouillon, Kerpen et Pruim. Je reviendrai, avec M. Wauters, sur cette question, dans laquelle M. Borgnet, contrairement à l'opinion de ses deux confrères, se prononce en faveur de la carte. Quant aux *Sègnes*, les trois savants académiciens sont d'accord pour donner

(1) Nous avons pris ces rapports dans le journal français l'*Institut*, du mois de mars dernier, qui les avait reproduits textuellement, au moins dans leurs parties essentielles.

(2) Il ne faut pas confondre la Belgique actuelle avec celle de César : les grands Belges des Commentaires appartiennent presque tous à la France.

à ce peuple un territoire qui satisfasse mieux à la condition, écrite dans les commentaires, d'être situé entre le pays des Éburons et celui des Trévires; cette observation paraît fondée, d'ailleurs j'y reviendrai pareillement.

Les autres peuplades connues sous les noms de *Ceutrons*, *Grudiens*, *Lévaques*, *Pleumoxiens*, *Geidunes*, ne sont l'objet, de la part de M. Roulez, d'aucune observation qui mérite d'être signalée. M. Borgnet ne s'y arrête même pas, et il a bien raison, car c'est une pauvre science que celle qui se fonde sur des étymologies hasardées. Malheureusement M. Wauters, qui ne laisse passer aucun détail, m'y ramènera.

A l'égard des *Ambivarites*, peuplade plus intéressante à étudier, parce que son nom se rattache à l'un des plus grands faits de la guerre des Gaules, M. Roulez rappelle les positions précédemment proposées pour cette peuplade, et il leur préfère celle qui a été adoptée par les auteurs de la carte; toutefois, il aimerait mieux encore le Brabant septentrional, du côté de Bréda. Je renvoie l'examen de cette importante question au moment où je m'occuperai du rapport de M. Wauters.

Restent les *Meldes*, au sujet desquels M. Roulez formule ainsi son opinion : « César (V, 5) parle d'un peuple du nom de *Meldi*, chez lequel il fit construire des vaisseaux pour son expédition dans la Bretagne. La commission, avec d'Anville, Walkenaer et d'autres géographes modernes, place ce peuple dans un endroit nommé *Meld* ou *Maldeghem veld*, aux environs de Bruges, et, par conséquent, dans le pays des Ménapiens. A part d'autres raisons qu'on a invoquées contre cette hypothèse, j'en ferai valoir une tirée des Commentaires mêmes. A la fin de la campagne qui a précédé l'expédition en question, les légions, sous le commandement de Q. Titurius et de L. Cotta, avaient envahi le territoire des Ménapiens, et, après avoir ravagé les champs, coupé les moissons, incendié les demeures et repoussé les habitants au fond de leurs forêts, s'étaient retirées pour prendre, comme toutes les autres légions, leurs quartiers d'hiver dans le Belgium. Or, c'est pendant cet hiver et par les soins des lieutenants de César, que furent construits les vaisseaux dont il s'agit. Est-il vraisemblable qu'après le rude châtiment que les Romains venaient d'infliger aux Ménapiens, sans cependant les subjuguer, ils eussent pu, pour la construction de leurs vaisseaux, se mettre en relation avec une peuplade placée au milieu du territoire de ceux-ci et sans nul doute dépendant d'eux? »

Les autres raisons que M. le rapporteur mentionne sans les spéci-

fier, doivent se chercher, — c'est M. Wauters qui nous l'apprend, — dans l'*Histoire des Pays-Bas*, de Schayes, ouvrage qui, par parenthèse, ne vaut pas la réputation dont il paraît jouir en Belgique. Voici donc ce que dit Schayes à ce sujet : « Les *Meldi* étaient, comme on sait, les habitants du diocèse postérieur de Meaux *(civitas Meldorum)* (1) : mais dans les *Meldi* que nous venons de mentionner, d'Anville prétend reconnaître un autre peuple, habitant, selon lui, la côte de la Flandre, et dont le nom et la position se retrouveraient dans les *Meld* ou *Maldeghem veld* aux environs de Bruges. Ce n'est là évidemment qu'une vaine hypothèse. »

Je conviens que l'hypothèse de d'Anville, en tant que fondée sur une ressemblance de nom seulement, n'aurait pas une base bien solide; mais comment qualifier celle de Schayes? Voilà une armée de cinquante mille hommes cantonnée le long du détroit, vers Cassel, Thérouanne, Amiens, etc.; elle a pour mission de créer une flotte de six cents barques; les bois ne manquent pas sur place, non plus que les ports — la Somme suffirait seule — et la mer du Nord voisine offre plus de cent kilomètres d'une plage unie, où les navires romains pouvaient être mis partout en chantier. C'est dans une telle situation que, selon Schayes, une partie de la flotte aurait dû être construite à Meaux en Brie, à six cents kilomètres du point de ralliement par les voies navigables, là enfin où il n'y avait pas un soldat! Et ces navires, ne pouvant faire route en mer à cause du vent contraire, auraient été rejetés jusques..... à Meaux en Brie, *tempestate rejectas cursum tenere non potuisse atque eodem, unde erant profectae, revertisse!*

J'aurais honte d'insister, et je me hâte d'en venir à l'argument de M. le rapporteur, argument qui mérite au moins d'être sérieusement examiné. César nous apprend que les Ménapiens s'étendaient jusqu'au Rhin et même au-delà, mais il ne nous dit rien de tout à fait précis relativement à la limite occidentale de ce peuple. Le livre IV, chap. 22, semble nous les montrer dans le voisinage des Morins, lorsque César, sur le point de s'embarquer pour la Bretagne, envoie deux de ses lieutenants pour les soumettre en même temps que les cantons des Morins les plus éloignés, *in Menapios atque in eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant.* Mais les récits du livre VI prouvent clairement que ces deux peuples étaient séparés l'un de l'autre par les Éburons. On y voit, en effet (chap. 31),

(1) On ne voit pas pourquoi cette orthographe prévaudrait, lorsque 18 mss. sur 22 portent *Melduorum*. V. Guérard, *Essai*, etc.

qu'une partie de ces derniers, pour se soustraire à la vengeance des Romains, se cachèrent dans les îles formées par la marée montante et voisines de leur territoire, *qui proximi oceano fuerunt his insulis sese occultaverunt, quas aestus efficere consuerunt.* Ces îles sont incontestablement celles des bouches de l'Escaut. Les Éburons occupaient donc les rives de l'Escaut inférieur, séparant ainsi les Ménapiens des Morins. Un peu plus loin (chap. 33 et 34), César expose son plan d'opérations contre les Éburons et leur roi Ambiorix: le parc général est laissé dans Aduatuca; l'armée est divisée en trois colonnes expéditionnaires, dont l'une ravagera le pays confinant aux Aduatuques; une autre, conduite par Labienus, se dirigera vers les cantons riverains de la mer qui touchent aux Ménapiens, *ad oceanum versus in eas partes, quae Menapios attingunt;* enfin la troisième, sous le commandement de César en personne, se portera sur l'Escaut, à l'extrémité de la forêt des Ardennes, pour tâcher de surprendre Ambiorix, qui s'y est réfugié, *ipse... ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennae partes ire constituit, quo... profectum Ambiorigem audiebat.* Le but de ces dernières dispositions est fort clair: il ne suffisait pas de marcher sur Ambiorix, il fallait encore lui couper la retraite vers les îles, et telle devait être la mission particulière de Labienus. C'est donc sur le bas Escaut que César et Labienus vont opérer, et nous savons d'ailleurs que tout cela s'est passé sur le territoire des Éburons, le seul peuple auquel l'armée romaine eût alors affaire, *haec in omnibus Eburonum partibus gerebantur* (chap. 35). Donc encore les Éburons s'étendaient jusqu'au bas Escaut.

Cette conclusion est enfin corroborée par la considération des marches de l'armée expéditionnaire. César, en partant d'Aduatuca, annonce qu'il reviendra le septième jour, et il recommande à ses deux lieutenants de ne point dépasser ce terme, à moins de nécessité. De fait, César rentra au camp dans la nuit du jour fixé, et, si Labienus ne fut pas exact au rendez-vous, c'est, sans nul doute, parce qu'il avait un peu plus de chemin à parcourir, comme je viens de l'expliquer. Or, d'*Aduatuca* (Tongres), la distance au point de l'Escaut le plus rapproché est de quatre-vingt-dix kilomètres: cela fait, pour l'aller et le retour, cent quatre-vingt-dix kilomètres, que l'on peut porter à deux cent dix, en tenant compte des sinuosités du chemin, et ces deux cent dix kilomètres, répartis sur sept journées de marche, donnent pour chacune trente kilomètres ou vingt mille pas, précisément le *justum iter* des Romains. J'estime d'ailleurs que c'est tout ce que pouvait faire une armée qui n'éprouvait

pas, il est vrai, de résistance; mais qui avait à saccager le pays de tous côtés.

La futile critique de Schayes étant ainsi écartée, ainsi que l'objection spécieuse de M. le rapporteur, on ne voit plus de motif pour déranger de la position où d'Anville l'a placé, le petit peuple Melde, qui doit être considéré, non pas comme Ménapien, mais comme l'un de ces *pagi Morinorum* lointains, dont il a été question plus haut, et qui ne pouvait pas être en état d'hostilité avec les Romains, lors de la construction des navires, puisque les Morins avaient été soumis par Labienus à la fin de la campagne précédente. C'est dans ce sens seulement, c'est-à-dire en rejetant les Ménapiens à l'est de l'Escaut, que la carte pourrait être avantageusement modifiée.

M. Roulez parle ensuite des emplacements assignés à la bataille de la Sambre, à l'oppidum des Aduatuques et aux trois camps d'hiver respectivement occupés, pendant la cinquième campagne, par Sabinus, par Cicéron et par Labienus. Son avis sur ces questions est approbatif, si ce n'est en ce qui concerne les camps de Cicéron et de Labienus, qu'il trouve trop près l'un de l'autre, et trop près aussi de celui de Sabinus fixé à Tongres. Il lui paraît que la commission de la carte n'a pas tenu compte, à cet égard, des conditions de distances énoncées dans les Commentaires. Qu'il me permette de lui dire que cette appréciation repose en grande partie sur une erreur matérielle, et c'est ce que je vais démontrer.

Les données du problème sont renfermées dans les passages suivants du cinquième livre des Commentaires :

..... *eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta, alter paulo amplius ab iis absit* (chap. 27);

..... *qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis belli casum sustineant...* (chap. 30);

..... *quum ab hibernis Ciceronis millia passuum abesset circiter sexaginta...* (chap. 53).

On remarquera d'abord que les distances ne sont exprimées qu'approximativement, *circiter*. En outre, il y a lieu de croire, au moins quant aux deux distances cotées cinquante, que le nombre a été arrondi par augmentation, car ces mêmes distances sont exprimées au chap. 30 par deux journées de marche, et deux journées de marche règlementaire ne font que quarante milles, ce qui même est beaucoup pour des troupes pesamment armées, et qui, dans la circonstance, avaient à traîner derrière elles un lourd bagage, *maximisque*

impedimentis (chap. 31). Admettons néanmoins les cinquante milles, mais n'allons pas les appliquer en ligne droite sur la carte, comme l'a fait évidemment M. Roulez. Prendre ainsi les données de César pour des distances à vol d'oiseau, c'est imputer au grand capitaine de n'avoir pas écrit en homme pratique. Quant on fait des recherches de géographie comparée, les distances itinéraires, avant d'être rapportées sur la carte, doivent généralement être réduites à la ligne droite en se servant d'un coefficient moyen, que l'expérience apprend à déterminer pour chaque région. En Algérie, où je me suis livré à des études de cette espèce, j'ai reconnu que le coefficient 4/5 convenait aux parties montagneuses, mais pour un pays peu accidenté, comme c'est ici le cas, il ne faudrait pas évaluer à plus de 1/6 les sinuosités des chemins, et même je ne propose de réduire autant les distances itinéraires, que parce que César nous représente le pays comme couvert de bois et mal percé, *incertis itineribus per silvas* (chap. 37). Le coefficient 5/6 étant adopté, on est conduit au tableau comparatif ci-après :

Distance du camp de Sabinus à celui de Cicéron.	Fournie par le texte.....	50	m. p.
	Réduite aux 5/6.....	42	—
	Mesurée sur la carte.....	42	—
Distance du camp de Sabinus à celui de Labienus.	Fournie par le texte.....	50	—
	Réduite aux 5/6.....	42	—
	Mesurée sur la carte.....	40	—
Distance du camp de Cicéron à celui de Labienus.	Fournie par le texte.....	60	—
	Réduite aux 5/6.....	50	—
	Mesurée sur la carte.....	42	—

Ce tableau montre que, contrairement à ce qu'avance M. Roulez, la commission a tenu compte, autant qu'il était nécessaire, des données approximatives de César, pour ce qui regarde les deux premières distances. La troisième, il est vrai, reste de huit milles au-dessous de ce qu'elle devrait être, mais il y avait d'autres circonstances à prendre en considération. Le camp de Labienus a été placé, non point entre Ciney et Marche, comme le croit M. le rapporteur, mais un peu au-delà de cette dernière localité, et à quinze milles de l'Ourth sur la route de Trèves, afin de répondre à ce que dit César au chap. 7 du liv. VI, l'Ourth paraissant d'ailleurs remplir la double condition d'être d'un difficile passage sur ce point, comme il est indiqué au même chapitre, et de passer assez près de Marche, dans une autre direction, pour qu'Indutiomare ait pu être pris à un gué de cette rivière, après une courte poursuite, dans l'affaire

racontée au chap. 58 du livre précédent. A l'extrémité opposée de la ligne, le camp de Cicéron semble bien placé à Gembloux, qui se trouve sur la direction générale de marche du Belgium vers le point saillant du système d'occupation, le camp de Sabinus; si sa distance au camp de Labienus est trop courte quand on la mesure directement, c'est peut-être parce qu'il n'y avait point de passage à Namur et qu'il fallait faire un long détour pour aller trouver des gués ou des ponts sur la Sambre et sur la Meuse.

Il vient d'être démontré que Gembloux remplit parfaitement, comme distance à Tongres, la condition nécessaire pour que cette localité puisse être attribuée au camp de Cicéron, celui de Sabinus étant supposé à Tongres. Le récit contenu dans les chapitres 46 à 52 du livre V, vient confirmer cette attribution en fournissant la preuve que Gembloux n'est pas moins bien placé par rapport au quartier général de César, qui était alors à Amiens. Voici, en effet, ce que nous apprenons par ce récit. César reçoit, à cinq heures du soir, un courrier annonçant l'attaque du camp de Cicéron par Ambiorix. Aussitôt il mande Crassus et sa légion cantonnée à vingt-cinq milles de là, chez les Bellovaques, et le lendemain dès neuf heures du matin, quand il a vu arriver les avant-coureurs de Crassus, il se met lui-même en route pour le pays des Nerviens. Ce jour-là il ne fait qu'une marche de vingt milles, ayant à attendre Fabius qui venait de plus loin. Il s'avance ensuite à grandes journées, *magnis itineribus*, sur le territoire nervien, où il apprend le péril extrême que court Cicéron. Il se hâte de lui dépêcher un cavalier gaulois porteur d'une lettre attachée à sa tragule. Le Gaulois étant arrivé lance l'arme dans le camp, mais elle va se planter dans la paroi d'une tour, et elle y reste deux jours sans être aperçue. C'est seulement le troisième jour que la lettre est remise à Cicéron, et, à ce moment-là même, on aperçoit les signaux de feu qui annoncent l'arrivée de César. Comptons maintenant le chemin parcouru. César, pressé par l'urgence, devait faire les plus grandes marches possibles; d'ailleurs il l'a dit, *magnis itineribus* : en pareil cas une armée romaine pouvait faire au moins trente milles dans la journée; Sabinus en a bien fait vingt-cinq depuis minuit jusqu'à environ neuf heures du matin. César ne nous a pas dit le nombre de ses journées de marche, mais il n'est pas difficile d'en calculer le minimum. Fixons provisoirement ce minimum à trois, depuis le départ du cavalier; celui-ci étant arrivé à destination deux jours avant César, aura dû faire trois marches d'une seule traite, c'est-à-dire au moins quatre-vingt-dix milles, plus dix milles pour la distance à laquelle les feux de César ont pu

être aperçus du camp de Cicéron, en tout cent milles, ou cent quarante-huit kilomètres, sans compter que le Gaulois, ayant à traverser la contrevallation des Nerviens, n'a pu le faire sans de grandes précautions et sans perte de temps. Or, je ne saurais admettre qu'une course de cent quarante-huit kilomètres en un seul jour soit dans l'ordre des faits admissibles. En supposant le chiffre quatre pour le nombre des marches, on laissera deux jours au courrier, et on ne lui fera faire que cent douze kilomètres par jour, ce qui est déjà bien raisonnable. Un certain espace de temps pourrait encore être compté pour l'entrée de l'armée romaine dans le pays des Nerviens, mais je ne trouve pas que le texte m'y autorise suffisamment, et je préfère ne pas donner à mon calcul cet avantage, qui pourrait m'être contesté. En résumé, on a :

Pour la première étape.....	20	m. p.
Pour les quatre journées à la suite....	120	—
Pour la petite marche d'arrivée.....	10	—
Total.....	150	

qui se réduisent, au moyen du coefficient 5/6, à cent vingt-cinq milles en ligne droite : c'est exactement la distance que je trouve sur la carte entre Amiens et Gembloux.

J'aurais besoin d'ajouter quelques développements à cette démonstration, notamment en ce qui concerne l'attribution à Tongres de l'Aduatuca où le camp de Sabinus était établi. Mais M. Roulez étant d'accord avec nous sur ce point capital, je le prie de se reporter à l'examen que je ferai tout à l'heure des critiques de son confrère M. Wauters, et dans lequel il trouvera aussi ma réponse aux observations de moindre importance par lesquelles son rapport se termine.

Je ne puis toutefois le quitter avant de lui avoir donné une explication qu'il semble réclamer de moi personnellement. Laissons parler l'honorable rapporteur :

« On a émis également diverses opinions sur la situation de l'*oppidum* où les Aduatuques furent assiégés par César... La commission la fixe sur le mont Falhize près de Huy. Les termes du rapport du Ministre de l'instruction publique à l'Empereur sembleraient insinuer que personne avant elle n'avait encore désigné cette position. Aussi ont-ils excité une certaine émotion dans notre pays, et un article inséré dans le *Bulletin archéologique Liégeois*, par un officier de notre armée, revendique vivement l'honneur de la découverte

pour le colonel von Goëler, aide de camp du grand-duc de Bade. Il est incontestable que la priorité revient dans tous les cas à l'officier badois, dont l'ouvrage intitulé *Caesar's gallicher Krieg in den Jahren 58 bis 53 vor Christus*, a paru en 1858. Mais son livre aurait pu rester inconnu aux savants français, et il n'y aurait pas d'impossibilité que l'un d'eux ne fût arrivé, par les mêmes moyens, au même résultat que lui. Ce ne serait pas la première fois que la même découverte aurait été faite par deux personnes, indépendamment l'une de l'autre. Toutefois je suis plus disposé à croire que la commission a connu l'opinion de M. von Goëler, et qu'elle l'a adoptée après avoir fait visiter les lieux par deux de ses membres. C'est sans doute un malentendu qui s'éclaircira plus tard. »

Voilà, en vérité, bien du bruit pour rien. Nous sommes, M. A. Bertrand et moi, les deux membres de la commission qui, au mois de mars 1861, sont allés, en son nom, explorer les bords de la Sambre et de la Meuse pour reconnaître les positions décrites par César. De retour, nous avons fait notre rapport à la commission, et ce travail, qui a été publié dans la *Revue*, tome II de la même année (1), mentionnait deux fois le général de Goëler au sujet du mont Falhize. MM. Borgnet et Wauters, qui connaissaient ce rapport, auraient peut-être dû signaler le fait à l'académie de Belgique. La revue allemande *Philologus* a été plus empressée de nous rendre cette justice, car elle a dit de nous : « Ils nomment en toute loyauté le général de Goëler comme ayant le premier mis cet avis en avant. » Du reste la conformité du mont Falhize avec l'oppidum aduatuque décrit par César saute aux yeux de quiconque a la moindre intelligence de la topographie, et je ne sais trop si l'on peut dire qu'il y ait là dedans le sujet d'une véritable découverte.

Rapport de M. Borgnet. — Ce rapport est très-succinct : l'auteur estime que la fixation de plusieurs des localités indiquées par César est une matière qui donnera toujours lieu à la controverse, faute de données précises, et il ne voit pas l'utilité de joindre ses propres hypothèses à celles de ses devanciers. Pour le surplus, il s'en rapporte à ce qu'a dit son confrère M. Roulez, sous la réserve des observations que j'ai déjà relatées, et de celles qui vont suivre.

(1) *Quelques difficultés du deuxième livre des Comm. étudiées sur le terrain.* Puisqu'il s'agit ici d'une question personnelle, il est bon de déclarer que les deux premières parties de ce rapport, relatives l'une à la bataille de la Sambre et l'autre à l'oppidum des Aduatuques, ont été rédigées par moi, et que la troisième, qui concerne Aduatuca, l'a été par mon collaborateur.

M. Borgnet, qui sans doute n'a point partagé l'émotion de nos voisins au sujet du mont Falhize, ne croit point que l'oppidum des Aduatuques puisse être placé sur ce point. Selon lui, il ne suffit pas que l'état des lieux réponde plus ou moins exactement à la description des Commentaires, car on trouverait assez aisément, dans les pittoresques provinces de Namur et de Liége, plus d'une montagne présentant la même conformité; il faut que d'autres circonstances viennent corroborer cette première donnée, et peut-être font-elles défaut ici; ainsi, par exemple, les Aduatuques auraient-ils placé leur oppidum à la limite extrême de leur territoire avec les Condrusiens? Ainsi, encore, quand on objecte avec raison aux défenseurs des prétentions de la ville de Namur que, dans l'hypothèse où cet oppidum aurait été situé au confluent de la Meuse et de la Sambre, César n'aurait pas omis cette circonstance essentielle, l'objection n'est-elle pas également applicable au système soutenu par les savants militaires qui se sont faits les défenseurs du mont Falhize? Voilà les observations de M. le rapporteur, et voici ma réponse. D'abord je ne pense pas qu'il soit si facile de trouver d'autres montagnes présentant les caractères topographiques du mont Falhize : autrement M. Borgnet, qui a l'avantage d'habiter le pays et qui porte un véritable intérêt à la question, aurait-il manqué de nous en signaler quelqu'une? Pour moi, qui sais par expérience qu'une bonne carte vaut presque le terrain pour ces sortes de recherches, je puis dire que j'ai attentivement examiné celle de Belgique sans y trouver rien d'analogue au mont Falhize. Sur la question de savoir s'il est probable que les Aduatuques aient placé leur oppidum à la limite extrême de leur territoire vers les Condrusiens, je répondrai qu'on ne sait pas où était la limite des Condruses de César; que, s'ils tenaient la rive droite de la Meuse, c'était précisément une raison de plus, pour les Aduatuques, d'avoir une place forte sur la rive opposée; mais, laissant le côté conjectural de la question, je dirai que ce dernier peuple avait dû choisir, et avait choisi effectivement parmi toutes ses places, celle qui présentait les meilleures conditions de défense et de capacité. Falhize remplissait parfaitement ces conditions. Enfin relativement au droit que les partisans de Namur croiraient avoir de renvoyer à ceux de Falhize l'objection qui leur est faite au sujet des cours d'eau, il faut que je ne me sois pas clairement expliqué dans le rapport cité plus haut, ou bien que les considérations techniques, quoique présentées par un officier général du génie, ne soient pas de nature à porter la conviction dans l'esprit des personnes étrangères à l'art des siéges, puisque M. Borgnet n'a pas été frappé par la

différence essentielle que j'ai constatée entre ces deux positions. Il ne s'agit pas seulement de savoir s'il y avait lieu ou non de parler des cours d'eau : ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est que, à Namur, aucune raison topographique ni militaire n'aurait pu faire établir la ligne de contrevallation sur une étendue de quatre mille cinq cents mètres, tandis que cette donnée de César s'accorde, au contraire, parfaitement avec le terrain de Falhize.

Quant aux quartiers d'hiver de Cicéron et de Labienus, M. Borgnet ne dit pas autrement que M. Roulez; seulement il insiste davantage sur le dire des Commentaires, qui placent Labienus chez les Rèmes, vers la frontière des Trévires, et il indique, comme plus conforme à cette condition, le territoire entre le Semois et le Chiers. Ce côté de la question se représentera tout à l'heure, et je ne manquerai pas alors de l'examiner avec soin.

Rapport de M. Wauters. — « La carte de la Gaule sous le proconsulat de César, qui vient d'être publiée par les soins du gouvernement français, m'a paru nécessiter un examen approfondi, à cause de l'autorité qu'elle doit nécessairement obtenir dans le monde savant. Le talent des hommes qui ont présidé et concouru à l'exécution de cette œuvre remarquable, les travaux de toute nature qu'elle a provoqués, les dépenses qu'elle a occasionnées, ont produit un résultat irréprochable, au moins sous certains rapports. Selon toute apparence, la nouvelle carte des Gaules est appelée à faire oublier celle de d'Anville. Comme cette dernière publication, elle deviendra d'un usage général. C'est ce qui m'a déterminé à en faire une revue minutieuse, afin d'empêcher, si c'est possible, qu'on n'adopte d'une manière irrévocable certaines indications concernant la Belgique, que nous croyons erronées. » Après ce début, qui nous promet une critique sérieuse, mais bienveillante, l'auteur, pour procéder avec méthode, divise sa matière en quatre paragraphes : 1° les peuples; 2° les villes, forteresses, etc.; 3° les marches et campements des généraux romains; 4° quelques considérations générales.

§ 1er. M. Wauters regarde comme un fait démontré que la limite des Ménapiens, à l'ouest, embrassait Tournay ainsi que les environs de Dunkerque, Neuport, etc. Partant de là, il reproche aux auteurs de la carte de n'avoir pas fait commencer vers Cassel l'écriture du nom ethnique *Menapii*, tout en « baptisant » Cassel du nom de *Castellum Menapiorum*, et, par ce motif, il les accuse de contradiction. « Mais peut-être, » ajoute-t-il, « la contradiction n'est-elle qu'apparente, et les géographes français considèrent-ils les Ménapiens

comme s'étant avancés vers le midi, postérieurement à l'époque de César, en empiétant sur le pays des Morins. S'il en est ainsi, il aurait fallu en avertir et même renfermer le nom dont il s'agit entre parenthèses, pour prémunir contre le danger de croire cette localité plus ancienne qu'elle ne l'est authentiquement. » Je ne puis approuver sur aucun point ces observations de M. le rapporteur. Les Ménapiens de César ne s'étendaient pas vers l'ouest plus loin que le bas Escaut, je crois l'avoir suffisamment démontré. Les savants qui prolongent le territoire de ce peuple jusqu'à Dunkerque et Tournay, se fondant sur ce que la contrée s'appelait sous les Francs *pagus Mempiscus*, nom qui ressemble à celui des Ménapiens, sans lui être identique, ne réfléchissent pas qu'il existait à la même époque un *pagus Menapiorum* dépendant de la cité de Liége, tandis que l'autre appartenait à celle de Tournay. C'est le pagus liégeois qui représente les Ménapiens de César. Quant à Cassel, situé sur le sommet d'une montagne isolée de toutes parts, c'était indubitablement un oppidum gaulois avant de devenir une ville gallo-romaine. On ne s'établit, en effet, sur des positions semblables, que dans les temps de barbarie où l'intérêt de la défense est la grande préoccupation des peuples. La commission a donc pu se croire autorisée à porter la ville de Cassel sur sa carte césarienne. Mais sous quel nom? Nécessairement sous celui que nous donne la table théodosienne, le seul document antique où cette ville soit mentionnée. C'est là un fait matériel qui domine toutes les hypothèses sans en exclure aucune. Si d'Anville a eu tort de vouloir anéantir ce fait, en substituant le nom de *Castellum Morinorum* à celui de *Castellum Menapiorum;* son admirable sagacité, qui lui fait rarement défaut, a très-probablement mis le doigt sur la véritable explication, lorsqu'il a supposé une bévue des copistes, qui auraient appliqué au *Castellum* (Cassel), l'ethnique *Menapiorum* appartenant, d'après Ptolémée, à un autre *Castellum* situé près de la Meuse, à plus de quatre-vingts kilomètres à l'est de Cassel.

Abordant la question du territoire occupé par chacun des petits peuples germains, les Condruses, les Pæmanes, les Sègnes et les Cærèses, tous clients des Trévires, M. Wauters commence par poser en principe que le peuple dominateur ou protecteur se réserve toujours les possessions fertiles, les grandes lignes commerciales et stratégiques, et ne laisse à ses protégés que ce qu'il y a de moins bon dans le pays. Pendant que les Trévires touchaient d'un côté au Rhin et de l'autre à la Meuse, leurs clients devaient être relégués dans les parties les plus montagneuses et les plus sauvages de l'Ar-

denne. En conséquence de cette théorie, que je m'abstiens de juger, M. Wauters place : 1° les Cærèses dans le pagus Caros du moyen âge, sur les rives de la Prum, au nord de Bitbourg; 2° les Sègnes sur les sommets de l'Ardenne au nord-est de Neufchâteau, dans une contrée désignée autrefois sous le nom composé de *Oesseninc*, dont le second radical *Seninc*, rappelle le nom ethnique; 3° les Pæmanes, un peu plus au nord que sur la carte, dans une longue lisière de terrain qui longeait au sud-est le Condroz, en englobant Marche et Rochefort, et où se trouvent les localités que des diplômes du IXe siècle donnent au *pagus Falminne;* enfin, les Condruses, dans le Condroz du moyen âge, comme sur la carte, mais moins loin au sud-ouest. Ces diverses attributions me semblent bien raisonnées; elles ont l'avantage de grouper ensemble quatre peuples que César réunit dans une seule et même appellation, et, en général, de satisfaire assez bien aux conditions du texte des Commentaires; je crois donc qu'elles devront être prises en considération, sauf à les modifier un peu, pour les faire accorder encore mieux avec ce texte. En effet, les Condruses doivent être prolongés au nord-est, de manière à atteindre les Éburons, en vertu de ce passage du liv. IV, chap. 6 : *Germani latius vagabantur et in fines Eburorum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, pervenerant;* et cet autre passage, liv. VI, chap. 32, *Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treverosque...*, semble exiger également que les Sègnes soient rapprochés des Éburons, et en même temps des Condruses.

Ainsi que je l'ai annoncé au commencement de ce travail, M. Wauters n'a pas manqué de chercher d'autres solutions au problème très-indéterminé du pays des Geidunes, Ceutrons et autres petits peuples soumis aux Nerviens. César n'ayant donné aucun renseignement précis à ce sujet, on n'a que la ressource fragile de l'étymologie. Le savant rapporteur est forcé d'adopter la solution de la carte, en ce qui concerne les Geidunes, dont il propose toutefois de changer le nom latin en *Gorduni*, conformément à l'orthographe de quelques manuscrits, et à cause du village de Gourdinne, canton de Walcourt. Pour les autres, voici ses propositions : Les Ceutrons semblent devoir être placés au sud de Chimay, dans la commune de Séloignes, où se trouve un hameau du nom de Cendron, ou bien au hameau de Centri, à Grez en Brabant; au sujet des Lévaques, on peut hésiter entre Lesves, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et plusieurs localités du Brabant, qui présentent la syllabe *lew*, tels que Lew-Saint-Pierre, Deuderlew, Léau et aussi

Leefdale, que l'on pourrait traduire par la *Vallée des Lèves;* quant aux Pleumoxiens, leur nom se retrouve en partie, et sans altération, dans Moxhe et Moxheron, villages sur la Méhaigne; enfin les Grudiens, pour lesquels on ne trouve aucune situation qui se puisse justifier, seraient placés n'importe où, pourvu que ce fût à proximité des autres, entre les Nerviens et les Aduatuques. On voit quel arbitraire règne dans cette méthode, mais ce n'est pas entièrement la faute de l'auteur, et ses indications, si peu scientifiques qu'elles paraissent, n'en devront pas moins être impartialement comparées avec les solutions de la carte qui ne sont, pour cet objet comme pour tout le reste, que provisoires.

Nous voici à la question des Ambivarites, sur laquelle le rapport s'exprime ainsi qu'il suit:

« Jusqu'à présent on était assez généralement d'accord pour placer les Ambivarites, sinon du côté d'Anvers, dont le nom paraissait, à tort ou à raison, offrir quelque analogie avec celui de ce peuple, au moins dans la Taxandrie ou Campine, et on supposait que les Tenctères et les Usipètes avaient été vaincus par les Romains dans les plaines de la Gueldre méridionale. La commission de la carte des Gaules a interverti cet ordre, et nous montre les légions de César bataillant contre les envahisseurs transrhénans aux environs de Bois-le-Duc, et les Ambivarites habitant au sud de Nimègue. Deux passages de César nous semblent en contradiction manifeste avec cette manière de raisonner. Par le premier (liv. IV, chap. 6), on voit que les Tenctères et les Usipètes avaient poussé leurs courses dévastatrices jusque dans le pays des Condruses; leur armée opérait donc dans le pays situé entre la Meuse et le Rhin. Dans le second passage (liv. IV, chap. 15), les guerriers transrhénans, après leur défaite, sont poussés vers le confluent de la Meuse et du Rhin, c'est-à-dire, comme l'ont compris presque tous les commentateurs, vers l'endroit où le Wahal unit entre eux les deux fleuves. Si l'on adopte ces prémisses, on est obligé de placer les Ambivarites à l'ouest de la Meuse, puisque, d'après César, ce fut en traversant ce fleuve qu'un détachement de l'armée qui fut alors vaincue par lui, atteignit le territoire des Ambivarites, où il porta la dévastation. » (*L. c.*, chap. 9.)

Cette argumentation de M. le rapporteur me paraît inadmissible. De ce que les Germains auraient poussé leurs courses dévastatrices jusque dans le pays des Condruses, il ne s'ensuivrait nullement que leur armée eût opéré de prime-abord entre la Meuse et le Rhin, car on peut parfaitement supposer qu'ils franchirent la Meuse dans cette circonstance, comme le fit plus tard leur cavalerie lorsqu'elle

alla piller les Ambivarites; et, en second lieu, si ces envahisseurs, après leur défaite, ont été poussés vers le confluent de la Meuse et du Rhin, rien ne dit que l'affaire se soit passée dans l'angle supérieur des deux fleuves plutôt qu'en aval de leur confluent. L'hypothèse figurée sur la carte n'est donc point en contradiction avec les passages mentionnés. Entre cette hypothèse et celle que soutient M. le rapporteur, il n'y a qu'une question de probabilité plus ou moins grande: cherchons à la résoudre, sans parti pris, à l'aide de tous les indices que nous fournit l'étude des textes.

Au début du quatrième livre des Commentaires, nous apprenons que la bande des Germains, Tenctères et Usipètes, franchit le Rhin près de son embouchure dans la mer, *non longe a mari quo Rhenus influit*. Un peu plus loin (chap. 4), il est dit que ce passage du fleuve eut lieu chez les Ménapiens qui en habitaient les deux rives, *quas regiones Menapii incolebant, et ad utramque ripam fluminis agros, ædificia vicosque habebant*. Au chapitre 10, César interrompt brusquement le récit de ses opérations pour décrire ainsi le delta du Rhin: *Mosa... parte quadam ex Rheno accepta, quæ appellatur Vacalus, insulamque efficit Batavorum, in Oceanum influit, neque longius ab Oceano millibus passuum LXXX in Rhenum influit: Rhenus autem... in plures defluit partes, multis ingentibusque insulis effectis, quarum pars magna a feris barbarisque nationibus incolitur..... multisque capitibus in Oceanum influit*. En présence de ce détail, qui ne peut pas avoir été jeté ainsi au milieu de la narration par une pure fantaisie de géographe, et en se reportant au passage cité en premier lieu, *non longe a mari*, on croira difficilement que les Germains aient passé le fleuve en dehors du delta, c'est-à-dire à plus de cent vingt kilomètres de la côte. Mais ce n'est là qu'une conjecture, et d'ailleurs la question importante, qui est de savoir si le point de passage était situé en amont ou en aval de la jonction du Rhin avec la Meuse, resterait encore indécise. Cette question serait tranchée si nous savions avec certitude que les Ménapiens étaient limités par la Meuse. Malheureusement César n'a rien dit de positif dans le sens de cette indication, qui ne se trouve que dans des écrits d'une époque postérieure. Ptolémée place les Ménapiens derrière la Meuse: μετὰ τὸν Μώσαν ποταμὸν, avec *Castellum* (Kessel) pour principal centre de population, et il donne aux Bataves les villes de l'Entre-Meuse-et-Rhin jusque vers le point où finissent les Ambivarites de la carte. Tacite (*Hist.*, liv. IV, chap. 28), dans ce passage concernant la révolte de Civilis en 69, *ille, ut cuique proximum, vastari Ubios Treverosque, et aliam manum Mosam*

amnem transire jubet, ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret, caractérise de la même manière la position géographique des Ménapiens. Il faut donc, à moins de supposer un refoulement des Ménapiens, inconnu à l'histoire (1), arrêter ce peuple à la Meuse, et, par suite, fixer sur le bras du Rhin qui contient les eaux de la Meuse réunies à celles du Wahal, le point par lequel l'émigration dont il s'agit pénétra sur le territoire gaulois. Mais une objection se présente. Le Wahal et la Meuse réunis portaient le nom de Meuse, comme nous l'apprend Tacite dans cet autre passage : *Ad gallicam ripam latior et placidior affluens, verso cognomento Vahalem accolae dicunt, mox id quoque vocabulum mutat Mosa flumine, ejusque immenso ore eumdem in Oceanum effunditur* (*Ann.*, liv. II, chap. 6); et Pline, par cette description du delta : *In Rheno ipso, prope centum m. p. in longitudinem nobilissima Batavorum insula, Canenufatum et aliæ Frisiorum, Cauchorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsatiorum, quæ sternuntur inter Helium et Flevum: ita appellantur ostia, in quæ effusus Rhenus, ab septentrione in lacus, ab occidente in amnem Mosam se spargit, medio inter hæc ore, modicum nomini suo custodiens alveum* (*Hist. nat.*, liv. IV, chap. 15); et enfin César lui-même lorsqu'il dit (liv. VI, chap. 33) que l'Escaut se jette dans la Meuse. Comment donc aurait-il pu désigner la basse Meuse sous le nom de Rhin? Cette difficulté ne me paraît pas bien embarrassante : elle est levée par le texte du chap. 10, liv. IV, que j'ai donné plus haut tel qu'il se trouve dans tous les manuscrits, et sans avoir égard aux prétendues corrections que certains commentateurs lui ont fait subir. La plume rapide de l'écrivain, entraînée par le mouvement de la phrase, verse la Meuse dans l'Océan, puis elle se rectifie en faisant couler d'abord la Meuse dans le Rhin, et, en définitive, c'est le Rhin qu'elle jette à la mer par toutes les bouches du delta. Tacite a dit dans le même sens *Mosae fluminis os amnem Rhenum oceano affundit* (*Hist.*, liv. V, chap. 23). Ce fleuve, d'ailleurs, était connu comme limite de la Gaule du côté de la Germanie, et la clarté du discours voulait que son nom de Rhin lui fût conservé pour le cas dont il s'agit.

Nous allons voir maintenant ce qu'on peut tirer du récit de la campagne. Les Germains ont passé le fleuve au-dessous et près du confluent : c'était un point stratégique important où ils durent s'installer à demeure jusqu'à ce qu'ils pussent être nantis, par force ou

(1) Les Ubiens et les Gugernes ont rempli le vide laissé par les Éburons entre le Rhin et la Meuse.

autrement, d'un territoire proportionné à leur nombre. Figurons-nous donc la masse des émigrants établie non loin du fleuve, dans un camp divisé en deux parties, une pour chaque nation ; leurs navires rangés sur la rive et bien gardés, comme moyen de retraite en cas de besoin ; leur front couvert par la cavalerie, qui bat le pays à l'entour, fouille les granges et en rapporte des provisions. Bientôt arrivent les députés des Éburons, Condruses et autres Germains cisrhénans, et sans doute aussi des Trévires, qui les invitent à quitter les bords du Rhin pour venir prendre possession des terres qu'ils leur destinent, les mêmes peut-être que les Ubiens occuperont, quelques années plus tard, entre le Rhin et la Meuse, *missas legationes ab nonnullis civitatibus ad Germanos invitatosque eos, uti ab Rheno discederent, omniaque, quæ postulassent, ab se fore parata* (chap. 6). La preuve qu'il s'agit en effet des Trévires et de leurs clients, c'est que, sur l'invitation faite, les Germains s'avancent dans la direction de ces peuples, *Qua spe adducti Germani latius vagabantur et in fines Eburonum et Condrusorum, qui sunt Trevirorum clientes, pervenerant* (chap. 6). Ce n'est pas là, comme le suppose M. Wauters, une marche de l'armée des Germains opérant dans le pays entre le Rhin et la Meuse, et se livrant à des dévastations. L'armée n'aurait pas laissé le reste de la nation à la merci des Ménapiens, et ne se serait pas non plus embarrassée de toute cette cohue pour aller courir le pays. Ces peuples barbares, habitués à la guerre et aux aventures, savaient mieux conduire leurs expéditions. Il ne peut être question que d'une course de cavalerie destinée à reconnaître le territoire proposé, et vraisemblablement dirigée par le chemin du *Mosae trajectus* (Maestricht) qui la menait droit sur les Éburons, et de là chez les Condruses. Si César ne dit point qu'elle ait passé la Meuse, c'est qu'il n'avait aucun besoin d'entrer dans les détails d'une excursion entreprise et consommée avant qu'il fût lui-même sur les lieux, et dont il n'explique pas même le but, quoiqu'il le laisse entrevoir. Enfin, je fais observer que les mots *uti ab Rheno discederent* n'auraient aucun sens si le point de passage était en amont du confluent, puisque, dans ce cas, la marche des Germains allant vers les Trévires eût été parallèle au cours du Rhin.

Les choses en étaient là, lorsque César rassembla son armée qui était encore en cantonnement à plus de cent lieues dans l'ouest. Il part enfin et arrive, sans incidents, à peu de journées de marche des Germains, *cum paucorum dierum iter abesset* (chap. 7), ou, en termes plus précis, à la distance que des hommes montés pouvaient

parcourir en un jour et demi au plus, attendu que les envoyés Germains, qui étaient alors avec César, demandaient trois jours pour aller rendre compte de leur mission et revenir près de lui. Jusqu'ici César n'a pas dit un mot qui tende à faire croire qu'il poussât devant lui les bandes germaniques, et le même silence règne à cet égard dans la suite de son récit. Ce n'est pas de cette manière qu'il a raconté sa marche à la suite des Helvètes. Dans la circonstance présente, il ne communique qu'avec les députés Germains, et, lorsqu'ils le prient de suspendre sa marche, l'expression dont ils se servent, *ne propius se castra moveret* (chap. 9), est incompatible avec l'idée de mouvement vers un but qui s'éloigne. C'est donc avec raison que j'ai supposé la masse des émigrants établie dans un campement fixe.

L'armée romaine continue néanmoins sa route, et, au moment où elle n'était plus séparée des Germains que par un espace de douze milles, les mêmes députés se représentent, comme cela était convenu. Nouvelles supplications de leur part pour faire arrêter l'armée, qui est forcée d'avancer encore de quatre milles afin de pouvoir camper près de l'eau, *aquationis causa* (ch. 11), circonstance difficile à expliquer dans l'hypothèse d'une marche entre deux fleuves aussi rapprochés que la Meuse et le Wahal. Le lendemain au grand jour, après s'être saisi des chefs et des vieillards qui venaient de lui être députés en grand nombre, et avoir mis ainsi les Germains hors d'état de faire une bonne défense, César marcha contre le camp, devant lequel il dut arriver vers midi. Ce camp fut enlevé sans peine, et la foule confuse des femmes, des enfants et des guerriers sans armes, poussée et massacrée par l'armée romaine, n'eut d'autre ressource que de se jeter dans le fleuve, où la fatigue, la terreur et la force du courant en firent périr le plus grand nombre. L'armée romaine rentra le même jour dans son propre camp : quelques heures avaient suffi pour terminer l'affaire, et l'on voit par là combien l'établissement germain devait être proche du confluent. Il est probable, du reste, qu'une partie notable des Usipètes et des Tenctères parvint à se sauver, quoi qu'en dise César : on retrouve, en effet, ces deux peuples dans l'histoire du siècle suivant (Tacite, *Ann.*, liv. I, chap. 51 ; *Hist.*, liv. IV, chap. 37 ; *Germ.*, chap. 32 et 33).

Si les termes dans lesquels César nous peint le dernier acte de son expédition, semblent, à quelques égards, favorables à l'hypothèse d'une impasse comme celle que présente, en amont, la rencontre du Wahal et de la Meuse, on aurait peine à comprendre, d'un autre côté, que les Germains n'eussent pas fait une plus sérieuse résistance sur un terrain où il leur était facile de se créer une forteresse inex-

pugnable. Mais ce qui, dans cette même hypothèse, serait véritablement étrange, c'est que César n'eût pas su empêcher le corps de cavalerie germaine qui était allé au pillage chez les Ambivarites, placés dans ce cas entre la Meuse et l'Escaut, de se réfugier chez les Sicambres. Comment, en effet, cette cavalerie aurait-elle pu échapper à la vengeance dont les populations gauloises menaçaient les débris de l'émigration, *supplicia cruciatusque Gallorum veriti, quorum agros vexaverant* (chap. 15), et franchir deux grands fleuves en présence de l'armée romaine victorieuse? C'est ce qui s'explique très-simplement, au contraire, dans l'hypothèse de la carte, les Ambivarites étant placés sur le Rhin en face des Sicambres. En résumé, je pense que la commission doit laisser les Ambivarites là où elle les a mis.

M. Wauters termine ce paragraphe de son rapport en exprimant le regret qu'on n'ait pas fait figurer sur la carte les noms de certaines tribus, telles que les Oromansaces, voisins de *Gessoriacum* ou Boulogne, les *Britanni* ou Bretons, les Castologes, les Suécones, etc. (V. Pline, *Hist. nat.*, liv. IV, chap. 31). « Elles sont, il est vrai », ajoute M. le rapporteur, « restées inconnues à César, mais très-certainement elles existaient déjà de son temps. » Voilà une affirmation bien hardie. Est-ce que les *Britanni* et les *Frisiabones*, mentionnés aussi dans la liste de Pline, ne peuvent pas être venus, les premiers, de l'île de Bretagne, les seconds, de l'île du Rhin qui portait leur nom (1)? Et l'époque qui a suivi les guerres de la conquête, où tant de sang gaulois a été versé, n'a-t-elle pas vu les vides de la population se remplir d'étrangers? Le nom d'Oromansaces, donné à un pagus des Morins, est-il véritablement ethnique, et n'est-ce pas plutôt un de ces noms fabriqués, comme il y en a tant, par les géographes, pour caractériser l'habitation, le costume ou toute autre particularité d'un peuple? Les *Sueconi*, ou peut-être *Suexoni*, ne seraient-ils pas un canton détaché des *Suessiones* de César, et soumis à d'autres lois pendant que le gros de la nation restait libre sous le nom de *Suessiones liberi* ? Tous ces doutes me font penser qu'on a fait sagement de réserver les noms dont il s'agit pour une des cartes ultérieures ou pour le texte qui l'accompagnera.

§ 2. Tout ce paragraphe, moins cinq lignes sur l'oppidum des Ubiens, est consacré à la ville des Aduatuques « qui fut assiégée par César. » Dans l'opinion du savant rapporteur, l'origine commune du

(1) Les *Britanni* de Pline ne sont peut-être pas autre chose que les marins de la flotte britannique, qui était en station à Gessoriacum, comme le prouvent plusieurs inscriptions mentionnant des triérarques de cette flotte et trouvées à Boulogne.

nom d'*Aduatuca* (ou Tongres) et celui du peuple aduatuque est incontestable; rien de plus naturel que de considérer *Aduatuca* comme la ville des Aduatuques, et ceux-ci comme les fondateurs, les possesseurs d'*Aduatuca;* si, dans le livre VI des Commentaires, cette ville est mentionnée comme appartenant aux Éburons, c'est que, deux ans plus tôt, après avoir pris et vendu 53,000 Aduatuques, César avait pareillement vendu leur territoire à la tribu voisine. Ni Namur, ni le mont Falhize, au dire de M. Wauters, ne conviennent comme emplacement de la forteresse des Aduatuques; d'un autre côté, il trouve que le site de Falais et la montagne d'Hastedon se rapportent médiocrement à la description donnée par César. Il aurait admis la localité indiquée par M. Roulez, Montaigne ou Sichem; mais son honorable collègue, « qui est pourtant si compétent dans les questions dont nous nous occupons aujourd'hui, » abandonne son ancienne opinion et se détermine en faveur du mont Falhize. « J'avoue, » ajoute-t-il au sujet de cette position, « que les arguments de MM. Creuly et Bertrand ne m'ont pas convaincu; je ne comprends pas comment César aurait pu faire, en quelques jours, une grande circonvallation dans un pays couvert de rochers; comment il n'aurait pas parlé de la Meuse, que cet ouvrage devait traverser ou atteindre en deux endroits différents. Quant à moi, j'incline pour Tongres ou pour une localité du voisinage. »

Je ne croyais pas qu'il pût entrer aujourd'hui dans l'idée de quelqu'un de ne faire qu'une seule et même localité de l'*oppidum* aduatuque assiégé par César à la fin de sa deuxième campagne et du *castellum Aduatuca* qui, plus tard, servit successivement de quartier d'hiver à Sabinus et à Cicéron. Mais puisque telle est l'opinion de M. le rapporteur, je vais reproduire, en les complétant, les considérations de diverses sortes et surtout militaires, qui font que cette opinion n'est pas soutenable.

Prenons d'abord le livre II. César dit (chap. 29) que les Aduatuques abandonnèrent toutes leurs villes et bourgades pour se réfugier dans une place que son site rendait très-forte, *cunctis oppidis castellisque desertis sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt.*

Je signale en passant un fait qui me paraît avoir son explication dans l'inimitié dont les Aduatuques étaient l'objet de la part des peuples voisins, ainsi qu'ils le dirent eux-mêmes à César (chap. 31). Ils n'avaient point de *vici*, c'est-à-dire de villages ouverts; ils n'avaient même pas de demeures isolées, *aedificia.* Tout ce qu'ils possédaient était renfermé dans des villes et bourgades, fortifiées ou

non, mais toujours établies sur des positions naturellement défensives : car telle est l'idée qu'on doit se faire des *oppida* et des *castella*, qui différaient, ceux-ci de ceux-là, non-seulement en étendue, mais vraisemblablement en importance politique.

La forteresse dans laquelle les Aduatuques se retirèrent n'était accessible que par un point, où le talus de la montagne s'allongeait en une pente douce de soixante mètres de largeur : ils avaient fortifié ce point d'un double mur. Le reste de la montagne était couronné d'escarpements de roc du haut desquels le regard plongeait dans la plaine,... *quum ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet...* (chap. 29).

Ouvrons maintenant le livre V, pour y chercher les caractères topographiques du terrain sur lequel était assis le camp de Sabinus ou *Aduatuca*, puisque c'est le même point, comme nous l'apprend le livre suivant. Ce camp est attaqué par les Éburons : le commandant romain fait prendre les armes, garnir de troupes le rempart et sortir la cavalerie espagnole, qui force l'ennemi à se retirer : *quum celeriter nostri arma cepissent vallumque ascendissent atqueuna ex parte Hispanis equitibus emissis equestri praelio superiores fuissent, desperata re hostes suos ab oppugnatione reduxerunt* (chap. 26). On sent déjà qu'il s'agit d'une position de facile abord, et telle que des cavaliers barbares ont pu espérer la prendre d'emblée. Son rempart avait si peu de commandement, qu'après qu'elle eut été abandonnée et que la garnison fut tombée dans le piége d'Ambiorix, un porte-aigle, qui était parvenu à s'échapper, put lancer l'aigle jusque dans le camp, par-dessus ce rempart, ... *L. Petrosidius aquilifer, quum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra vallum projecit...* (chap. 37).

Au livre VI, nous voyons César, revenant de Germanie, déposer les parcs de l'armée sous la garde d'une légion et sous le commandement de Cicéron, dans *Aduatuca*, ce *castellum* de mauvais augure, où Cotta et Titurius Sabinus avaient péri l'année précédente : *impedimenta omnium legionum Aduatucam contulit. Id castelli nomen est* (chap. 32)... *plerique novas sibi ex loco religiones fingunt, Cottaeque et Titurii calamitatem, qui in eodem occiderint castello, ante oculos ponunt* (chap. 37). La qualification de *castellum* que reçoit ici *Aduatuca*, pendant que la forteresse des Aduatuques est qualifiée d'*oppidum*, suffirait pour faire distinguer ces deux localités l'une de l'autre. On vient de voir combien le site du camp d'Aduatuca est loin de ressembler à la formidable position de l'oppidum : c'est ce que montre une fois de plus l'attaque subite des cava-

liers sicambres qui, repoussés de la porte décumane par la cohorte de garde, cherchèrent à pénétrer par les autres portes du camp, où la garnison ne parvint qu'à grand'peine à les arrêter : *Inopinantes nostri re nova perturbantur, ac vix primum impetum cohors in statione sustinet. Circumfunduntur ex reliquis hostes partibus, si quem aditum reperire possent. Aegre portas nostri tuentur...* (chap. 37).

J'aime à croire que M. le rapporteur a compris ces textes, quoique cela ne soit peut-être pas si facile, quand on n'est ni militaire ni topographe : alors je dois admettre qu'il n'a vu ni Tongres ni le mont Falhize. S'il avait vu Tongres, il ne s'imaginerait pas qu'une humble croupe, élevée d'une vingtaine de mètres au-dessus de la plaine, avec laquelle elle se raccorde par des pentes très-douces, puisse représenter l'oppidum escarpé des Aduatuques. S'il avait vu le mont Falhize, il ne croirait pas que la plaine où la contrevallation — non circonvallation, pour parler comme l'Académie, — aurait été tracée, est un sol couvert de rochers qui ne permettent pas d'y faire un pareil travail. N'ai-je pas aussi un peu le droit de m'étonner que M. Wauters ne fasse pas plus de cas de l'opinion d'un ingénieur militaire sur les choses de son métier?

Nous n'étions pas prévenus que M. Roulez eût proposé, pour l'oppidum des Aduatuques, deux localités voisines de Diest; autrement nous serions allés les visiter. Mais quand même cet honorable savant n'eût pas renoncé, en faveur de Falhize, aux positions qu'il avait préférées d'abord, ce qui prouve assez qu'elles ne satisfont guère aux conditions voulues topographiquement, je me demanderais toujours pourquoi M. Wauters se montre si hostile au mont Falhize qui les remplit si bien, à ce même Falhize dont la « découverte » a été cause de tant d'émotion en Belgique. Ne serait-ce point parce que l'attribution d'une partie de la vallée de la Meuse aux Aduatuques contrarie son système sur l'établissement des peuplades secondaires et les dernières venues en Gaule? Cette raison me touche d'autant moins qu'il ne me paraît pas possible de refuser Namur aux Aduatuques, à cause des monnaies gauloises à la légende AVAVCIA qu'on y a trouvées ainsi qu'à Tongres, et que M. de Saulcy a, le premier, expliquées en les donnant à ce peuple. Les Aduatuques auraient ainsi occupé une bande de terrain comprenant la vallée de la Meuse depuis Namur jusque vers Tongres, et vraisemblablement limitée, au nord-ouest, par la ligne de faîte des hauteurs. Cette étendue de pays devait très-largement suffire à une population en état de fournir à la grande coalition belge un contingent de dix-neuf mille hommes, mais qui peut n'avoir pas beaucoup dépassé, en total, les

cinquante-sept mille individus renfermés dans l'oppidum, si, comme je le crois probable, une bonne partie de ceux qui, dans cette occasion, furent vendus sur place trouvèrent le moyen d'échapper à la servitude, et reparurent dans les guerres ultérieures.

La seconde et dernière observation de M. le rapporteur sur les emplacements des villes est celle qui concerne l'*oppidum Ubiorum* que la carte met à l'endroit où plus tard fut fondée Cologne. Or, dit-il, César lui-même nous a fait connaître que les Ubiens habitaient au delà du Rhin, et nous savons qu'ils ne furent transportés en deçà du fleuve que par l'empereur Auguste. Cette manière de présenter les choses est regrettable : elle ferait croire, à toute personne qui n'a pas la carte sous les yeux, que la Commission a placé la peuplade ubienne de ce côté-ci du Rhin, quand elle a, au contraire, fait écrire le nom ethnique tout entier sur le territoire transrhénan. Mais, les Ubiens étant représentés par César comme un peuple commerçant, qui avait un grand nombre de bateaux sur le Rhin (liv. IV, chap. 3 et 16), on a pu en conclure qu'ils s'étaient assuré la possession d'une espèce de tête de pont sur la rive gauche, pour mieux protéger leur trafic. Cela n'a aucun rapport avec le fait de leur transportation sous Auguste.

§ 3. Il est peu de particularités des marches et des campements de César et de ses lieutenants, au sujet desquelles M. l'archiviste de Bruxelles soit d'accord avec la commission de la carte des Gaules : c'est un malheur dont les militaires qui font partie de la Commission seront particulièrement affectés. Examinons toujours si la stratégie du savant critique est de nature à justifier son intervention dans de pareilles questions.

Il s'agit surtout de la bataille livrée aux Nerviens sur les rives de la Sambre, pendant la deuxième campagne.

Je dis « la Sambre, » sans discussion, parce que tout le monde paraît d'accord aujourd'hui pour rejeter l'opinion qui faisait donner la bataille sur l'Escaut, en partant de l'hypothèse que César aurait écrit *Sabim* pour *Scaldim*. Les partisans de l'Escaut devaient naturellement placer, vers le confluent de ce fleuve et du Rupel, les marais inaccessibles où les Nerviens avaient caché leurs familles, *in eum locum conjecisse, quo propter paludes exercitui aditus non esset*, (liv. II, chap. 16)... *in aestuaria ac paludes conjectos* (ibid., chap. 28). Le mot *aestuaria* pouvait alors être entendu dans le sens d'estuaires maritimes. Mais, dans notre rapport ci-dessus mentionné, la donnée de César ayant été respectée, nous avons préféré, pour le

refuge des familles nerviennes, les marais de la Helpe, plus voisins du lieu de la bataille et plus convenablement placés, attendu d'ailleurs que, par *aestuaria,* on peut entendre de simples inondations fluviales, suivant l'interprétation de Forcellini relative à ce passage même. Au surplus, il n'est nullement interdit de supposer, en même temps, l'armée des Nerviens sur la Sambre et leurs familles dans un canton éloigné de cette rivière, pourvu que le lieu de refuge soit, comme le dit César, inaccessible à l'armée romaine.

Cela posé, voici textuellement l'objection de M. le rapporteur :

« On place le combat sur la rive occidentale de la rivière, ce qui entraîne cette conclusion, que les Nerviens avaient pris position sur la rive opposée. Je ne comprends pas bien le résultat que leur chef Boduognat aurait eu en vue. Ne devait-il pas craindre de laisser César, plus fort que lui en cavalerie, pénétrer dans le cœur même du pays, et arriver jusqu'aux retraites marécageuses où s'étaient refugiés les femmes et les enfants des Nerviens? Or, ces retraites se trouvaient, comme on l'a déjà conjecturé, dans les parties de la Nervie baignées par l'Escaut et le Rupel. Pour en fermer les issues, pour se porter entre elles et les Romains, les guerriers de Boduognat ne pouvaient se retirer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. On s'explique mieux les incidents de la bataille lorsqu'on se représente César arrivant dans cette contrée, et rencontrant, postée sur les rives occidentales de la Sambre, une armée qui essaye de lui interdire l'accès du centre de la Nervie, c'est-à-dire des environs de Bavay. »

M. Wauters raisonne comme si César venait de Metz, et c'est d'Amiens que le général romain est parti. Il marche directement sur Bavay, qui est son but, son objectif, comme disent les stratégistes. Qu'est-ce qu'il irait faire sur la rive droite de la Sambre? Passe encore s'il savait que l'armée ennemie s'y trouve, mais il n'apprend cela qu'au dernier moment de sa route. M. Wauters, lui-même, ne veut pas que les Nerviens soient par là; il les place sur la rive gauche, du même côté que Bavay, et il croit que César va s'amuser à tourner la Sambre pour le seul plaisir de mettre cet obstacle entre lui et les gens qu'il veut atteindre! Vraiment l'idée n'est pas heureuse.

Il ne me serait pas difficile d'expliquer la détermination, prise par les Nerviens, d'attendre César sur la rive droite de la Sambre; mais cela n'est pas nécessaire, et je me hâte d'en finir avec cette question, en signalant une légère erreur qui s'est introduite, je ne sais comment, sur la carte, erreur consistant en ce que le lieu de la bataille, quoique fixé à Haumont par le choix de la Commission, a été indiqué au sud de Bavay, quand il devait l'être à l'est de cette ville.

M. le rapporteur s'occupe, après cela, des camps que la Commission a placés respectivement à Tongres, à Gembloux et près de Marche. C'est, dit-il, bouleverser toutes les idées reçues : il n'y a plus rien qui cadre avec les données de César lui-même. D'après la suite du rapport, ce reproche, un peu vif, s'applique surtout au camp de Marche. Voyons donc ce que l'on trouve encore à redire à la position de ce camp. J'ai démontré plus haut qu'Aduatuca étant fixée à Tongres, les positions de Gembloux et de Marche en résultent, pour ainsi dire, mathématiquement. Toutefois ces solutions comportaient, ainsi que je l'ai expliqué, une latitude de 1/5 sur les distances, de telle sorte que, si les routes pouvaient être supposées absolument rectilignes, au lieu de Gembloux on atteindrait Frasnes, et, au lieu des environs de Marche, on tomberait vers Bure. Impossible d'aller plus loin d'Aduatuca (Tongres) sans s'écarter des données numériques de César, données parfaitement certaines, d'ailleurs, puisqu'elles se présentent à la fois sous deux formes, la mesure itinéraire et le temps de marche.

M. Wauters ne tient aucun compte de ces conditions. Il entend conserver l'Aduatuca de César à Tongres, voire même la porter plus au nord, et néanmoins substituer à Marche un point situé beaucoup plus au sud, point qu'il n'ose pas fixer, mais qu'il fait dépendre d'une donnée incertaine, la limite commune des Trévires et des Rèmes. César, en effet, a dit (liv. V, chap. 24) que, d'après ses ordres, le quartier d'hiver de Labienus devait être établi chez les Rèmes, sur les confins des Trévires, et le savant rapporteur conclut de là que ce camp ne pouvait être à Marche, dont les environs étaient, selon lui, habités par les Condruses, les Paemanes et les Ségnes, qu'il considère comme étant tous clients des Trévires. Sans doute, Bure et Frasnes ne lui conviendraient pas plus que Marche et Gembloux : sa pensée va plus loin, il voudrait ramener le camp de Labienus derrière la Meuse, car il prétend que les Trévires s'étendaient jusqu'à ce fleuve. Mais alors, loin de pouvoir rester à Tongres ou même aller plus au nord, Aduatuca devrait descendre à Namur, et le camp de Cicéron devrait reculer jusqu'à Bavay, ce que j'ai démontré impossible par la considération des marches qui menèrent l'armée romaine d'Amiens à Gembloux.

Un autre argument contre la position de Marche est celui-ci. Il n'y a pas eu, assure M. Wauters, d'opérations militaires de ce côté, attendu que César, revenant des contrées rhénanes, pendant sa sixième campagne, a respecté le territoire des Condruses et des Ségnes. Qu'est-ce que cela prouve ? Que les Ségnes et les Condruses,

comme je l'ai déjà dit, touchaient aux Éburons vers lesquels César se portait : rien de plus. S'il y a quelque conséquence à tirer de là en ce qui concerne les Paemanes, c'est que ce dernier peuple était plus au sud-ouest et ne confinait pas aux Éburons. M. Wauters prétend que ces Paemanes étaient clients des Trévires : pure hypothèse, puisque César n'a rien dit de pareil. Peut-être étaient-ils clients des Rèmes. Du reste, aucun document de l'époque ne nous fait connaître les limites des Rèmes du côté de l'Ardenne. César était-il lui-même bien renseigné à cet égard ? Il est permis d'en douter quand on lit, au livre V, chap. 24, que Labienus était envoyé en quartier d'hiver chez les Rèmes, près des Trévires ; puis, au chap. 56 du même livre, qu'Indutiomare se proposait d'attaquer ce même camp de Labienus, avant de passer sur le territoire des Rèmes ; enfin, au chap. 5 du liv. VI, que les bagages de l'armée furent envoyés, toujours au même camp, chez les Trévires. César se rectifie, et ce n'est pas la seule fois que cela lui arrive. Rien n'empêche, d'ailleurs, de croire qu'au lieu de suivre à la lettre ses instructions, Labienus, arrivé sur les lieux, choisit en connaissance de cause une position plus convenable au but qu'on se proposait et située sur le territoire trévire. En résumé, le système de campements adopté par la Commission, particulièrement en ce qui concerne le camp de Marche, est fondé sur les véritables données du texte des Commentaires, et le reproche qu'on lui fait à cet égard doit être renvoyé aux propositions du savant rapporteur, si tant est qu'on puisse appeler ainsi des idées qui ne sont pas suffisamment arrêtées, et qui même se contredisent mutuellement.

A cette occasion, M. Wauters rappelle que l'idée du camp de Gembloux est due à M. le général Renard, qui, en même temps, proposait de placer Aduatuca au delà de la Meuse : si l'on renonce, dit-il, à cette partie de l'opinion du savant général, il faut aussi en abandonner la deuxième partie, et, pour être fidèles aux indications de l'illustre auteur des Commentaires, ramener le camp de Cicéron plus à l'ouest. Ce raisonnement ne repose, comme je l'ai montré d'avance, que sur une mauvaise interprétation des données itinéraires fournies par le texte. On a vu que Gembloux est en parfaite convenance d'éloignement avec Tongres, et que Frasnes se trouve à la limite extrême des distances possibles. Néanmoins, M. Wauters, tout en conservant Aduatuca à Tongres, propose de mettre le camp de Cicéron près d'Assche, localité qui est, à l'égard de Tongres, de douze milles plus éloignée que Frasnes. Nous allons de contradictions en contradictions. Et pourquoi veut-on que le camp d'Assche figure dans la

guerre des Gaules? Parce qu'il est appelé *Jardin de César,* dans un acte des échevins du seigneur d'Assche, de l'an 1314. On ajoute, pour aller au-devant des objections, « que le mot César ne peut ici se rapporter à un empereur ou roi de la Germanie, car, au quatorzième siècle, la propriété du territoire d'Assche appartenait exclusivement depuis des siècles aux ducs de Brabant, aux seigneurs d'Assche et à l'abbaye d'Affligbem. » Le lecteur appréciera la force de ces arguments; je me borne à le prévenir que les restes de campement dont il s'agit ne peuvent être rattachés à l'affaire de Cicéron, non-seulement par la raison de leur distance à Tongres, mais encore parce qu'ils occupent une position plus forte que ne l'était celle de Cicéron, à en juger par le récit de l'attaque; et, en outre, parce que leur développement, qui n'est que de 1,330 mètres, ne comporte pas les cent vingt tours dont parle César.

§ 4. M. le rapporteur demande pourquoi la carte des Gaules ne mentionne, en fait de monuments druidiques, ni la *Pierre du diable* de Jambes, ni l'antique enceinte appelée *Les vieux murs*, qui a existé jusqu'en 1700, près Namur, ni la pierre de Bray, près Binche, ni celles que divers savants ont retrouvées dans la province de Liége et dans le Luxembourg, ni le célèbre *Riesensaule* des environs de Mayence, etc. De son côté, M. Roulez a signalé l'absence de la *Pierre de Brunehaut*, ou dolmen d'Hollain, près Tournai. « Il y avait cependant, « ajoute M. Wauters, » de l'importance à constater, au moyen de ces monuments, que la civilisation druidique avait jadis dominé jusqu'au Rhin. » On oublie que la carte doit être accompagnée d'un texte, dans lequel sera compris le catalogue descriptif de tous les monuments de l'espèce dont il s'agit. Le but indiqué sera plus sûrement atteint de cette manière que par de simples signes conventionnels qui, la plupart du temps, n'apprennent rien d'exact, ni sur la nature, ni sur la position, ni sur l'importance des objets qu'ils sont censés représenter. La carte, d'ailleurs, est à trop petite échelle pour qu'on ait pu y rapporter toutes ces pierres, soi-disant druidiques, dont le nombre est infini dans certaines régions de la Gaule : il a fallu se contenter des principaux groupes et des monuments isolés les plus considérables. Si des omissions ont été faites involontairement, elles sont facilement réparables, puisque la carte n'est encore qu'en épreuve.

« Une autre question, » dit le rapport, « qui se rattache au développement social des peuples belges, c'est celle de l'étendue des forêts qui se trouvaient sur leur territoire. Admettre encore que

notre pays était presque entièrement boisé, c'est contester des faits authentiquement prouvés aujourd'hui : le développement assez considérable de nos anciennes populations, leur initiation à la culture des céréales, l'adoption par elles de méthodes perfectionnées pour l'amélioration des terres, etc. Sur la carte des Gaules nous voyons la Nervie couverte de forêts, qui s'arrêtent cependant là où commence la forêt de Soigne, encore existante en partie. Où donc habitaient les soixante mille guerriers nerviens et leurs familles? Abattons ces forêts et admettons simplement qu'il en existait chez ce peuple de très-considérables, principalement sur les frontières. » Schayes a dit, de son côté (*Belgique*, tom. II, 1858) : « A l'époque de la conquête de César, la Belgique n'offrait dans toute son étendue que l'aspect d'une forêt continue, dont la triste et sombre monotonie n'était interrompue que par des marécages et de vastes espaces couverts d'eau, dans les plaines et les lieux voisins de la mer, et par de rares défrichements, tels que pouvaient les pratiquer des peuples presque nomades et vivant en grande partie du produit de leurs troupeaux, de chasse et de pillage. Des documents nombreux et authentiques attestent que pendant la durée de la domination romaine (et bien avant dans le moyen âge encore), la Belgique resta en grande partie une terre sauvage, inculte, hérissée d'immenses forêts, etc. » Entre des opinions si divergentes, et se prétendant, l'une et l'autre, fondées sur des documents authentiques, la Commission n'a pas même eu à se préoccuper du choix. Ayant à figurer un pays que la tradition historique nous peint comme généralement boisé, sans nous fournir, sur les rares espaces livrés à la culture, aucune donnée assez précise pour pouvoir être traduite graphiquement, on ne pouvait mieux faire que d'appliquer à toutes les parties du territoire indistinctement un même signe représentatif. Il n'y a point lieu d'abattre les *forêts*, il n'y a que les trois mots « *entremêlées de cultures* » à y ajouter dans la légende, pour empêcher qu'on n'épilogue à l'avenir sur le sens de la teinte conventionnelle. Mon avis serait, au contraire, de prolonger un peu plus vers le nord le pays boisé, qui, toutefois, comprend déjà la forêt de Soigne tout entière. C'est ce dont je me suis assuré en reportant sur la carte de la Gaule ce bouquet d'arbres tel qu'il est donné par la carte belge, vérification que M. Wauters n'a pas pris la peine de faire ou qu'il n'a pas su faire exactement.

« Enfin, pour en finir avec cette fastidieuse série de rectifications, » — ainsi s'exprime M. le rapporteur, — il y a lieu de regretter que la commission de la carte des Gaules ait dessiné les côtes de la Flandre et les îles de la Zélande d'après leur état moderne, sans

tenir compte des nombreuses modifications que leur configuration a subies ; on l'engage à consulter, entre autres travaux relatifs à cet objet, une *Notice sur les limites de l'ancien diocèse de Liège* (1) ; elle y verra de quelle importance pour l'histoire est l'étude de la géographie physique ; elle y étudiera les changements considérables que les années ont apportés au cours des fleuves de la Belgique, particulièrement à proximité de leur embouchure dans la mer. Laissons les grands mots et allons au fond des choses. On prétend retrouver la configuration des côtes, telle qu'elle était du temps de César, au moyen d'éléments empruntés aux écrits du moyen âge. C'est vouloir employer, dans les conditions les plus mauvaises, la méthode des cartes sur renseignements, qui n'a pas donné de merveilleux résultats entre les mains d'ingénieurs pourtant très-habiles et disposant de tous les moyens d'investigation nécessaires : on ne fait ainsi que de la géographie imaginaire. Nous ne reconnaissons pas cette science-là ; nous ne voulons point de cartes conjecturales, sujettes à la double erreur des faits mal constatés et des mauvaises interprétations. Rien ne prouve d'ailleurs que la configuration des lieux, au temps de César, différât essentiellement de ce qu'elle est aujourd'hui. Que l'endiguement des polders change des marécages en terres productives, c'est là un fait considérable au point de vue économique, mais indifférent à la cartographie. Je vois, dans une citation de Schayes, qu'en 1818 on endigua dans Nord-Beveland cinq cents hectares de terre d'alluvion produite par l'Escaut ; mais en 1530, la même île avait perdu six cents hectares. Si l'on mesure, par la voie navigable, la distance qui existe aujourd'hui entre l'embouchure de la Meuse, à l'extrémité de Gorée, et le confluent de ce fleuve avec le Wahal, à leur point de jonction le plus oriental, près Bommel, on trouvera au maximum cent quinze kilomètres. César ayant évalué cette même distance à quatre-vingts milles (118 kilomètres), il n'y a pas lieu de croire que le delta du Rhin ait gagné sur la mer depuis l'époque de la conquête. Pour ce qui regarde la côte de la France, on prétend que Saint-Omer occupait le fond d'un golfe, et que Thérouanne avait été bâtie près de la mer : ces contes ridicules, que Schayes a enregistrés, paraissent avoir encore faveur dans son pays. L'un ne repose que sur l'interprétation forcée d'une ou deux phrases de légendes ; l'autre n'a pour appui que le diplôme de Louis VII où se lisent les mots *Tervanensis civitas secus mare*

(1) On n'a pu se procurer cette notice.

fundata : on prend *secus* à la lettre, on noie ainsi Saint-Omer dans les eaux du golfe, et on fait de Cassel, du fameux *castellum Menapiorum*, une île de la mer. La table de Peutinger nous a donc bien trompés ! Que dis-je ! Est-ce que Ptolémée n'a pas pris soin de nous avertir que Thérouanne, la ville de Morins, était située au milieu des terres, ὧν πόλις μεσόγειος Ταρουάννα ? Schayes s'imagine, sur la foi de l'abbé Mann, que la mer, le long des côtes de Dunkerque, s'est retirée de trois cents toises, dans l'intervalle de temps compris entre l'époque de la construction du fort Risban, sous Louis XIV, et l'année 1750. C'est encore là un fait mal compris, et d'où on a tiré une fausse conséquence, ainsi qu'il arrive habituellement aux gens qui veulent raisonner sur une science étrangère à leurs études. La cause de ce phénomène est bien connue des ingénieurs ; elle est toute locale, et tient à l'existence même des jetées du port, lesquelles produisent autour d'elles des espaces abrités où les sables se déposent, n'étant plus entraînés par les courants. Toute cette fantasmagorie, héritage des siècles d'ignorance, disparaîtra devant les lumières de la critique moderne.

Dissertation de M. Grandgagnage sur Aduatuca. — Jusqu'ici je n'ai pas eu à défendre l'identité d'Aduatuca avec Tongres, qui n'était pas attaquée. J'ai pu me contenter de montrer incidemment que les distances d'Amiens à Tongres et de Tongres à l'Escaut cadraient on ne peut mieux avec les marches de l'armée romaine dans cette région de l'ancienne Belgique, et que, de plus, le terrain sur lequel Tongres est assis satisfaisait aux conditions topographiques que César laisse entrevoir lorsqu'il décrit l'attaque d'Aduatuca par les Sicambres. Mais maintenant que je trouve dans l'écrit de M. Grandgagnage une négation formelle, je serrerai la question de plus près, et, sans revenir sur ces premières preuves, ni sur toutes les considérations si bien présentées par mon collaborateur, dans le rapport que j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de citer, je vais tâcher de répondre catégoriquement aux objections du savant académicien belge, objections qu'il présente avec une habileté et une courtoisie bien faites pour ajouter à nos regrets de ne l'avoir pas rencontré à notre passage dans la ville où il réside.

Tongres est appelée, dans l'itinéraire d'Antonin, *Aduaca Tungrorum* (var. Aduaga, Aduagan, Aduan), et, dans la Table de Peutinger, *Atuaca ;* mais, Ptolémée donnant à cette ville le nom d'Ἀτουατούκον, il n'est douteux pour personne que la véritable forme latine ne soit *Aduatuca*. D'un autre côté, César nous apprend (liv. VI, chap. 32) qu'il y avait chez les Éburons un castellum du nom d'*Aduatuca*, et,

comme les Tongres sont venus plus tard occuper une partie du territoire des Éburons détruits par César, l'identité des deux *Aduatuca* devient un fait très-probable. On objecte que la géographie, tant ancienne que moderne, présente maints exemples de villes ou de localités diverses, mais néanmoins portant la même dénomination dans les mêmes contrées. Je réponds à cette assertion que la géographie de la Gaule ne présente pas un seul nom de ville deux fois répété dans la même *civitas*. Il est déjà étrange qu'une ville des Éburons porte du temps de César le nom des Aduatuques, qui n'étaient dans le pays que depuis un demi-siècle. On a des conjectures assez plausibles pour expliquer ce fait, je le veux bien; mais si l'Aduatuca des Tongres et l'Aduatuca des Éburons ne sont pas identiques, comment croire qu'il y ait eu, chez les Éburons ou chez les Aduatuques, dans ce petit coin de terre possédé alternativement par les deux peuples, deux villes portant le même nom? M. Grandgagnage a un trop bon esprit pour n'être pas touché de cet argument, dont il n'a cependant pas aperçu toute la force. Il avoue que c'est une probabilité en faveur de Tongres; je pense, moi, que c'est presque une certitude, et j'espère que mon honorable adversaire se rangera complétement à cet avis, lorsqu'il ne sera plus sous l'empire de ses préoccupations au sujet de certains passages des Commentaires que je vais examiner successivement.

César a dit (liv. VI, chap. 32) que le castellum Aduatuca était situé à peu près au milieu du pays des Éburons, *hoc fere est in mediis Eburonum finibus*, et ailleurs (liv. V, chap. 24) que la majeure partie des Éburons occupait la contrée située entre la Meuse et le Rhin, *quorum pars magna est inter Mosam ac Rhenum*. On tire de ces textes la conclusion que l'Aduatuca de César doit être cherchée entre le Rhin et la Meuse. Mais, d'après ce que j'ai montré précédemment, les Éburons s'étendaient à gauche jusqu'à l'Escaut, de même qu'ils touchaient au Rhin par leur droite. Il est probable, d'un autre côté, que la partie de leur pays comprise entre la Meuse et le Rhin était plus peuplée que celle de l'Entre-Escaut-et-Meuse, qui était, comme le territoire des Ménapiens, très-marécageux et très-boisé, ainsi qu'il résulte du récit que fait César, au chap. 34 du livre VI, des difficultés de son expédition, notamment dans ces passages : *Aut vallis abdita aut locus silvestris aut palus impedita. — Magnamque res diligentiam requirebat... in singulis militibus conservandis. — Silvæ incertis occultisque itineribus confertos adire prohibebant. — Ut in ejusmodi difficultatibus, quantum diligentia provideri poterat, providebatur, ut potius in nocendo aliquid praeter-*

mitteretur... quam cum aliquo militum detrimento noceretur. L'explication des deux textes rapportés plus haut, dans un sens favorable à Tongres, est donc des plus simples, et je ne me rends pas bien compte des grands embarras qu'elle paraît avoir donnés aux commentateurs belges. Tongres, en effet, est à peu près au milieu d'une ligne tirée du Rhin à l'Escaut, par conséquent *fere in mediis Eburonum finibus;* et, bien qu'il y ait un peu plus loin de l'Escaut à la Meuse que de la Meuse au Rhin, la majeure partie de la population pouvait néanmoins, je le répète, être établie entre ces deux derniers fleuves. Loin d'attirer Aduatuca du même côté, cette considération est plutôt propre à expliquer sa fondation, par les Aduatuques, dans la partie moins peuplée, à l'ouest de la Meuse.

M. Grandgagnage semble faire un grief à la Commission de ce qu'elle aurait suivi l'opinion généralement admise par les géographes français, notamment par d'Anville et Malte-Brun, qui ont vulgarisé, dit-il, l'emplacement de Tongres, tandis que les auteurs allemands, et surtout les écrivains belges, plus à même d'en juger par leur connaissance des localités, sont en majorité pour établir entre les deux fleuves l'antique castellum belge, les uns à Juliers ou à Aix-la-Chapelle, les autres à Gressnich, à Rolduc, à Embourg, à Julémont et ailleurs. Je ne comprends pas bien comment la connaissance des lieux a pu conduire ces auteurs, préférés en Belgique, à proposer pour Aduatuca des points si nombreux et si divers. Quoi qu'il en soit, on a tort de croire que la Commission ait suivi tel ou tel; des gens qui veulent faire un travail sérieux ne se soumettent qu'à l'autorité des bonnes raisons. J'ajoute que, si la Commission avait dû s'en rapporter à quelqu'un, c'eût été plutôt au judicieux d'Anville qu'à Mannert, par exemple, qui nous a donné, dans ses travaux sur l'Afrique, maintenant contrôlés sur les lieux, la mesure de tout ce que l'érudition peut accumuler d'erreurs, quand elle n'est pas dirigée par un esprit juste. Il y a d'autant plus lieu d'être surpris de voir M. Grandgagnage nous signaler avec éloge ces résultats de la critique allemande ou belge, qu'il place du côté de Rocroy ou de Revin le camp de Labienus : or, si l'on décrit un cercle, en prenant Rocroy pour centre, et avec un rayon maximum de cinquante milles, ce cercle, qui passe près de Namur et de Neufchâteau, et qui devrait, comme on sait, renfermer Aduatuca, laisse, au contraire, à cinquante ou soixante milles en dehors de lui toutes les positions qui viennent d'être indiquées pour ce castellum. Ainsi, une partie du système de notre savant adversaire est la condamnation formelle des emplacements qu'il nous reproche cependant de n'avoir pas préférés.

Toute position proposée pour l'Aduatuca de César doit satisfaire à la condition d'être située à deux journées seulement du Rhin, conformément au sens naturel des termes dans lesquels Ambiorix menaçait Sabinus de l'arrivée prochaine d'auxiliaires germains : *Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse, huc affore biduo* (liv. V, chap. 27); et même cette distance paraît bien grande en présence des chap. 34 à 41 du liv. VI, où l'on voit que la nouvelle des ordres de César pour le pillage du pays éburon, ordres partis vraisemblablement des rives de l'Escaut, parvint jusqu'aux Sicambres, c'est-à-dire au moins à cent soixante kilomètres de là, en ligne directe; que les Sicambres rassemblèrent alors une force de deux mille cavaliers; que ce corps passa le Rhin et ravagea successivement toutes les parties du territoire éburon situées entre le Rhin et la Meuse; qu'arrivé ensuite devant Aduatuca, il tenta obstinément de s'en emparer, et que tous ces faits se passèrent dans un espace de temps qui ne peut pas être évalué à plus de trois jours ou trois jours et demi, au maximum. Or, Tongres réalise parfaitement la condition énoncée, cette ville étant à quatre-vingt-dix-huit kilomètres du Rhin, en ligne droite, ou, en mesure itinéraire, évaluée d'après la règle dont nous avons déjà fait usage dans le cours de ce travail, à cent dix-sept kilomètres, qui font, à très-peu près, deux marches de cavalerie, telles qu'on les compte ordinairement dans les armées modernes.

Les objections qui semblent inspirer le plus de confiance à notre honorable adversaire sont celles qui se rapportent au terrain de l'embuscade dans laquelle Sabinus vint tomber, avec ses troupes, peu d'instants après être sorti d'Aduatuca. Je cite le texte entier, à cause de son importance dans le débat : *At hostes, posteaquam ex nocturno fremitu vigiliisque de profectione eorum senserunt, collocatis insidiis bipertito in silvis opportuno atque occulto loco a millibus passuum circiter duobus, Romanorum adventum expectabant, et quum se major pars agminis in magnam convallem demisisset, ex utraque parte ejus vallis subito se ostenderunt novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco proelium committere coeperunt* (liv. V, chap. 32). Le savant académicien voit, dans les expressions *magna convallis* et *iniquissimus locus*, des données très-caractéristiques. Pour lui, *magna convallis* est « une grande vallée, un point convergent de vallées, une grande vallée dominée de toutes parts; » *iniquissimus locus* est « un passage des plus difficiles... un entre-croisement de collines, une gorge, un passage scabreux, » où, d'après la manière dont il interprète les chapitres sui-

vants, « le corps de Sabinus et de Cotta aurait été jeté dans une position tellement désespérée, que ses huit ou neuf mille hommes, huit ou neuf mille Romains, soldats aguerris de César et n'ayant affaire qu'à un nombre égal de barbares (*numero pares*), se seraient vainement défendus toute une journée avec le plus grand courage et auraient été anéantis, pour ainsi dire, un à un. » Or, rien de pareil n'existe aux environs de Tongres. J'en conviens d'autant plus volontiers que cette topographie de M. Grandgagnage est matériellement impossible, et que l'erreur dans laquelle il est tombé à cet égard doit reposer, comme elle repose effectivement, sur une interprétation vicieuse des textes. C'est ce que je vais essayer de faire comprendre.

Le chapitre 32, transcrit ci-dessus, nous représente la troupe romaine au moment où elle traverse un vallon, *convallem*. Ses derniers rangs n'étaient pas encore descendus dans la plaine, et la tête de colonne, arrivée au pied du versant opposé, ne faisait que commencer à le gravir, lorsque l'ennemi découvrit ses deux embuscades, qui occupaient sous bois le sommet des coteaux, de part et d'autre. Les Romains avaient donc, en tête et en queue, une pente dominée par l'ennemi, sur laquelle il leur fallait combattre, d'un côté, pour s'ouvrir un passage, de l'autre, pour effectuer sans encombre leur descente. En un mot, ils étaient, à chaque extrémité de leur colonne, sur un terrain de combat désavantageux pour eux, *iniquissimo nostris loco* : c'est là toute la portée de l'expression latine. Les militaires apprécieront facilement l'avantage de tenir le haut du terrain dans les combats à l'arme de main ou de jet, et comprendront que les Romains exprimassent l'inconvénient d'une simple pente, quand elle était tournée contre eux, par des termes aussi forts que ceux de *locus iniquus*, *iniquissimus*. Ces expressions, en apparence exagérées, ne sont, au fond, que l'opposé de *locus aequus*, *aequissimus*, c'est-à-dire de terrain plat; mais l'usage militaire a fini par attacher aux unes et aux autres l'idée, toute de relation, d'un terrain dominé ou dominant, selon le point de vue où l'on se place. Quelques exemples sont nécessaires pour justifier ces aperçus aux yeux des personnes qui n'ont pas fait une étude spéciale des écrivains militaires de l'antiquité. Au chap. 27 du livre II de la guerre des Gaules, voulant peindre l'audace des Nerviens, qui franchirent la Sambre et gravirent la colline où le camp romain était assis, César dit : *ausos esse transire latissimum flumen, ascendere altissimas ripas, subire iniquissimum locum.* Dans sa cinquième campagne, chap. 49, 50 et 51, César campe en vue des Nerviens, sur le terrain le plus dominant qu'il peut trouver dans un pays généralement plat, *quam aequissimo loco*

potest; il feint la peur afin d'attirer l'ennemi sur les pentes de sa position, *in suum locum*, et l'ennemi, trompé, vient s'établir sur ce terrain défavorable, *aciemque iniquo loco constituunt*. A l'attaque de Gergovie, place située sur une hauteur, les mots *iniquitas loci* reviennent à tout instant, avec *iniquo loco* et *paulo aequiore loco* (liv. VII, chap. 45 à 53). Le blocus d'Alesia (liv. VII), où César se tenait sur la défensive, ne lui donne pas aussi souvent l'occasion d'employer ces mêmes termes; mais l'un de ses camps supérieurs ayant été attaqué par les Gaulois, il en explique la position sur une pente douce légèrement dominée, et il fait ressortir l'importance qu'il y avait à ne pas laisser occuper par l'ennemi la crête du terrain : *paene iniquo loco et leniter declivi castra fecerunt* (chap. 83) — *iniquum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum* (chap. 85).

Il n'y a rien dans tout cela qui donne l'idée d'une gorge, d'un passage scabreux, d'un entre-croisement de collines, pas plus qu'on ne saurait en apercevoir dans la *convallis*, où la garnison d'Aduatuca se laissa enfermer par les troupes d'Ambiorix. La topographie de cette *convallis*, d'après le texte interprété sans efforts d'imagination, se réduit aux flancs de deux coteaux boisés, et au fond de vallée intermédiaire où les Romains parvinrent à se masser assez facilement après qu'ils eurent abandonné leurs bagages. Ayant formé le carré (orbe), ils furent entourés, à distance de trait, par les troupes ennemies. Pendant la lutte qu'ils soutinrent ainsi sept ou huit heures durant, pas un détail qui accuse la moindre inégalité de terrain. On a supposé qu'ils étaient au nombre de huit ou dix mille; même en les réduisant à six mille, je trouve que cette disposition de combat n'exigeait pas moins de cinq cents mètres de terrain uni. La colonne de route, marchant par le flanc sur six files, suivant l'usage romain, et s'étendant, avec ses bagages, depuis le coteau d'arrivée jusqu'au pied de l'autre versant, *longissimo agmine maximisque impedimentis* (chap. 31), demandait un fond de vallée plus large encore. Après que les chefs et la majeure partie des soldats furent tombés, le reste se fit jour, en remontant ce coteau, et rentra au camp, où il se défendit jusqu'à la nuit, c'est-à-dire environ trois heures. N'est-ce pas un fait bien remarquable que cette facilité avec laquelle une troupe ainsi prise au piége et mutilée put faire sa retraite en nombre assez grand et en assez bon ordre, tout en continuant de combattre, pour être en état de se soutenir dans un retranchement que Sabinus n'avait pas jugé défendable quand il disposait de toutes ses forces; et n'en ressort-il pas la preuve évidente que le théâtre de l'action n'était pas autant un coupe-gorge qu'on se l'est imaginé?

On a voulu expliquer par des difficultés de terrain exceptionnelles le prétendu fait d'une troupe de soldats romains aguerris, succombant sous les coups de barbares en nombre égal, *numero pares;* mais il y a, là encore, une grave erreur. Le texte dit : *Erant et virtute et numero pugnandi pares*, ce qui a un sens bien différent. Dans le passage qui contient cette phrase, César fait ainsi le parallèle des deux partis : les barbares étaient habilement commandés et en état de se rendre redoutables par le courage et le nombre; mais les Romains, quoique mal secondés par leur chef et par les circonstances, avaient confiance dans leur valeur militaire. Il eût été, en effet, bien étrange qu'une troupe de barbares vainquît de vieux soldats aussi nombreux qu'elle. D'ailleurs les Gaulois, enveloppant les Romains, devaient être nécessairement les plus nombreux, sans quoi ils auraient été dans un ordre plus mince, les cohortes qui chargeaient hors du carré en auraient eu facilement raison, et César n'aurait pas dit qu'elles ne pouvaient éviter les projectiles lancés par une si grande multitude de combattants, *ab tanta multitudine conjecta tela.*

Quant au terme *convallis*, sa signification précise ne peut pas beaucoup différer de celle de *vallis*, à la grandeur près, puisque César, ainsi qu'on l'a vu dans le chapitre 32 précité, donne le nom de *vallis* à une localité qu'il a d'abord appelée *magna convallis.* Ainsi *convallis* ne serait qu'une petite vallée, un vallon. Néanmoins, M. Grandgagnage traduit *magnam convallem* par grande vallée, point convergent de vallées, grande vallée dominée de toutes parts. Je vois que le savant académicien s'est inspiré des explications du grammairien Festus, mais le vague des expressions, et, pourrais-je dire, leur contradiction mutuelle me prouvent qu'il aurait mieux fait de consulter un topographe. Les textes que je vais rapprocher lui auraient, d'ailleurs, donné une idée plus juste et plus précise de la chose dont il est question. Déjà César avait parlé d'une *convallis* au chapitre 20 du livre III : c'est lorsque Crassus, marchant contre les Sotiates, dont il battit d'abord la cavalerie, fut ensuite assailli par leurs troupes à pied qu'ils avaient placées en embuscade, vraisemblablement sur le flanc de la colonne, *subito pedestres copias, quas in convalle in insidiis collocaverant, ostenderunt.* L'historien de la guerre d'Afrique, Hirtius, raconte au chapitre 7, que les rameurs de la flotte romaine, ayant été débarqués pour faire de l'eau, furent surpris par des cavaliers maures cachés dans les plis du terrain, *latent enim in insidiis cum equis inter convalles.* Voilà donc trois fois qu'il est question, dans les Commentaires, d'accidents de terrain de cette na-

ture, toujours à propos d'embuscades, et, en dernier lieu, dans une campagne très-plate, plus plate même que celle de Tongres, et où les *convalles* ne pouvaient être que de simples ondulations du sol, tout juste assez profondes pour cacher des hommes à cheval. Apulée (Met. I) emploie aussi le mot *convallis*, et c'est encore pour un fait analogue : *In quadam avia et lacunosa convalle a latronibus obsessus.* Comment un point convergent de vallées pourrait-il être un lieu écarté, un terrain particulièrement propre à des embuscades? N'est-ce pas, au contraire, un nœud de communications dans tout pays? Si *convallis* avait voulu dire une réunion de vallées, un lieu où le terrain plat s'agrandit nécessairement, Cicéron se serait bien gardé d'introduire ce mot, surtout au pluriel, dans les plaisanteries des Campaniens sur les hauts et les bas du sol de Rome, *Romam in montibus positam et convallibus..... irridebunt* (*Agr.* II, 35). Pline le naturaliste, lorsqu'il décrivait une conduite d'eau creusée en tunnel sous les hauteurs, et portée sur des remblais ou des arcades dans les ravins et autres dépressions du sol, n'avait nul besoin de penser à des vallées convergentes, et cependant il a dit : *Montes perfossi, convalles aequatae* (XXXVI, 15, 24). Quand il recherche la cause de l'écho, l'idée d'une rencontre de vallées, d'une sorte de carrefour, ne peut pas lui venir à l'esprit, car de telles localités ne sont nullement propres à la production de ce phénomène; voici néanmoins comment il s'exprime : *Echo natura locorum evenit et plerumque convallium* (*ibid.*, 23). Concluons de tout cela que, par les mots *magna convallis*, auxquels un autre endroit du texte donne *vallis* tout seul pour équivalent, César n'a pu entendre autre chose qu'une médiocre vallée ou un large vallon.

Je place les embuscades d'Ambiorix dans le vallon du Geer, à l'endroit où il s'élargit brusquement entre Koninxheim et Russon. Pour éviter la plaine sous Tongres, qui, selon toutes les apparences, était alors marécageuse, la route devait sortir par le côté où est actuellement la porte dite de Saint-Trond, et s'élever sur la colline de Koninxheim; je suppose que, de là, elle coupait obliquement le vallon, et ensuite se dirigeait au sud, comme la voie romaine encore existante. Les chemins qui servaient à la communication du camp de Sabinus avec ceux de Labienus et de Cicéron, devaient avoir, au départ du premier de ces camps, un tronçon commun. Sans cela, en effet, comment Ambiorix, qui certainement ignorait sur quel camp Sabinus ferait son mouvement de retraite, aurait-il pu dresser avec assurance ses embuscades sur un terrain déterminé? Celui que je désigne est entouré de quatre *tumuli*, dont deux sont

signalés comme romains sur la carte, sans doute parce qu'on y a trouvé des restes romains, et peut-être avons-nous là un vivant témoignage du désastre que les troupes de Sabinus ont subi sur ce point.

Dans la campagne suivante, pendant que la cavalerie sicambre attaquait le camp d'Aduatuca, alors commandé par Cicéron, un détachement de la garnison était à moissonner, à trois milles de distance, de l'autre côté d'une colline (liv. VI, chap. 39 et 40). Je propose pour cet objet le vallon de Haeren. Mugenberg serait le *jugum* où, pendant que les vieux soldats, suivis de la cavalerie et des *calones*, s'ouvraient un passage à travers les ennemis, le reste de la troupe, composé de recrues, essaya un moment de tenir; et le *tumulus* funéraire, que l'on voit au pied de cette hauteur, contiendrait les cendres des jeunes soldats qui périrent quand, à leur tour, ils tentèrent de rentrer dans le camp.

J'ai défendu Tongres contre les attaques de M. Grandgagnage, autant que je l'ai pu faire dans les limites d'espace où je devais me tenir : si mon honorable adversaire, qui reproche aux partisans de Tongres, en général, d'avoir éludé ses objections, trouve que je ne suis point parvenu à les détruire, il reconnaîtra, du moins, que je les ai toutes carrément abordées.

Une autre question relative aux campagnes de Belgique, question que tous les savants dont je discute en ce moment les observations semblent avoir craint de soulever, ici du moins, car l'un d'eux, M. Roulez, en a parlé ailleurs, c'est celle de l'étendue de pays occupée par les quartiers de l'armée romaine, à son retour de la seconde expédition de Bretagne. La récolte ayant été mauvaise en Gaule cette année-là, César avait jugé à propos, pour nourrir plus facilement ses légions, de les répartir autrement et dans un plus grand nombre de cités que les années précédentes; et néanmoins, dit-il, à l'exception d'un seul, leurs camps étaient contenus dans un cercle de cent mille pas, *atque harum omnium legionum hiberna praeter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat, millibus passuum centum continebantur* (liv. V, chap. 24). Ces camps, tels qu'on les a placés sur la carte, forment, pour ainsi dire, deux groupes : l'un, de quatre légions réparties sur une ligne nord-sud, passant par Amiens (Samarobriva), où se trouvait le quartier général de l'armée; l'autre, de trois légions et demie cantonnées aux angles d'un triangle à peu près équilatéral, dont le plus éloigné était à Tongres (Aduatuca). La distance d'Amiens à Tongres est, à vol d'oiseau, de cent soixante-sept milles romains.

On a cherché, de diverses manières, à expliquer les cent milles de César. M. Roulez avait proposé la substitution des lieues gauloises aux milles romains, mais il paraît y avoir renoncé, et je l'en félicite. M. le général de Goëler a pris un autre moyen. Il s'arrange pour disposer nos deux groupes de telle façon qu'ils soient à cent milles l'un de l'autre, suivant deux lignes, savoir : du quartier général au camp de Cicéron, et du camp de Plancus à celui de Labienus. L'auteur d'une autre étude, dont je prends connaissance à l'instant, va encore plus loin dans cette manière d'interpréter le texte; les positions qu'il adopte sont telles que, de chacun des camps de Labienus et de Cicéron, il y a cent milles de distance, non-seulement au quartier général de César, mais encore au camp de Sabinus. Ces dispositions sont arbitraires; elles ne traduisent pas bien la pensée de César, évidemment relative à l'ensemble de son cantonnement, et la dernière a, de plus, un vice qui la rend absolument inacceptable, celui d'exiger la substitution de *centum* à *quinquaginta* dans le livre V, chap. 27. Les manuscrits, en effet, portent tous *quinquaginta*, en toutes lettres. D'ailleurs, cette distance est vérifiée, ainsi que je l'ai dit plus haut, par le nombre des marches implicitement renfermé dans les mots *perendino die* (surlendemain) de Sabinus (liv. V, chap. 30), nombre qui se réduit nécessairement à deux, ces paroles ayant été prononcées dans un conseil tenu le soir, peu avant minuit (*Ibid.*, chap. 31).

Il n'y a, je pense, qu'une manière logique d'interpréter le texte dont il est question. César fait connaître, en commençant, qu'il a distribué ses quartiers d'hiver sur une plus grande étendue de pays que précédemment, et il ajoute, ce qui est conséquent à sa première indication, que néanmoins tous les cantonnements étaient renfermés dans un espace de ..... Reste à savoir quel est cet espace, car, dans aucune hypothèse, cent milles ne sauraient suffire pour le mesurer. J'ai dit plus haut qu'il y a cent soixante-sept milles d'Amiens à Tongres. Cette distance, augmentée d'un cinquième, pour tenir compte de la sinuosité des chemins, fait tout juste deux cent milles. Faut-il croire que c'est ce nombre qui a été donné par César, et qu'il l'avait écrit en chiffres, CC, mais que l'un des deux C a été omis par les copistes? Je ne propose pas une rectification dans ce sens, malgré ce qu'elle aurait de plausible. J'admets de préférence que César a voulu indiquer le rayon du cercle qui embrassait dans sa circonférence tous les cantonnements de l'armée (1). La carte satisfait, avec

(1) Nul doute que César n'eût dressé une carte du théâtre de ses opérations.

une très-suffisante approximation, à cette donnée, attendu que la circonférence passant par les points où l'on y a mis les quartiers de Fabius, de Plancus et de Sabinus, contient tous les autres camps, et que le rayon de ce cercle, en ligne droite, mesure quatre-vingt-dix milles.

PHILOLOGUS. — L'article de M. Heller est une revue critique des travaux sur les Commentaires de César, qui ont été publiés depuis quatre ans, tant en France qu'en Allemagne, et parmi lesquels figurent, à côté de l'édition nouvelle donnée par le docteur Frigell d'Upsal, les études militaires de MM. le général badois von Goëler et de Saulcy. La philologie pure tient naturellement la première place dans cette revue, mais la stratégie y a également sa part, et ainsi les observations du savant critique ont un droit particulier à notre curieuse attention. Je suivrai, dans l'examen que je vais en faire, l'ordre chronologique des campagnes.

Livre I^er^. — M. Heller n'est pas entièrement satisfait de la route que nous faisons suivre à l'armée romaine qui venait d'Italie en Gaule pour s'opposer à l'émigration des Helvètes. C'est son droit, et personne ne songe à trouver mauvais qu'il en use; mais je ne saurais lui passer la querelle qu'il fait, dès le début, à M. de Saulcy, parce qu'elle est aussi injuste au fond qu'inconvenante dans la forme. Notre savant collaborateur avait eu le désagrément de voir une de ses citations latines altérée à l'impression. Il s'agit de ce passage : *a lacu Lemano quem flumen Rhodanum influit* (*Rev. arch.*, t. I, p. 186). Évidemment, *quem* n'était rien de plus qu'une faute typographique pour *qui in*, puisque M. de Saulcy traduisait (p. 169) : « à partir du lac Léman, qui se déverse dans le Rhône. » D'ailleurs il venait d'écrire (p. 183) *Helvetiorum inter fines et Allobrogum Rhodanus influit.* Ce serait donc bien à tort qu'on l'accuserait d'avoir mis *Rhodanum* comme nominatif : personne, à coup sûr, ne prendra le change à cet égard, pour peu qu'on y apporte d'attention et de droiture. Cependant le critique berlinois n'hésite pas à tomber sur

Végèce nous fait savoir, dans un curieux passage du livre III, chapitre 6, combien la nécessité d'un document de cette espèce, pour la conduite de la guerre, était sentie chez les anciens : *Primum itineraria omnium regionum, in quibus bellum geritur, plenissima debet habere praescripta, ita ut locorum intervalla, non solum passuum numero sed etiam viarum qualitate perdiscat, compendia, diverticula, montes, flumina ad fidem descripta consideret : usque eo ut solertiores duces itineraria provinciarum, in quibus necessitas geritur, non tantum adnotata sed etiam picta habuisse firmentur, ut non solum consilio mentis verum aspectu oculorum viam profecturis eligerent.*

la prétendue faute grammaticale *Rhodanum*, et, après je ne sais quelle autre chicane de même force, sa plume incivile jette à notre collaborateur cette personnalité de mauvais goût : « Il a montré par là qu'on pouvait lire dix fois César sans pour cela le mieux comprendre. » L'écrivain du Philologus, dirai-je à mon tour, et avec plus juste raison, montre qu'on peut être un homme instruit sans pour cela être un homme bien élevé.

Pour en revenir à l'armée romaine, le chemin qu'elle a parcouru, depuis la ville italienne d'Ocelum jusqu'au territoire des Voconces, était évalué par M. de Saulcy à deux cents ou deux cent dix kilomètres : cela fait, observe M. Heller, plus de cent quarante milles parcourus en sept jours et en combattant constamment. Cette distance me paraît avoir été notablement exagérée. En effet, d'après Ptolémée, qui place les Sentiens (Digne) immédiatement à l'est des Voconces, il y a tout lieu de croire que ceux-ci s'étendaient jusqu'à la Durance, et, par suite, que Vapincum (Gap) était situé tout près, sinon à la limite même de leur territoire. Or, de Vapincum à Ocelum, les documents géographiques ne donnent que cent dix-neuf milles, ce qui fait seulement dix-sept milles (vingt-cinq kilomètres) pour chacune des sept journées de marche, et n'a rien d'inadmissible, même avec la condition de plusieurs combats livrés. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'une armée régulière ayant affaire à de pauvres montagnards.

Je trouve, dans mes souvenirs militaires, un fait qui ne manque pas d'analogie avec la traversée des Alpes par l'armée romaine : c'est la marche, depuis Milah jusqu'à Djidgeli (Algérie), d'une colonne de huit ou dix mille hommes conduite par le général de Saint-Arnaud, en mai 1851. Le trajet, de cent cinq kilomètres, dont plus de la moitié à travers la chaîne de l'Atlas, fut effectué en cinq jours, de la manière suivante :

1er	De Milah à Fedj-Beïnen.....	23 kil.
2e	De Fedj-Beïnen à El-Aroussa, par Fedj-Menazel : attaque de ce col, fortifié par les Kabyles.....	13 »
3e	D'El-Aroussa à El-Eursa : mauvaise affaire de nos flanqueurs de gauche.....	19 »
4e	D'El-Eursa à Kannar : combats continuels à notre gauche, pendant les 2/3 du chemin.....	32 »
5e	De Kannar à Djidgeli.....	18 »
		105

La marche moyenne par jour fut donc de vingt et un kilomètres,

c'est-à-dire peu au-dessous de ce que je présume avoir été fait par l'armée romaine, et la plus longue de ces marches, qui correspond à la résistance la plus opiniâtre, montre que les engagements avec l'ennemi n'ont pas toujours pour effet de diminuer l'espace parcouru. Il y a telles circonstances qui font hâter le pas ou prolonger la marche, en présence de l'ennemi.

Au surplus, César n'a point dit qu'il se soit battu tout le temps ni d'une manière très-sérieuse. Les mots *compluribus his proeliis pulsis* peuvent s'entendre d'une suite de petits combats livrés le même jour, ou même simultanément sur divers points de la colonne.

Quant à la position d'Ocelum, elle est fixée aujourd'hui d'une manière incontestable. Avant la découverte des vases de Vicarello, il était peut-être permis de chercher cette petite ville de la cisalpine dans toutes les vallées du versant oriental de l'Alpe Cottienne : c'est ainsi que d'Anville a pu, sans trop s'exposer à la critique, l'identifier avec Usseau, *Uxellum* en latin du moyen âge, bourgade située dans le val de Pragelato, non loin de Fenestrelles. Toutefois, en y regardant de près, on pouvait dès lors apercevoir l'invraisemblance de cette attribution. Il n'y avait, pour cela, qu'à rapprocher deux indications : d'une part, celle des Commentaires qui placent *Ocelum* vers la limite de la Gaule cisalpine, *quod est citerioris provinciae extremum* (chap. 10), et, de l'autre part, celle des itinéraires romains concernant la station *Fines*, qui marquait la frontière de Gaule et d'Italie dans la vallée de la Doire, à moitié chemin, ou peu s'en faut, de Suze à Turin. Puisque la Gaule s'étendait aussi loin que cela sur la Doire, on devait présumer qu'elle ne s'arrêtait pas à la hauteur d'Usseau dans la vallée voisine. Mais maintenant que les vases de Vicarello nous ont mis en possession de trois itinéraires mentionnant un *Ocelum* qui remplit la condition d'être, comme celui de César, à la limite de l'Italie, il n'y a plus lieu de faire des conjectures, la question est définitivement résolue.

De Vapincum la carte conduit l'armée romaine sur le Rhône par *Dea Vocontiorum* (Die). M. Heller ne fait point d'observation à ce sujet, mais il rappelle l'opinion de M. le général de Goëler, qui mène les Romains par le chemin de la vallée du Drac jusqu'à *Cularo* (Grenoble), et de là à Vienne et Lyon. Je ne puis approuver cette direction: elle n'a, en effet, aucun avantage sensible, comme distance, sur la nôtre, et, de plus, elle est en désaccord avec le texte *in fines Vocontiorum ... pervenit, inde in Allobrogum fines...* (chap. 10), lequel donne à entendre que l'armée romaine traversa le territoire des Voconces. En supposant même que ce territoire attei-

gnit la vallée du Drac, ce qui n'est pas certain, César ne se serait pas ainsi exprimé; il aurait pu dire seulement *in Allobrogum fines per oram finitimam Vocontiorum pervenit.*

La carte fait franchir le Rhône à l'armée romaine en amont de son confluent avec la Saône, évitant ainsi un double passage de rivière, dont César n'a pas fait mention; mais, selon M. de Saulcy, ce double passage aurait réellement eu lieu; les Romains auraient d'abord franchi le Rhône à Vienne, puis la Saône entre Mâcon et Lyon. M. de Goëler adopte une marche pareille, excepté en ce qui concerne le second point de passage, qu'il paraît mettre au confluent même. Sans se prononcer catégoriquement, M. Heller semble pencher pour la solution de la carte. La question cependant était dans sa compétence d'érudit, et devait être résolue, je pense, conformément à l'avis de MM. de Saulcy et de Goëler. Qu'importe l'absence de termes exprès, si ces passages de rivière sont renfermés implicitement dans le texte? Lorsqu'il est dit *ab Allobrogibus in Segusiavos exercitum ducit,* cela doit s'entendre nécessairement du véritable pays ségusiave, le Forez, et non point de la rive gauche de la Saône, alors même que, du temps de César, les Ségusiaves auraient possédé quelques terres de ce côté, ce que, du reste, l'on ignore parfaitement.

La marche des Helvètes sur la rive droite de la Saône, comme l'a comprise M. de Saulcy, et telle aussi qu'on la tracée sur la carte, n'est point approuvée par M. Heller, qui fait suivre aux émigrants le plateau du Charolais, en appuyant cette hypothèse de raisons assez spécieuses pour que je me fasse un devoir de transcrire tout ce passage du Philologus :

« Si je n'ai rien à objecter au plan de bataille contre les Helvètes, que donne M. de Saulcy, et si j'émets à peine un doute sur l'intention préméditée de la manœuvre des Helvètes, je ne m'entends pourtant pas complétement avec lui sur tout le plan de l'opération. Si les Helvètes avaient suivi dans toute sa longueur la vallée de la Saône, César aurait eu difficilement l'occasion d'envoyer toute sa cavalerie pour s'assurer de la route qu'ils avaient suivie; tout paysan Gaulois aurait pu le lui dire; l'envoi de cette cavalerie pour reconnaître leur marche prouve qu'ils étaient passés dans un pays dont la reconnaissance n'était pas facile. Plus loin il est dit que César poursuivit quinze jours les Helvètes et que, pendant ce temps (*interim*, c'est-à-dire pendant ces quinze jours), il demanda du blé aux Éduens, parce qu'il ne pouvait faire usage de celui qui était transporté par la Saône, dont les Helvètes s'étaient éloignés. Si César avait longé la

Saône jusqu'à Châlon, — il y a de là au champ de bataille vingt milles en ligne droite (trente kilomètres) — il aurait pu consommer jusqu'à Châlon du blé qui se transportait sur la rivière, et il n'aurait pas souffert du manque de vivres, car pour les deux ou trois jours de marche qu'il y a entre cette ville et Ivry, les soldats auraient pu porter leurs rations avec eux, attendu que les troupes romaines pouvaient emporter pour quatre ou même six jours de vivres (voir Rustow, p. 14). Ainsi César doit avoir quitté beaucoup plus tôt la vallée de la Saône, étant à la poursuite des Helvètes. Autrement rien n'indiquerait plus une absence de plan que cette marche en queue des Helvètes, chez un général qui s'est précisément fait sa réputation de grand capitaine par la manière dont il combinait ses opérations. Mais si les Helvètes passèrent sur le plateau du Charolais au-dessus de Mâcon, César, en les poursuivant, leur rendait impossible le passage de la Loire et de l'Arroux, qu'ils n'auraient osé traverser étant poursuivis par lui. Ils ne pouvaient dès lors pénétrer dans l'ouest de la France, et César atteignait au moins par là un but bien déterminé. Mais on comprend en même temps que si, étant arrivé à Ivry, il se décida à marcher sur Bibracte, ce n'est pas seulement parce qu'il manquait de vivres, c'est encore parce qu'en occupant cette ville des Éduens, il empêchait dans tous les cas l'ennemi de passer dans l'ouest de la Gaule. La lenteur du mouvement des Helvètes prouve aussi qu'ils s'avançaient sur un terrain accidenté. Pourquoi l'avaient-ils choisi? Cela est très-clair : ils craignaient les passages de rivières et, longeant la vallée de la Saône, ils auraient été anéantis au passage du plus petit cours d'eau, de la Grosne, par exemple; ils étaient sûrs aussi que, dans une vallée, on ne tarderait pas à leur livrer bataille. Tout cela montre que les Helvètes ont dû passer sur le plateau du Charolais. »

J'admire cette assurance d'un érudit qui, croyant comprendre la pensée intime de César, ose ainsi paraphraser sa stratégie. N'y mettons pas tant de finesse : si le général romain suivait les Helvètes à la piste, c'est tout simplement parce qu'il guettait, suivant une expression du César moderne, l'occasion de les prendre en flagrant délit. Tout n'est cependant pas à dédaigner dans ces réflexions du Philologus. Pour mon compte, je reconnais que l'espace qu'il y a entre Châlon et le champ de bataille présumé justifie assez mal les inquiétudes de César au sujet de son ravitaillement, et je suis disposé à conclure, mais sous certaines réserves, que les Helvètes, et les Romains derrière eux, n'ont pas remonté la Saône aussi haut que nous l'avions supposé. On peut très-bien adopter, d'ailleurs, pour le point où les Helvètes passèrent

cette rivière, et où César fit son second passage, l'endroit que propose M. Heller (Pl. I, fig. 5), c'est-à-dire Belleville entre Villefranche et Mâcon. Partis du Pas-de-l'Écluse par la route de Nantua, c'est sur Belleville qu'ils devaient prendre direction pour gagner au plus vite la Loire et l'Allier, et les franchir avant l'arrivée d'une armée romaine. Dans cette hypothèse, le camp de César chez les Ségusiaves sera bien placé au coude de la Saône en face de Trévoux, où le général romain aura jeté un pont, si déjà il n'y en avait un, guettant le moment de se porter contre le corps ennemi resté sur la rive gauche, et qu'il pouvait atteindre de là en quatre heures.

La déroute des gens du canton tigurin et l'apparition subite de César obligèrent les Helvètes à modifier leur marche. Ils n'espéraient plus, en effet, pouvoir franchir la Loire, même sur un pont existant, en présence de l'armée romaine prête à tomber sur leur arrière-garde, par une manœuvre semblable à ce qui avait eu lieu au passage de la Saône. Mais cela ne veut pas dire qu'ils eussent peur de se mesurer franchement avec les Romains : ils ont bien prouvé le contraire, peu de jours après, en les attaquant sans y être contraints le moins du monde. N'étaient-ils pas les plus nombreux, et l'un de leurs chefs n'avait-il pas jadis fait passer sous le joug une armée consulaire? Ce qu'ils avaient à redouter, eux qui ne savaient combattre qu'avec les armes de la bravoure, *magis virtute quam dolo*, c'étaient les surprises, les ruses de guerre, et, pour s'en préserver, ils n'avaient rien de mieux à faire que de cheminer par les contrées les plus ouvertes, sans craindre de rencontrer des cours d'eau indispensables à leur alimentation, pourvu que ces cours d'eau pussent être passés facilement, comme c'est le cas des ruisseaux qui descendent à la Saône dans l'étendue de pays dont il est question. Tout au contraire, le plateau du Charolais, qu'on leur fait suivre avec l'énorme bagage dont ils étaient chargés, fût devenu leur tombeau, sous la pression d'une armée romaine plus libre de ses mouvements : car ce prétendu plateau ne présente dans la direction indiquée qu'un inextricable réseau de profonds ridements, sans route praticable à un train de voitures, et sans eau suffisante pour une telle masse d'hommes et d'animaux. La proposition de M. Heller est donc radicalement inadmissible, et c'est vainement qu'on essayerait de la modifier. Supposé, par exemple, que les Helvètes, après avoir remonté le vallon de l'Ardière, fassent leur mouvement de conversion par les sources de la Grosne, suivent cette rivière jusqu'à Sercy, et continuent par Buxy, Givry, Chagny, etc.; quel avantage pourront-ils trouver à cette route, par comparaison avec celle de la Saône? Elle est plus longue, plus diffi-

cile dans une partie, moins militaire dans une autre, et nulle part assez éloignée de la Saône pour que César, en faisant tenir son convoi de bateaux constamment à sa hauteur, ne puisse communiquer à volonté avec lui, et en tirer tout ce qui lui sera nécessaire. Si l'on veut que, pour éloigner César de ses approvisionnements et le dérouter sur la direction générale de leur marche, les Helvètes aient franchi les sommets de la chaîne, passé dans le bassin de la Loire, tourné par Chauffailles, La Clayette, Charolles, et de là soient rentrés dans le bassin de la Saône, soit par Saint-Bonnet, Joncy et Givry, soit par Génelard et la vallée de la Dheune jusqu'à Chagny; César, dans ce cas, aura dû emporter quinze jours de vivres (1); il aura envoyé, de Charolles ou de Génelard, l'ordre de faire remonter sa flottille jusqu'à Châlon, et, en arrivant à Givry, ou à Gagny, ou même à Dennevy, il se sera aisément ravitaillé, puisqu'alors il était à quatre lieues au plus de Châlon. Mais, si les Romains avaient pu emporter des vivres pour quinze jours, comment, après le ravitaillement fait à Châlon, leurs provisions se trouvèrent-elles réduites pour ainsi dire à rien, quand ils furent arrivés à Ivry, c'est-à-dire au bout de trois ou quatre jours? La conclusion de tout cela est qu'il faut passer par-dessus l'objection faite à la direction de marche par la vallée de la Saône jusqu'à Châlon, ou déclarer que le champ de bataille doit être placé ailleurs qu'à Cussy-la-Colonne.

Reprenons les faits à partir du passage de la Saône. Les Helvètes s'étant remis en marche, César les suivit, précédé de sa cavalerie, qui devait surveiller la direction de leur route. Le Philologus en tire la conséquence que les émigrants avaient piqué droit vers la montagne, par la raison que, s'ils eussent fait route dans un pays facile, César n'aurait eu besoin, pour savoir où ils allaient, que de le demander au premier paysan venu. Cette observation est étonnante, même de la part d'un philologue qui n'a pas fait la guerre. Il suffit d'avoir lu César pour savoir que les armées en campagne ont toujours une avant-garde de cavalerie destinée à éclairer leur marche, et, du reste, les plaines ayant habituellement plus de routes que les montagnes, s'il y avait quelque chose à conclure de ce que dit César, c'était précisément le contraire de la conséquence que M. Heller en a tirée si naïvement. Je pense donc que les Helvètes marchèrent du côté de Mâcon, et, ce qui confirme cette manière de voir, ce sont les

(1) XX dierum frumentum, ex eo quod erat in sedibus consumendum..... humeris imposuit libentium militum (*Amm.*, 17, 8, 2)...ex annona decem dierum et septem, quam in expeditionem pergens vehebat cervicibus miles... (*id.*, 17, 9, 2).

termes dans lesquels César exprime la circonstance qui l'empêcha, peu après, de se ravitailler par la Saône, *quod iter ab Arare Helvetii averterant, a quibus discedere nolebat.* Le verbe *averterant* implique, en effet, l'idée de conversion, de changement apporté à une direction de marche d'abord suivie, ce qui ne peut pas se concilier avec l'hypothèse que les émigrants, après avoir traversé la Saône, auraient continué droit devant eux.

Voyons maintenant ce qu'ils ont dû faire à partir de Mâcon. En supposant qu'ils aient eu le dessein de passer directement dans le bassin de la Loire, et non point par le nord d'Autun, ils ont pu prendre par Cluny, Joncy, Saint-Eusèbe ou Blanzy, etc. L'embuscade de Labienus se placerait sur un contrefort de la montagne à l'ouest de Joncy, montagne surmontée d'un piton sur lequel est assise, à l'altitude de six cents mètres, la bourgade de Mont-Saint-Vincent, jadis oppidum gaulois, et la bataille aurait été donnée vers le Creuzot, près duquel passe une route allant à Autun, et qui paraît ancienne. Mais peut-être valait-il mieux pour eux continuer de suivre la Saône jusqu'à Tournus, de là contourner la pointe de Senecey, et prendre la direction ouest par la vallée de la Grosne et par celle de la Guye, qui ramène à Joncy : de cette manière ils auraient coupé le prolongement de la chaîne du Forez dans sa partie la plus étroite et la plus basse, en suivant toujours un terrain uni et assez découvert, excepté vers le massif de Mont-Saint-Vincent, ce qui expliquerait pourquoi César n'a pas trouvé plus tôt l'occasion de leur tendre une embuscade.

Je ne vois réellement pas de motif pour conduire les Helvètes par l'est d'Autun, au milieu d'une contrée montagneuse, plus étendue et plus difficile que celle qu'ils auraient eue à traverser s'ils s'étaient rendus directement dans le bassin de la Loire, à moins que ce ne soit afin de les amener auprès de la colonne et des tumuli qu'on croit être des monuments de leur désastre, opinion qui ne m'a jamais beaucoup séduit, malgré le talent avec lequel on l'a soutenue. Elle me paraît être, en ce qui concerne la colonne, une combinaison de deux hypothèses également invraisemblables. Il faudrait admettre, d'abord, qu'un monument avait été élevé, à la suite de la bataille, pour en perpétuer le souvenir, quand rien n'autorise à faire une pareille supposition à l'égard de tant d'autres victoires, plus importantes, remportées par César; en second lieu, que ce premier monument ayant été détruit, on a pris soin de le remplacer par une colonne destinée au même but, quoiqu'elle ne porte aucune inscription, aucun signe quelconque permettant d'en reconnaître la desti-

nation, et cela à une époque où le temps et d'autres préoccupations avaient fait oublier les guerres de la conquête, à ce point qu'un historien comme Florus peut être accusé de n'avoir pas même lu les Commentaires de César, tant il en a dénaturé les faits principaux. Quant aux tumuli, j'ai peine à croire que l'inhumation faite par petits groupes d'un, deux ou trois corps, accompagnés de bijoux, d'ustensiles, voir même d'armes, avec des indices de cérémonies religieuses régulièrement accomplies, puisse avoir rien de commun avec ces grandes hécatombes humaines, où des myriades de cadavres restaient à pourrir sur place — la raison le dit et les faits le confirment — jusqu'à ce que des mains pieuses vinssent rassembler et couvrir de terre leurs ossements blanchis.

Hypothèse pour hypothèse, j'incline à préférer, comme plus simple et plus probable, celle qui attribue la colonne de Cussy et, si l'on y tient absolument, les tumuli des chaumes d'Auvenay à la bataille de Sacrovir, chef des Éduens révoltés contre l'autorité romaine, et de C. Sîlius avec deux légions tirées de la Germanie inférieure. La rencontre eut lieu, selon Tacite, dans une plaine, à la douzième borne en venant d'Autun. Cette donnée s'applique bien à Ivry, qui est situé entre les points où devaient tomber les douzième et treizième lieues gauloises, sur une voie dont il reste encore aujourd'hui des traces, et qui se dirigeait vers Beaune, Dôle et Besançon. C'est, en effet, par lieues gauloises que le bornage des routes était fait, le plus ordinairement, dans toute la Gaule, excepté la Narbonnaise, et par conséquent c'est par lieues et non par milles qu'on doit compter ici, l'unité de mesure itinéraire n'étant pas indiquée autrement.

M. Heller, qui a voulu expliquer aussi cette expédition de Silius, et y a consacré, dans le même cahier du Philologus, une note sous le titre : « Alaise-lez-Salins et Tacite (*Ann.*, liv. III, chap. 40 à 46), » fait entrer l'armée romaine dans le pays éduen par Châlon ; mais il n'ose pas la mener plus loin, bien qu'il ait su tracer d'imagination tout le reste de sa marche depuis le Rhin. Serait-ce qu'il a craint, pendant qu'il donnait un nom aux morts des tumuli d'Amancey, de troubler les Helvètes dans la possession de ceux où ils reposent au moins depuis Saumaise ? Quoi qu'il en soit, j'espère qu'on voudra bien me permettre de dire quelques mots sur cette nouvelle question, qui se rattache indirectement à la carte des Gaules. Si l'on en croit M. Heller, Silius, avec ses deux légions, remonta le cours de la Moselle jusqu'à Toul, gagna la vallée de la Meuse, puis Langres et de là, avant de passer chez les Éduens, se porta par Gray sur Besançon, dont les habitants, qui faisaient cause commune avec eux,

prirent la fuite, comme le général romain s'y était un peu attendu, vu que, si leur ville est facile à défendre, elle n'est pas moins facile à bloquer; ils s'étaient donc réfugiés dans les montagnes du Jura, vers Alaise en un mot, où se trouve un grand plateau qui ne peut être aisément entouré ni contrevallé; Silius les y attaqua et les battit. Tout cela, et j'ai abrégé, est tiré des sept paroles de Tacite : *paucae hujus ipsius exercitus turmae profligavere Sequanos* (chap. 46, harangue de Silius). Le grand historien sera-t-il satisfait de son interprète? Il va nous le dire lui-même, car ce texte, si ingénieusement commenté par le Philologus, n'est qu'une allusion de Silius au fait militaire raconté en deux mots, mais avec une clarté parfaite, dans le chapitre précédent. Tacite dit donc que Silius, marchant avec ses deux légions, détacha en avant une troupe d'auxiliaires (nécessairement de la cavalerie) pour ravager les cantons séquanes, qui, étant situés au bout du territoire de la Séquanie, du côté des Éduens, s'étaient associés à leur révolte : *Interim Silius cum legionibus duabus incedens, praemissa auxiliari manu, vastat Sequanorum pagos, qui finium extremi et Aeduis contermini sociique in armis erant* (chap. 45). Les Séquanes révoltés étaient donc ceux qui longeaient la Saône, vers Saint-Jean de Losne, Seurre, etc. : c'est clair comme le jour. Il ne s'agit nullement de Besançon ni d'Alaise. Le général romain, s'il est passé par Gray, sera descendu de suite à Dôle, et, près de là, aura trouvé la route menant à Autun, dont j'ai parlé plus haut. Ce passage ne peut pourtant pas avoir échappé à M. Heller, qui n'est pas un de ces savants français si dédaignés, pour leur légèreté, de l'autre côté du Rhin, mais bien un grave Allemand, un Prussien même, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de moins léger en Germanie. Que penser donc? Que M. Heller n'y a vu que du feu. Et voilà comme la docte Allemagne, par l'un de ses organes les plus autorisés, nous enseigne à comprendre les auteurs latins!

M. de Saulcy, dans ses explications sur la marche des Helvètes, mentionne le village d'Aubigny, situé à la pointe sud du plateau d'Auvenay. Le sévère critique du Philologus, voyant sur notre carte archéologique le nom de Beaubigny, a cru qu'il s'agissait du même village et s'est empressé de noter ce nom comme une faute. Le fait est que Beaubigny existe non loin de son quasi-homonyme, et qu'il figure à bon droit sur la carte, attendu qu'il possède trois menhirs dans sa circonscription territoriale. Une autre observation du Philologus porte sur la forme *Amagetobria*, que les auteurs de la carte ont adoptée, après d'Anville, pour le nom de la localité où César dit que

les Éduens avaient été vaincus par Arioviste. M. Heller prétend qu'on aurait dû écrire *Magetobria*, ou *Magetobriga*, ou au moins *Admagetobria*, ce qui montre qu'il ne sait pas bien quelle est la meilleure des douze ou treize leçons différentes que contiennent les manuscrits ou les vieilles éditions, et au nombre desquelles la leçon *Amagetobriae*, variée en *Amagetobrige*, figure tout comme les autres. De plus, quand il classe *Admagetobria* parmi les formes admissibles, il oublie qu'il vient (p. 486) de blâmer *Admagetobriga*, proposée par M. Mommsen, en donnant pour raison que l'*Ad* initial ne s'explique pas en celtique, et doit rester préposition latine. Une difficulté subsiste, d'ailleurs, c'est que tous les documents, un seul excepté, donnent à ce nom la désinence qui appartient au génitif ou au datif, et non point celle que régit la préposition *Ad*. De deux choses l'une : ou cette particule est séparée, et alors il faut supposer une ellipse analogue à celle qui a lieu quand on dit, par exemple, *ad Martis* pour *ad aedem Martis*, ou bien elle est liée à ce qui suit, et, dans ce cas, le mot entier est un nom purement gaulois, tel que *Aduatuca*, *Adiatunnus*, si toutefois la forme *Amag...* ne doit pas prévaloir. Tout cela nous autorise à dire que la question réclame de nouveaux éclaircissements, mais, en même temps, à douter que les celticistes soient en état de les fournir.

Livre II. — Je ne trouve, dans les observations qui concernent ce livre, rien à recueillir au profit de la carte. Que nous importe, en effet, que le général de Goëler ait placé, antérieurement à M. Piette, le camp de César sur la position de Berry-au-Bac, ou que M. Piette ait eu cette idée avant le général de Goëler, comme cela paraît d'ailleurs certain ? Ces sortes d'inventions n'ont de mérite que par les preuves dont elles sont accompagnées, et ici les preuves sont toutes dans le résultat des fouilles exécutées par ordre de S. M. l'Empereur avec un succès décisif. Que nous fait encore l'erreur commise par M. de Saulcy dans la traduction d'une phrase du général de Goëler sur la marche des Helvètes vers le camp de César ? L'important est de savoir dans quel sens l'armée belge a marché réellement : si elle a remonté l'Aisne, en partant de Noviodunum (Soissons), comme le croit M. de Goëler, ou si, au contraire, elle a descendu l'Aisne après s'être massée à l'est du camp de César, comme le supposait M. de Saulcy, alors qu'il mettait ce camp sur la hauteur de Comin, hypothèse à laquelle il a nécessairement renoncé, ou encore si, comme c'est mon opinion bien arrêtée, les Belges ne seraient pas plutôt venus sur l'Aisne par la route de Laon à Reims. Du choix de la solution dépendait, d'ailleurs, la détermination de Bibrax. Le

Philologus n'a rien trouvé à dire sur ces questions : il me semble pourtant que le texte renferme tout ce qui est nécessaire pour qu'on puisse se décider en connaissance de cause.

En apprenant la concentration des troupes belges, César avait quitté, à la tête de son armée, le pays des Séquanes et s'était rendu sur la Marne, *ad fines Belgarum pervenit* (chap. 2). Campé à Châlons, peut-être à Epernay, il traita avec les Rèmes, sur le territoire desquels il paraît n'avoir voulu pénétrer que quand il se fut bien assuré leur alliance, pour n'avoir pas un ami douteux sur ses derrières pendant qu'il ferait tête à l'armée belge. Nous pouvons présumer qu'il s'avança aussitôt après dans le pays rémois, et que, pour être à portée d'agir dès que l'ennemi se présenterait, soit sur l'Aisne soit sur la frontière des Suessions, il vint se placer dans l'angle des deux lignes de défense, sur les coteaux entre Fismes et Beaurieux. De là encore il pouvait lancer jusque vers Soissons et Laon ses coureurs ou des espions du pays, et surveiller ainsi tous les préparatifs des Belges. C'est seulement lorsqu'il les sut en pleine marche vers lui qu'il fit l'opération, en apparence téméraire au point de vue de nos règles d'école, de passer l'Aisne et de s'établir du côté où ils arrivaient, *Postquam omnes Belgarum copias in unum locum coactas ad se venire vidit neque jam longe abesse ab iis, quos miserat, exploratoribus et ab Remis cognovit, flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus, exercitum traducere maturavit atque ibi castra posuit* (ch. 5). Ce texte est décisif contre l'hypothèse de M. de Goëler. Si l'armée belge fût partie de Soissons, elle n'aurait pas pris par la rive nord de l'Aisne pour aller attaquer César qui était encore campé au sud de cette rivière; elle ne l'aurait même pas fait dans le cas où César eût déjà occupé son camp de l'Aisne, car, en marchant par la rive sud, elle forçait *ipso facto* les Romains à quitter cette importante position. Lorsqu'il place à Soissons le point de concentration des forces belges, le savant officier badois paraît céder à la considération de l'influence acquise par le roi des Suessions Galba, comme général en chef des forces belges. Mais il semble que cette influence aurait dû plutôt s'exercer en sens contraire, les Suessions ne pouvant pas être jaloux d'attirer chez eux une masse d'étrangers dont ils n'avaient à attendre que des dégâts. Les véritables données de la question sont, d'ailleurs, les positions géographiques des divers peuples coalisés, les forces comparées de leurs contingents et le but vers lequel ils devaient tendre, c'est-à-dire le territoire rémois. Tout calcul fait à cet égard, je propose de placer le point de rassemblement à La Fère, et je crois être en cela d'autant plus dans le vrai que ce point s'accorde parfaitement,

comme on va le voir, avec tous les détails du récit de César. Nous savons déjà, par le texte ci-dessus rapporté, que le général romain se décida à passer l'Aisne quand il apprit que l'armée belge avait été vue de ses coureurs les plus avancés, ainsi que des Rèmes. Ceux-ci, qui occupaient Bibrax, à huit milles (12 kilomètres) en avant de l'Aisne, devaient pousser des reconnaissances au moins jusque vers Laon; mais c'était de plus loin que les Belges partaient, car autrement leur direction de marche eût été forcée par Berry-au-Bac, et César n'aurait pas balancé à s'y établir dès le premier moment. Il faut supposer les Belges au moins sur l'Oise, aux environs de La Fère, d'où ils pouvaient marcher sur Reims, soit par la route de Laon soit par celle de Soissons, ce qui aurait motivé l'hésitation de César. Lorsque leur tête de colonne fut aperçue arrivant à Laon, et qu'ainsi il n'y eut plus de doute sur la direction générale de leur marche, les éclaireurs de César n'eurent que le temps d'accourir à son camp; aussi dut-il, lui-même, se porter en toute hâte à Berry-au-Bac, *exercitum traducere maturavit*. On peut admettre que l'armée belge a fait, pour première étape, le chemin de La Fère à Laon, 22 kilomètres. De Laon, les coureurs de César, qui ont pu prendre des chemins directs et passer l'Aisne à gué, n'ont eu qu'une vingtaine de kilomètres à faire, et il a dû être averti dès le soir même. Trois heures lui auront suffi, du point où je l'ai placé, pour gagner le pont de l'Aisne. Le lendemain, les Belges n'avaient à faire que seize kilomètres pour arriver devant Bibrax; ils y étaient donc de bonne heure et ont eu le temps de l'attaquer *ex itinere*. Tout cela me paraît logique, et ne renferme rien qui répugne au texte.

M. le général de Goëler a dû, dans son ordre d'idées, placer Bibrax à Beaurieux. La condition de distance est, en effet, remplie; mais la faible ressemblance des deux noms n'est qu'un leurre, et il en est de même, je le crains bien, de l'avantage que semble offrir cette position pour recevoir les secours que César y aurait envoyés par la rive gauche de l'Aisne : car Beaurieux, en raison de son site et de sa distance à la rivière, eût été entièrement investi par les Belges, qui se seraient emparés du pont, s'il y en avait eu un, et n'auraient permis d'aucune manière aux Romains d'arriver jusqu'à la place. Le lieu appelé tantôt camp de Saint-Thomas, tantôt vieux Laon, et où la commission a placé Bibrax, est une croupe difficilement accessible du côté de la plaine et fortifiée encore aujourd'hui, à son isthme, de deux remparts en terre qui ne sont certainement pas d'origine romaine, à en juger par leur profil, mais qui ressemblent bien à des restes d'enceinte d'un oppidum gaulois. Des ossements humains y

ont été trouvés avec des débris de grossières poteries celtiques. Cette localité, dira-t-on, est bien éloignée de l'Aisne pour que César ait pu y faire parvenir un secours en présence d'une armée de trois cents mille hommes. Je réponds à cette objection que l'oppidum de Saint-Thomas étant inattaquable, du côté de la plaine, par la méthode gauloise, les Belges auront, avec leur insouciance naturelle, négligé de l'investir de ce même côté, et que les Numides, Crétois et Baléares, gens rusés envoyés au secours de la place, ont pu profiter de cette négligence pour s'y introduire.

Après que l'armée belge, rebutée par ses tentatives infructueuses contre le camp de César, se fut décidée à battre en retraite et à se disloquer, elle partit après neuf heures du soir, *secunda vigilia,* sans que César osât la poursuivre, et les divers corps dont elle se composait commencèrent à rebrousser chemin, tous dans la même direction, chacun voulant prendre la tête, *quum sibi quisque primum itineris locum peteret.* On peut s'étonner que les Suessions n'aient pas suivi la vallée de l'Aisne, par où ils seraient arrivés immédiatement chez eux. Au lieu de cela, on les voit (chap. 12) ne revenir à Noviodunum que dans la nuit qui suivit l'arrivée de César devant cette place. Or César, sans bouger de son camp, le lendemain du départ des Belges, les avait fait poursuivre (chap. 11) par sa cavalerie appuyée de trois légions ; il ne s'était mis en route avec toute son armée que le surlendemain, et c'est après avoir fait une grande étape, *magno itinere confecto*, suivie d'une demi-journée de marche environ, qu'étant arrivé devant Noviodunum, il avait tâché de la prendre en passant, *ex itinere oppugnare conatus.* Si l'on récapitule, on trouvera que César avait employé une journée et demie à se rendre à Noviodunum, tandis que les Suessions n'y étaient arrivés qu'après trois jours au moins. Par où étaient-ils donc passés ? Leur camp de La Fère répond à cette question. Vraisemblablement ils y avaient laissé, avec une réserve de vivres, tous leurs bagages, sans quoi leur retraite eût été plus désastreuse, et César aurait pu dire, comme dans d'autres occasions, que ses troupes rentrèrent au camp après avoir fait beaucoup de butin, *magna praeda facta,* chose toujours agréable au soldat romain, qui avait pour mobile l'argent non moins que l'honneur. N'oublions pas, d'ailleurs, que l'armée belge était commandée par le roi des Suessions, qui dut rester à sa tête jusqu'au moment où les contingents se dispersèrent. Or, du pont de l'Aisne à La Fère et de La Fère à Soissons, il y a en totalité quatre-vingt-dix kilomètres qui, pour trois journées de marche, font la distance parfaitement convenable de trente kilomètres par jour.

Enfin il est à supposer que César repassa l'Aisne, et suivit prudemment la rive gauche, pour n'être pas pris en flanc pendant sa marche dans le cas où l'armée belge se rallierait, et, en même temps, pour arriver devant Noviodunum du côté où cette place était attaquable, ce qui explique aussi comment les Suessions ont pu y rentrer malgré la présence de l'armée romaine.

Livre III. — M. Heller critique les noms de *Sotiates* et de *Preciani*, par lesquels on a désigné, sur la carte, deux des peuples d'Aquitaine dont il est fait mention dans le récit de l'expédition commandée par Crassus : le savant philologue préfère les leçons de Nipperdey et de Frigell, *Sontiates, Ptiani*. Nous lui ferons observer que l'orthographe *Sotiates*, sans *n*, est confirmée par les monnaies gauloises. Quant à l'autre nom, il est très-altéré : outre *Ptiani*, les manuscrits donnent encore *Ptianii, Pacianii, Pthiani* et *Pthiciani*. Peut-être P est-il, dans plusieurs de ces cas, une abréviation de *Pre*, de sorte que *Ptiani* reviendrait à *Pretiani*. Frigell ne cite pas, à cet égard, les vieilles éditions, qu'il serait cependant utile de consulter. En attendant, on a bien fait de s'en tenir, pour l'épreuve de la carte, à la leçon *Preciani* vulgarisée par Ondendorp, et qui se trouvait déjà dans des éditions antérieures, telles que celle de Lyon, 1543.

Livres IV et V. — A ces livres se rapporte la grande question des points d'embarquement et de débarquement de l'armée romaine, pendant ses deux expéditions dans l'île de Bretagne. M. Heller expose brièvement le système étudié par M. de Saulcy et représenté sur la carte; le travail de notre collaborateur est justement qualifié par lui de thèse très-solidement établie, « eine sehr gründlich Abhandlung. » Il rappelle, à ce sujet, que la lecture du livre de M. Lewin, *The invasion of Britain by Julius Caesar*, 1859, a conduit M. de Goëler à modifier ses précédentes déterminations : pour la première campagne, l'honorable général place maintenant, comme M. de Saulcy, le *portus Itius* à Wissant, le *portus ulterior* ou *superior* à Calais, et le point de la côte où deux navires de la flotte romaine furent poussés par le vent ou la marée, au Châtelet près le cap Gris-Nez; mais il maintient, pour la campagne suivante, le port Itius à Calais et le port ultérieur à Wissant. M. Heller n'approuve point ces nouvelles dispositions de M. de Goëler, et tout le monde, je crois, sera de son avis : il est vraiment impossible d'admettre deux ports Itius alternatifs et se servant réciproquement de port ultérieur. Quant au point de débarquement sur la côte de Bretagne, MM. de Saulcy et de Goëler sont d'accord pour le placer vers Deal; loin d'y rien objecter, M. Heller fait remarquer que le cours d'eau vu par les Romains, à

douze milles de la mer, se trouve ainsi être le Stour, qu'ils auront passé à Cantorbéry. Mes convictions, déjà anciennes et fortifiées par un nouvel examen de la question, m'obligent à critiquer le choix de Deal pour la plage où César a débarqué : c'est ce que je ferai d'abord à l'aide de plusieurs passages des Commentaires dont il me semble qu'on n'a pas encore mis à profit toutes les indications.

Les dix-huit navires qui portaient la cavalerie destinée à la première expédition (chap. 28), furent assaillis d'un tel coup de vent, au moment où ils approchaient de la côte de Bretagne, et où déjà ils étaient vus du camp de César, qu'une partie d'entre eux furent ramenés immédiatement à leur point de départ, pendant que le reste, jeté d'abord sur le bas de la côte à l'ouest, *ad inferiorem partem insulae, quae est propius solis occasum*, fut forcé par la lame d'abandonner ce mouillage et de reprendre aussi le chemin du continent. Par les mots *inferiorem partem*, César entend, de toute nécessité, une côte plus au midi que son camp, de même qu'il dit (liv. V, chap. 13), en parlant du côté de l'île qui regarde la Gaule, *hujus lateris alter angulus, qui est ad Cantium..., ad orientem solem, inferior ad meridiem spectat* : il s'agit donc, en définitive, de trouver une partie de côte située au sud-ouest du camp, et dirigée de telle sorte que le vent de nord-est, qui évidemment soufflait alors, obligeât ces navires à s'y affaler. Or il n'y a, dans le détroit, que la pointe de Dungeness qui satisfasse à cette condition, pourvu toutefois que le camp de César soit placé, comme l'a proposé d'Anville, à Hythe vers l'autre extrémité de la même baie, car, pour ce qui est de Deal, sa distance à Dungeness est beaucoup trop grande, et le fait dont il s'agit ne pourrait plus s'expliquer.

Pour approcher de Deal à portée de vue, ces mêmes navires auraient dû prendre, vent debout, la passe des bancs de Godwin, route inadmissible, ou traverser ces dangereux hauts-fonds, ce qu'ils n'auraient pas fait impunément. Cette pensée, qui m'est venue sur les lieux mêmes, au récit d'un naufrage et à la vue de ses débris, est confirmée, comme on va le voir, par une observation toute pareille de M. Airy.

A sa seconde traversée pour la Bretagne, lorsque la flotte, prise par le calme au milieu de la nuit et ne pouvant tenir sa route, fut entraînée trop loin vers l'est par le courant, César reconnut qu'il avait laissé l'île à gauche, et bientôt, profitant du renversement de la marée, il fit forcer de rames en arrière pour atteindre le point de la côte où il avait débarqué l'année précédente, *cursum non tenuit et longius delatus aestu, orta luce, sub sinistra Britanniam relictam*

conspexit. Tum rursus aestus commutationem secutus remis contendit, ut eam partem insulae caperet, qua optimum esse egressum superiore aestate cognoverat (liv. V, chap. 8). Ce récit est peu compatible avec l'hypothèse de Deal : si la flotte, en effet, se fût dirigée de Wissant sur Deal, ce qui ne pouvait se faire, de nuit, qu'au moyen des étoiles, elle aurait toujours eu la côte de Bretagne à babord, et César n'aurait pas eu lieu de noter cette circonstance, alors insignifiante. *Sub sinistra relictam* es', dans sa phrase, le corrélatif de *longius :* il a vu la Bretagne à gauche parce qu'il avait été poussé trop loin par le flot. C'est ici que M. Airy fait observer que la flotte, ainsi menée à Deal, se serait nécessairement jetée sur les bancs de Godwin, et que de tant de navires, beaucoup y auraient infailliblement péri, « and with so numerous a fleet it would have been impossible to avoid extensive loss by shipwreck (1). »

Pendant cette même expédition, César pénètre dans l'intérieur de l'île et s'avance d'abord de douze milles (dix-huit kilomètres). Là se trouvait un cours d'eau qui ne peut, quoi qu'on dise, être le Stour à Cantorbéry, puisque de ce point à la côte vers Deal, la distance n'est pas au-dessous de vingt-trois kilomètres; mais le Stour, à Ashford ou à Wye, est à la distance voulue de la côte environnant Hythe. César s'est porté ensuite vers le royaume de Cassivellaunus, qu'il dit être situé à quatre-vingts milles de la mer et séparé des cités maritimes par la Tamise. Ces cités sont nécessairement celles que César connaissait, c'est-à-dire celles du Cantium, et la distance indiquée est très-juste, en effet, si l'on tient compte de la sinuosité des chemins, entre le golfe de Hythe et la Tamise vers Kingston, Richmond et Londres. Supposons qu'il suive la route de Deal vers l'intérieur, par Cantorbéry et Rochester, il ne perdra pour ainsi dire pas de vue soit la mer soit la Tamise, et il ne lui sera pas permis de faire une pareille définition, qui pourra, au contraire, lui être pardonnée, s'il a suivi la route partant d'Hythe. Sur ces entrefaites, Cassivellaunus envoya l'ordre aux quatre roitelets du Cantium de rassembler toutes leurs troupes et de se porter sur le camp romain de la côte. Si ce camp eût été à Deal, il s'ensuivrait que César aurait traversé, par le beau milieu, le pays de ces roitelets, sans commencer par les soumettre,

(1) Dans une réunion de l'*Archaeological Institute*, qui a eu lieu récemment à Rochester, un savant distingué, M. Edw. Guest, a cherché à démontrer que les bancs de Godwin sont de formation postérieure à l'époque de César, en ce sens qu'ils auraient fait anciennement partie d'une pointe de terre basse, détruite par la mer. Les raisons alléguées ne m'ont point paru concluantes, et, le seraient-elles, le débarquement de César à Deal n'en deviendrait que plus improbable.

et en laissant le camp pour ainsi dire entre leurs mains. Sa pointe vers l'intérieur se comprend mieux s'il est parti de Hythe, et n'a fait que longer le pays de ces petits chefs.

Toutes les apparences sont donc contraires à Deal. Voici maintenant un argument péremptoire que la donnée astronomique du texte et l'observation des courants de marée dans le détroit ont suggéré à l'astronome royal d'Angleterre, M. Airy. Je laisse parler l'illustre géomètre.

« 7. .... Aux pleines et nouvelles lunes le courant fait l'ouest, vers trois heures dix minutes, par le travers de Douvres, à un mille et demi au large, et il ne paraît pas que, dans cette partie du détroit, il y ait une grande différence, pour le changement du courant, entre l'axe du canal et le voisinage de la côte. Sur le rivage d'Hastings le courant tourne vers l'ouest à onze heures, mais ce phénomène retarde à mesure qu'on s'éloigne de la plage, et, à cinq milles de distance, il n'a lieu qu'à une heure..... Les vents ont une grande influence sur l'heure du renversement de la marée. Le courant à l'ouest règne environ six heures et demie, après quoi il y a mer étale pendant un quart d'heure (1). »

« 9. Dans la première expédition, *post diem quartum, quam est in Britanniam ventum..... eadem nocte accidit ut esset luna plena, quae dies maritimos aestus maximos in Oceano efficere consuevit*, c'est-à-dire que, le quatrième jour après le débarquement, c'était pleine lune et grande marée. Cette assertion renferme deux sources d'incertitude. D'abord, ce qui nous est donné pour le quatrième jour, dans la manière romaine de calculer, peut être pour nous le troisième. Secondement, la grande marée a lieu un jour et demi plus tard que la pleine lune : si César avait de bons almanachs dans son armée, le jour en question était indubitablement celui de la pleine lune; sinon, comme il n'est pas possible de juger exactement du jour de la pleine lune, soit à cause de la faible variation de son diamètre apparent, qui n'est que d'un centième le jour d'avant et le jour d'après, soit parce que le moment du lever peut être affecté par la latitude de l'astre jusque d'un jour de son âge, il est plus probable que le jour en question était celui de la grande marée. En conséquence, le jour du débarquement de César a pu être le second, le troisième ou le quatrième avant la pleine lune : je supposerai le

(1) Renseignements fournis par le capitaine, aujourd'hui amiral Beechey, qui était chargé, sous la direction de l'amirauté, de faire la reconnaissance du canal, spécialement en ce qui concerne les courants. C.

troisième. Ce jour-là le phénomène de marée arrivera environ deux heures trente minutes plus tôt que le moment indiqué à l'art. 7 (1). »

« 10. César trouvant la côte trop dangereuse pour essayer de débarquer en face d'un ennemi résolu, et pensant que le mieux était d'attendre le reste de sa flotte, *ad horam nonam in anchoris expectavit... et ventum et aestum uno tempore nactus secundum... circiter millia passuum octo* (2) *ab eo loco progressus aperto ac plano littore naves constituit*, c'est-à-dire qu'à trois heures de l'après-midi la marée était favorable pour amener la flotte à une grève plate et découverte distante d'une huitaine de milles. »

« De l'observation du capitaine Beechey donnée à l'article 7, avec la correction d'heure donnée à l'article 9, il résulte que, le jour du débarquement de César, le courant, en face de Douvres, se renversa à l'ouest vers une heure de l'après-midi, et à trois heures il devait couler dans cette direction avec toute sa force. Ainsi, que César ait tenté d'abord de débarquer à Douvres et soit allé ensuite prendre terre à Walmer ou à Deal, comme plusieurs écrivains l'ont supposé, c'est ce qui paraît *absolument impossible*. Une route de huit milles dans le sens du courant l'aurait mené un peu plus loin que Folkestone, à un point où les difficultés n'auraient pas été beaucoup moins grandes qu'à Douvres, et où il n'y a rien qui ressemble à un *planum et apertum littus*. »

« Si nous supposons que César a commencé par vouloir débarquer à Folkestone, le courant, qui a tourné à l'ouest vers midi (3), l'aura transporté du côté de Romney Marsh où la grève est très-favorable pour atterir. »

Devant ce résultat, qui est fondé sur les lois invariables de l'astronomie et sur des faits d'observation authentiques, sans aucune hypothèse, il n'y a plus, ce me semble, qu'à s'incliner. A moins qu'on

(1) Parce que la marée retarde tous les jours d'environ cinquante minutes, et que, au bout de trois jours, le retard total est de cent cinquante minutes ou deux heures trente minutes. C.

(2) *Septem*, selon Nipperdey et Frigell, qui donnent cette leçon sans variantes, quoiqu'on lise *octo* sur d'anciennes éditions. C.

(3) Environ une heure plus tôt qu'à Douvres. En effet, si, faute d'observation directe devant Folkestone, on prend celle qui se rapporte au rivage d'Hastings (art. 7), c'est-à-dire onze heures, on trouve, pour la différence d'heure entre Douvres et Hastings, 12 h. + 3 h. 10′ — 11 h. = 4 h. 10′, et, comme la distance de Douvres à Folkestone est à la distance de Douvres à Hastings dans le rapport approximatif de 1 : 5 . 5, l'avance de Folkestone sur Douvres sera 4 h. 10′ : 5 . 5 = 45′. L'heure de Folkestone sera donc, pour le jour de la pleine lune, 3 h. 10′ — 45′ = 2 h. 25′, et, pour le jour du débarquement, 2 h. 25′ — 2 h. 30′ = midi moins cinq minutes. C.

ne vienne à reconnaître que l'amirauté anglaise s'est trompée du tout au tout dans l'étude qu'elle a faite des courants de la Manche, nous sommes forcés d'admettre, comme un détail acquis à l'histoire, que César a viré à l'ouest, et non à l'est, pour gagner la plage où il a effectué son débarquement. Quelques érudits prétendent en vain que la forme des côtes et, par suite, le régime des courants, dans le détroit, ne sont plus ce qu'ils étaient du temps de César. Cette assertion, propre seulement à produire le doute, est heureusement plus facile à émettre qu'à justifier. M. Airy, dont l'opinion en cette matière doit faire loi, pense, au contraire, que les changements, d'ailleurs peu considérables, que la côte a subis ne peuvent avoir exercé une influence sensible sur les marées. Mais quand M. Airy veut ensuite préciser la position de cette plage, au moyen de simples conjectures, il s'engage sur le terrain de la critique, où, pas plus que personne, il n'a le don d'infaillibilité. Aussi M. Lewin, avec son érudition, n'a-t-il pas eu de peine à démontrer l'erreur dans laquelle est tombé le géomètre, lorsque, voulant procurer à la flotte romaine un port d'embarquement vaste et sûr, il est allé chercher l'embouchure de la Somme. César ne semble pas s'être autant préoccupé de cette condition : la brièveté du trajet, voilà la pensée qui dominait dans son esprit et qui l'a déterminé à prendre son point de départ chez les Morins, *in Morinos proficiscitur, quod inde erat brevissimus in Britanniam trajectus* (liv. IV, chap. 21). C'est que, en effet, ayant à transporter ses troupes dans de mauvais bateaux et sur une mer inconnue, il devait tenir avant tout à réduire le plus possible la durée du trajet. Quant à des indications sur ce qui constituait son port, il ne nous en donne aucune. Y avait-il là un estuaire, un grand bassin d'échouage? Ou n'était-ce qu'une plage ouverte, précédée d'une rade plus ou moins sûre? Nous ne pourrions faire là-dessus que de vaines hypothèses. Mais si l'on demande à quoi pouvaient se réduire strictement les conditions de ce port, nous aurons des faits pour répondre. Dans l'île de Bretagne, les flottes de César stationnèrent sur une simple plage, soit à l'ancre soit à sec : cette situation suffit pendant deux campagnes qui durèrent ensemble plus de deux mois. Il y eut des avaries, cela est vrai, mais elles furent facilement réparées, et, quand César le jugea prudent, ses soldats surent tirer à terre près de huit cents navires. A sa rentrée en Gaule, après la seconde expédition, il fit tirer ses navires sur la grève, *subductis navibus* (liv. V, chap. 24), ce qui nous dit assez de quelle nature étaient ses ports du continent. Dans la campagne d'Afrique, qui dura six mois, et où sa marine de guerre et ses trans-

ports jouèrent un rôle bien autrement considérable, César ne possédait point de ports à bassins. Le mot phénicien *cothon* (bassin) ne figure dans le livre d'Hirtius qu'au sujet des ports occupés par le parti pompéien, qui tenait d'ailleurs toutes les places maritimes importantes. Les navires de César étaient toujours à l'ancre *in salo*. A Ruspine, ville située à deux milles de la mer, et dont il avait fait, néanmoins, sa base d'opérations, parce qu'elle avait un port, cet établissement ne consistait qu'en un mur de quai et un embarcadère. Tels étaient la plupart des ports de l'Afrique, comme on le voit par les ruines encore existantes : tels sont aussi presque tous ceux que nous y avons nous-mêmes. Et qu'on ne croie pas que la mer d'Afrique, *mare scaevum importuosum* (Salluste), fasse plus de grâce aux marins que notre Manche, où César ne craignit pas d'exposer des navires ayant une moindre hauteur de muraille qu'il n'était d'usage dans la Méditerranée, *paulo facit humiliores, quam quibus in nostro mari uti consuevimus... quod propter crebras commutationes aestuum minus magnos ibi fluctus fieri cognoverat* (liv. V, chap. 1). Il est d'ailleurs à remarquer que le *portus Itius* n'ayant été pour César qu'un port de rassemblement, *Huc naves undique ex finitimis regionibus et quam superiore aestate ad veneticum bellum effecerat classem jubet convenire* (liv. IV, chap. 21), *... omnes ad portum Itium convenire jubet* (liv. V, chap. 2), sa condition la plus utile, avec celle du moindre trajet, était une rade convenable pour la tenue des ancres. Nous n'avons pas autre chose à chercher sur la côte des Morins.

Cinq ports de cette côte peuvent entrer en concurrence pour représenter ceux de César : 1° Boulogne; 2° Ambleteuse; 3° Wissant; 4° Sangatte; 5° Calais. De l'autre côté du détroit, le point du littoral britannique qui répond le mieux au texte — *Cujus loci haec erat natura, atque ita montibus angustis mare continebatur, uti ex locis superioribus in littus telum adigi posset* (liv. IV, chap. 23) — et qui appelle le plus l'attention par les formes accentuées du terrain, est précisément une baie assez bien abritée, *East Wear Bay* près Folkestone : c'est là, je suppose, que César parut pour la première fois aux yeux des Bretons. Si l'on porte, à partir de cette baie, sept milles romains (dix kilomètres) vers l'ouest, on atteint le Romney Marsh, au fort Sutherland (près Hythe), l'un des ouvrages de défense dont cette côte, si favorable à un débarquement, est hérissée. Prenant le fort Sutherland pour le point approximatif du débarquement des Romains, je forme le tableau ci-après de ses distances aux cinq ports gaulois, et j'y joins les distances de ces ports entre eux,

pour servir à la détermination définitive du *portus Itius* et de son annexe :

		m.	p.
Boulogne — fort Sutherland	36		
Ambleteuse — fort Sutherland	31		
Wissant — fort Sutherland	31		
Sangatte — fort Sutherland	33		
Calais — fort Sutherland	37		
Boulogne — Ambleteuse	6 ½		
Ambleteuse — Wissant, par mer	10		
Ambleteuse — Wissant, par routes de terre	8		
Wissant — Sangatte	5 ½		
Sangatte — Calais	5		

Le *portus Itius* étant supposé à Boulogne, Ambleteuse représente le *portus superior* ou *ulterior*. On ne peut douter que le sens du mot *superior* ne se rapporte à la latitude, et, à cet égard, les positions relatives des deux localités sont satisfaisantes; mais le mot *ulterior* ne s'explique pas convenablement. Quand les anciens distinguent une *Gallia ulterior* et une *Gallia citerior;* quand le grand poëte latin peint les ombres qui se pressent aux bords du fleuve infernal, *tendebantque manus ripae ulterioris amore;* quand Tacite parle du pont qui reliait Trèves à son faubourg, *medius Mosellae pons, qui ulteriora coloniae annectit*, il y a toujours là trois termes de comparaison, 1° ce qui est en deçà, 2° ce qui est au delà, 3° l'objet disjonctif, à savoir, les Alpes, l'Achéron, la Moselle. Ici, je vois bien deux termes, mais je n'aperçois pas le troisième, qui, seul, peut justifier le qualificatif *ulterior*. Autre difficulté. Les deux navires qui, au retour de la première expédition, manquèrent les ports, et furent donner à la côte un peu plus bas, auront-ils trouvé, à proximité de Boulogne, un point favorable pour attérir et débarquer leurs trois cents soldats? Il faudrait pour cela, ce me semble, rendre le *paulo infra* bien élastique; mais ce qu'il y a de pis, c'est la circonstance des six mille Morins qui, en quelques instants, se trouvèrent réunis pour attaquer ce détachement, et cette autre circonstance, très-aggravante, que Labienus fut envoyé, avec l'armée de Bretagne, châtier ces Morins dans leurs marais, alors praticables par suite des sécheresses, *T. Labienum legatum cum iis legionibus, quas ex Britannia reduxerat, in Morinos, qui rebellionem fecerant, misit. Qui quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo superiore anno*

perfugio fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni pervenerunt (chap. 38). Supposer que César avait été mettre étourdiment, au milieu d'un peuple insoumis, sa base d'opérations pour conquérir la Bretagne, c'est faire peser sur lui une accusation qu'il ne mérite pas. On aurait dû réfléchir aussi qu'un rassemblement de six mille hommes ne pourrait pas se faire, même aujourd'hui, en aussi peu de temps, sur un point quelconque des campagnes du Boulonnais, où les villages ne présentent et n'ont jamais présenté une agglomération sérieuse, comme l'avoue l'un des avocats de Boulogne, et où, de plus, il n'existe ni n'a jamais existé, dans la région dont il s'agit, de marais capables de servir de refuge aux populations contre une armée conquérante. On devait d'ailleurs comprendre qu'un rassemblement subit, tel que celui-là, accuse des préparatifs de guerre faits hors du cercle d'action des troupes romaines. Le texte est, à cet égard, parfaitement d'accord avec la raison. César était, en effet, chez les Morins, dans ce qu'on a depuis appelé le *pagus gesoriacus*, dont la population avait dû, nécessairement, se soumettre à lui, puisqu'il occupait le pays sans aucune lutte : le reste de ce peuple maritime, évidemment composé de tribus assez indépendantes les unes des autres, n'avait encore fait aucun acte de soumission. Voilà que, pendant les derniers préparatifs de la flotte, une grande partie des Morins insoumis, et que l'on avait vainement essayé de forcer, l'année précédente, dans leurs bois et leurs marécages, envoient enfin des députés à César, *ex magna parte Morinorum ad eum legati venerunt, qui se de superioris temporis consilio excusarent* (chap. 22); d'autres, plus récalcitrants et plus éloignés, obligent César à envoyer contre eux une nouvelle expédition, *in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant* (Ibid.), expédition qui ne fut terminée qu'après le retour de César en Gaule. Ce sont donc évidemment les Morins intermédiaires, à moitié soumis, voisins du *pagus gesoriacus*, mais habitant le pays de marécages dont le commencement sur la côte est à Sangatte, qui attaquèrent la petite troupe romaine, et par conséquent le fait n'a pas pu avoir lieu au sud de Boulogne. On voit, enfin, par le tableau ci-dessus, que les distances de Boulogne à Ambleteuse et au point de débarquement sur la côte anglaise, diffèrent notablement de celles qu'indiquent les Commentaires. Ainsi, la cause de Boulogne, malgré l'esprit et le luxe d'érudition déployés pour sa défense, ne peut résister, sous aucun rapport, à la discussion des données de César, les seules qui fassent sérieusement autorité dans la question.

Je place maintenant le *portus Itius* à Ambleteuse et le *portus superior* à Wissant. La raison des distances est, dans ce cas, complètement observée. Le cap Griz-nez, qui marque la brisure de la côte, et qui la marquait encore mieux aux yeux des anciens, puisque Ptolémée, deux siècles après César, mettait son Ἴκιον ἄκρον (1) et tous les points qui le suivent à l'est, jusqu'au Rhin, sous la même latitude, le cap Gris-nez, dis-je, est le terme de comparaison qui explique l'adjectif *ulterior*. Le fait des dix-huit navires qui ne purent rallier le port de rassemblement se comprend bien mieux de Wissant à Ambleteuse que d'Ambleteuse à Boulogne, à cause du changement de direction de la côte dans le premier cas. Les mots *paulo infra*, auxquels on donne presque toujours une signification de latitude, s'entendent plus naturellement d'un point situé sous le vent, c'est-à-dire plus bas dans la direction du vent. Si l'on suppose que César a quitté la plage d'Hythe par le vent d'ouest, très-bon pour gagner les environs de Gris-nez, deux des navires qui avaient mis le cap sur Wissant ont pu être chassés jusqu'à Sangatte : les conditions militaires sont alors satisfaites. Ambleteuse a été indubitablement un port, même avec bassin, dans l'antiquité, et jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, où il fut pris par les Anglais. Entièrement négligé jusqu'à 1680, il fut depuis l'objet de travaux et surtout de nombreux projets, qui témoignent de l'importance que les divers gouvernements attachaient à cette position essentiellement militaire. J'ai lu tout ce que contiennent à ce sujet les archives du Génie, et l'impression principale qui m'en est restée est que la rade d'Ambleteuse devait être la vraie rade de Boulogne pour une descente à faire sur la côte anglaise. Une bonne partie de la flotte de César a pu être construite dans la rivière de Boulogne, et y rester jusqu'à l'achèvement de tous les préparatifs. Le Corus (N. O.), qui souffla pendant vingt-cinq jours, n'est pas un vent mauvais dans la Manche, à l'époque de l'année dont il est question, et la flotte, une fois rendue dans la rade d'Ambleteuse, dont le fond est excellent, a dû facilement y résister. Si le vent venait à fraîchir d'une manière inquiétante, rien n'empêchait de rentrer en rivière. Je souhaite que ce rôle de Gesoriacum, dans les guerres de César, suffise au patriotisme boulonnais.

Passant à l'hypothèse de Wissant = *portus Itius* et de Sangatte = *portus superior* ou *ulterior*, je trouve que les conditions de distance

(1) On a dit et on redira que l'Ἴκιον ἄκρον était à l'ouest de Gesoriacum, sans discuter la valeur d'un document géographique qui place les Viducasses à l'ouest des Vnelles, et les Abrincates sur la Seine. Les besoins de la polémique feront préférer

sont encore suffisamment bien remplies, sauf celle de Wissant à Sangatte qui n'est que cinq milles et demi au lieu de huit qu'il faudrait. On y porterait remède par la supposition que le port de Wissant était anciennement plus rapproché de Gris-nez, et j'aimerais mieux cela que d'aller chercher Calais, à cause de sa distance à Hythe. Mais pourquoi César aurait-il préféré Sangatte à Ambleteuse? De plus, Sangatte n'est pas un port ultérieur, dans le sens que j'ai indiqué et que je crois juste, par rapport à Wissant, à moins de transférer le promontoire *Icium* à Blanc-nez, ce qui me semblerait un peu difficile à faire admettre. Les conditions militaires sont, du reste, très-bien satisfaites, pourvu qu'on fasse arriver à Calais les deux navires en dérive.

Ce que je viens de dire me dispense d'examiner particulièrement l'hypothèse de M. le général de Goëler, qui place le portus Itius à Calais, et le portus superior à Wissant, car, alors, aucune des données du texte, telles que je les ai comprises, ne peut recevoir son application. Je crois avoir démontré que Boulogne n'est guère moins inadmissible. Il ne reste donc, en résumé, que deux hypothèses qui ne se heurtent pas à des impossibilités absolues, et, parmi elles, je préfère de beaucoup Ambleteuse à Wissant, comme représentant le portus Itius.

Je reviens aux précieuses observations du Philologus, qui nous apprennent que nos *Centrones* belges auraient dû être écrits *Ceutrones*, conformément à la leçon de tous les manuscrits, « die Handschriften nur *Ceutrones* haben. » Le fait est qu'on ne trouve, ni dans Nipperdey qui a choisi cette dernière orthographe, ni dans Frigell qui a préféré la première, aucune citation de manuscrits : Frigell, comme Nipperdey, semble vouloir s'appuyer sur l'unanimité des textes. Que signifie donc l'assertion du Philologus? Rien, si ce n'est que, l'orthographe *Ceutrones* étant aujourd'hui prouvée pour le peuple alpin cité au livre I[er] des Commentaires, on se croit en droit de l'étendre à la peuplade belge du livre V, conséquence qui n'est pas d'une logique rigoureuse, et qui ne devra être acceptée que si elle a réellement l'appoint de quelques manuscrits.

Une véritable faute de la carte, c'est le nom de l'Emscher, écrit par mégarde, le long du cours de sa voisine la Lippe, simple faute

l'hypothèse d'un éboulement de la côte à celle d'une simple faute de l'auteur ou de ses copistes. Le fait est que la longitude du promontoire étant exprimée en nombre rond de degrés dans les mss. originaux et avec quinze minutes dans la traduction latine, il y a tout lieu de mettre cette donnée en suspicion. C.

d'ouvrier toutefois, et qu'une critique un peu élevée n'aurait pas aperçue. Mais la loupe du pédantisme a découvert là dedans une bévue incompréhensible et à peine croyable, « beinahe unbegreiflichen, kaum glaubichen Fehler. » Le Philologus a droit, néanmoins, aux remerciements des auteurs de la carte, pour les avoir avertis d'une erreur qu'ils n'auraient peut-être pas été chercher dans le remplissage où elle se trouve, et pour leur avoir appris, par la gradation de sa censure, que c'est là leur plus grande faute au jugement d'un des plus savants hommes de la savante Allemagne.

Une observation de M. Heller me force d'ajouter quelques mots à ce que j'ai dit plus haut concernant l'interprétation de ce passage du livre V : *omnium legionum hiberna..... millibus passuum centum continebantur.* Sur la carte française, dit-il, le camp de Fabius est à cent douze mille pas de celui de Cicéron, et le camp de Plancus à cent cinquante-sept mille pas de celui de Labienus, tandis que, d'après le sens des termes de César, aucun camp ne devrait être à plus de cent mille pas d'un autre. Cette manière de voir du philologue allemand revient aux trois propositions suivantes : 1° le verbe *contineri* ne doit pas être entendu ici dans son sens naturel de contenance, de limitation, que César lui conserve dans d'autres endroits, tels que, *Vicus altissimis montibus undique continetur* (liv. III, chap. 1); — *Montibus angustis mare continetur* (liv. IV, chap. 23); mais il faut absolument lui donner le sens exceptionnel d'*attenance*, indiqué dans cette phrase de Cicéron : *Pars oppidi mari disjuncta angusto ponte rursus adjungitur et continetur* (Verr. 2, 4, 52 *extr.*), attendu que cent mille pas qui séparent sont tout à fait comparables à un pont qui réunit; 2° *omnium legionum hiberna*, ne signifie pas les quartiers de toutes les légions, mais seulement ceux de quelques-unes; 3° *millibus passuum centum* n'est pas une distance absolue, ce n'est qu'une limite de distance, tout comme si César avait dit *non amplius millibus passuum centum.* Tant que le Philologus n'aura pas établi ces propositions sur une base grammaticale et logique, je me contenterai de le renvoyer à ma démonstration.

Ceci me donne l'occasion de réparer un oubli que j'ai fait en répondant à MM. les savants belges, qui paraissent croire généralement que dans cette phrase du liv. V, chap. 27, *Ipsorum esse consilium, velintne prius, quam finitimi sentiant, eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta, alter paulo amplius ab iis absit,* le premier *alter* se rapporte à Cicéron, premier nommé, et le second

à Labienus. C'est, en effet, la règle que donne Forcellini; mais cette règle est mauvaise, le premier *alter* doit être rapporté à la seconde personne nommée, c'est-à-dire à la plus proche, comme on le voit par les exemples suivants : *De re frumentaria Boios atque Haeduos adhortari non destitit; quorum alteri, quod nullo studio agebant, alteri non magnis facultatibus... celeriter quod habuerunt, consumpserunt* (liv. VII, chap. 17) — *Quae res in civitate duae plurimum possunt, eae contra nos ambae faciunt, summa gratia et eloquentia, quarum alteram vereor, alteram metuo* (Cic., *Quint.* I). L'exemple même que donne Forcellini à l'appui de la prétendue règle, *Philippum Macedonum regem rebus gestis et gloria superatum a filio, facilitate et humanitate video superiorem fuisse. Itaque alter semper magnus, alter saepe turpissimus fuit* (Cic. Off. I, 26), peut être retourné contre elle en faisant rapporter le premier *alter* à *superiorem* et le second à *superatum*. Ainsi le camp le plus rapproché d'Aduatuca était celui de Labienus et non point, comme on l'a dit, celui de Cicéron.

Livre VI. — Pendant cette campagne, César résolut de passer le Rhin, comme il l'avait déjà fait deux années auparavant. N'ayant pas conservé son ancien pont, il en jeta un autre un peu en amont du point où le premier avait été construit, *paulum supra eum locum, quo ante exercitum traduxerat* (chap. 9). Je fais remarquer que ce premier pont débouchait nécessairement chez les Ubiens. César, en effet, se proposait de faire acte de protection envers ce peuple, le seul qui se fût soumis aux Romains : c'est donc sur son territoire qu'il devait se rendre, et c'est de là qu'il partit, dans la direction du nord, pour aller châtier les Sicambres, *ad utramque partem pontis firmo praesidio relicto in fines Sigambrorum contendit* (liv. IV, chap. 18). On le voit, d'ailleurs, revenir chez les Ubiens pour retourner en Gaule après cette première expédition, *se in fines Ubiorum recepit* (Ibid., chap. 19). Pareillement pour la seconde campagne de Germanie, dont l'objet était d'atteindre les Suèves, le nouveau pont fut appuyé au territoire ubien, *partem ultimam pontis, quae ripas Ubiorum contingebat* (chap. 9); mais comme, cette fois, César ne communiqua avec les magistrats ubiens que par les députés qu'ils lui envoyèrent, il y a tout lieu de croire que le point de passage était situé vers l'extrémité du pays, près sa frontière méridionale, qui touchait aux Suèves. Nous savons enfin, par le chapitre 35, que les cavaliers Sicambres, qui vinrent attaquer Cicéron dans Aduatuca, avaient passé le Rhin à trente milles en aval du pont récemment construit, ce qui nous fournit une limite supérieure de la distance entre ce pont et

l'extrémité nord de la rive ubienne, car une violation du territoire ubien par les cavaliers sicambres ne doit pas se supposer, d'autant qu'elle n'était nullement nécessaire à l'exécution de leur entreprise. On peut tirer de ces prémisses les conséquences suivantes. Le pays appartenant aux Ubiens ne touchait le Rhin que sur une étendue d'environ trente milles. Les deux points de passage, marqués sur la carte à Cologne et près Coblentz, à cinquante milles l'un de l'autre, doivent être rapprochés d'au moins vingt milles, pour satisfaire à la condition d'aboutir tous deux à la rive ubienne. En laissant le pont ancien à Cologne, et prenant le Wipper pour la limite des Sicambres, l'emplacement du nouveau pont tomberait à Bonn. Mais, s'il était permis de supposer qu'avant d'être transplantés sur la rive gauche du Rhin, les Ubiens habitaient au sud du Sieg, et que cette rivière, le long de laquelle on trouve les noms de Siegberg et de Siegen, formait alors la limite sud des Sicambres, les places des deux ponts pourraient être fixées, l'une à Andernach, et l'autre à Bonn ou tout autre point entre ces deux villes.

On se rapprocherait ainsi de la solution adoptée par M. de Goëler, qui consiste à mettre ces deux points de passage un peu au-dessous de Coblentz; mais il faudrait se garder d'admettre les motifs sur lesquels s'est fondé ce savant officier général. Selon lui, les Usipètes et les Tenctères auraient été battus par César au confluent de la Moselle et du Rhin; ce serait une erreur de copiste qui aurait introduit le nom de la Meuse, au lieu de celui de la Moselle, à cet endroit des Commentaires; et comme César ne dit pas qu'il ait fait aucune marche pour aller du champ de bataille au point où il passa le Rhin bientôt après, on devrait en conclure que ce point était voisin de la Moselle. J'en ai dit assez à ce sujet pour être dispensé de combattre une pareille interprétation, qui, du reste, ne me paraît pas bien dangereuse. Je ne puis non plus partager l'opinion du général, reproduite par M. Heller, que le nouveau pont était établi sur un point du fleuve où se trouvait une île. Au lieu d'un pont, il y en aurait eu deux et César l'aurait dit. En faisant couper ce pont sur une étendue fixée à deux cents pieds, et construire une tour sur l'ouvrage même, à son extrémité, *in extremo ponte*, César a, par cela même, fait entendre qu'il n'y avait point d'île à l'extrémité conservée, ainsi que le suppose le dessin de M. de Goëler; et, si une garnison de douze cohortes, renfermée dans une bonne fortification, fut laissée à la garde du pont, c'est sur la rive gauloise et non dans une île que ces défenses furent établies, car autrement la tour eût été inutile.

Livre VII. — Le camp d'*Agedincum*, plusieurs fois mentionné au

septième livre des Commentaires, a donné lieu, dans le Philologus, à une assertion qu'il convient de relever pour l'honneur de la science française. M. Heller prétend que l'opinion, chez nous, inclinait fortement pour identifier Agedincum avec Provins, au préjudice de Sens, lorsque M. de Goëler est venu fixer définitivement à Sens cette place de dépôt des Romains, en montrant que la distance de Provins à Orléans dépasse la mesure des quatre étapes ordinaires que César a faites d'Agedincum à Genabum. La vérité est que Provins, dont la cause était à peu près oubliée depuis deux siècles, fut tout à coup remis en honneur, il y a une quarantaine d'années, au moyen de ses murailles du moyen âge, qu'on prétendait romaines, voir même gauloises, et parvint ainsi à surprendre la crédulité de deux ou trois savants peu forts en archéologie; mais ce ne fut qu'une erreur sans conséquence, et cette ville resta, pour les antiquaires sérieux, dans le néant historique d'où on voulait la faire sortir mal à propos. Sens, au contraire, qui était déjà si riche de preuves, en acquit bientôt de nouvelles, par suite de la démolition de son enceinte du IIIe ou IVe siècle, démolition qui remit au jour de nombreux et intéressants débris d'une époque antérieure remontant jusqu'au règne d'Auguste. Si, au lieu de s'en rapporter aux aberrations de ce qu'on pourrait appeler le demi-monde de la science, M. Heller avait consulté, par exemple, le travail géographique de M. L. Renier, publié en 1848 et 1850, dans les mémoires de la Société des antiquaires de France, il aurait vu que l'identification d'Agedincum avec Sens était considérée comme un fait désormais incontestable, et que Provins représentait probablement la station *Riobe* de la Table Théodosienne. L'argument de M. de Goëler, bon sans doute en lui-même, peut donc être traité de superflu.

Parti d'Agedincum, où il laissait deux légions avec le parc général de son armée, pour aller secourir l'oppidum des Boïens qu'assiégeait Vercingétorix, César gagna *Genabum* en quatre marches interrompues, au milieu, par un jour de siége devant *Vellaunodunum*. La position de ce dernier oppidum avait été fixée par d'Anville à Beaune-la-Rolande, mais la Commission de la carte a préféré Château-Landon, antérieurement proposé par Valois. Le Philologus oppose à ces identifications celle de Ladon imaginée par M. de Goëler, et satisfaisant mieux, est-il dit, à la condition de partager en deux parties égales la distance de Sens à Orléans. J'examinerai tout à l'heure la question de savoir si cette condition est réellement renfermée dans le texte : avant tout, il est nécessaire que le point d'arrivée soit bien assuré, comme l'est déjà le point de départ, et, à cet

effet, je vais exposer les raisons, d'ordre positif, qui ne permettent pas de chercher ailleurs qu'à Orléans l'emplacement de Genabum.

Nous connaissons, par l'Itinéraire d'Antonin et par la Table de Peutinger, les distances de Genabum à trois points certains, *Lutetia* (Paris), *Caesarodunum* (Tours) et *Brivodurum* (Briarre). Ces données concordent avec les distances mesurées sur le terrain à partir d'Orléans, ou du moins les différences, s'il y en a, sont renfermées dans des limites telles que la conclusion n'en saurait être infirmée. Comme d'ailleurs il suffit, pour déterminer un point, d'avoir ses distances à deux autres points connus, et comme, en outre, le point cherché ici doit se trouver sur la Loire, il s'ensuit que l'identification de Genabum avec Orléans est le résultat d'une construction géométrique deux fois vérifiée, ou, en d'autres termes, que cette identification satisfait à trois conditions mathématiques, quand il suffirait d'une seule. Personne ne peut contester scientifiquement la certitude de cette solution, et je n'aurais besoin de rien ajouter, s'il n'était curieux de voir ce que nous apprendront, à cet égard, les données numériques de Ptolémée, lesquelles paraissent, comme se rapportant à la Loire, cette grande artère commerciale si connue de l'antiquité, devoir être plus exactes que ne le sont les éléments recueillis par ce géographe pour d'autres régions moins fréquentées des voyageurs. Je forme donc, avec ces données, le tableau suivant, où je fais figurer, comme repères, les deux ports de la Loire les plus voisins de Genabum, qui soient connus de Ptolémée, et Autricum l'autre ville carnute, en y comprenant aussi la ville moderne de Gien, qui se pose en rivale d'Orléans pour se faire attribuer le Genabum de César.

	LONGITUDES.		LATITUDES.	
	SELON PTOLÉMÉE	RÉELLES.	SELON PTOLÉMÉE	RÉELLES.
		(1)		
Caesarodunum (Tours).	20°,45′	20°,45′	46°,30′ (2)	47°,24′
Autricum (Chartres)...	21°,40′	21°,33′	48°,15′	48°,27′
Genabum (3) (Orléans).	22° »	21°,59′	47°,45′	47°,54′
Gien.....	»	22°,45′	»	47°,41′
Rodumna (Roanne)....	24° »	24°,10′	45°,50′	46°, 3′

(1) Afin de rendre les longitudes réelles plus facilement comparables avec celles de Ptolémée, on a ajouté à chacune des premières le nombre 22°,25′, ce qui revient à identifier les méridiens pour *Caesarodunum* (Tours).

(2) Je soupçonne ici une erreur de copie, μς=46 pour μζ=47.

(3) *Genabum* ou *Cenabum*, deux formes du même nom, comme *Gaius* ou *Caius*, *Gnaeus* ou *Cnaeus*, *Gebenna* ou *Cevenna*, *Galeti* ou *Caletes*, etc.

Voici les principales conséquences qui ressortent de ce tableau

Longitudes :

1° Ptolémée est exact, à 10′ près (environ 13 kilomètres), dans l'espace de 3°,25′ (263 kilomètres), qui s'étend de Tours à Roanne.

2° Pour *Genabum* (Orléans), l'erreur du géographe est seulement de 22°—21°,59′=1′ (environ 1250 mètres); si Gien était *Genabum*, l'erreur s'élèverait à 22°,45′—22°=45′ (56 kilomètres).

3° D'*Autricum* (Chartres) à *Genabum* (Orléans), la distance en longitude ptoléméenne est de 22°—21°,40′=20′, et, en longitude réelle 21°,59′—21°,33′=26′, erreur 6′ (environ 7 kilomètres); de Chartres à Gien supposé *Genabum*, l'erreur serait de 22°,45′—21°,33′ —(22°—21°,40′) = 52′ (65 kilomètres).

Latitudes :

1° Dans l'espace de 2°,24′ (267 kilomètres), qui s'étend d'*Autricum* (Chartres) à *Rodumna* (Roanne), la distance en latitude ptoléméenne, 48°,15′—45°,50′=2°,25′, n'est fautive que de 1′ (1851 mètres).

2° D'*Autricum* (Chartres) à *Genabum* (Orléans), la distance en latitude ptoléméenne est de 48°,15′—47°,45′=30′, et, en latitude réelle, 48°,27′—47°,54′=33′, erreur 3′ (5 kilomètres 1/2); du même point de départ à Gien supposé *Genabum*, l'erreur s'élèverait à 48°,27′—47°,41′—30′=16′ (29 kilomètres 1/2).

Ainsi, en résumé, tandis que les éléments de Ptolémée concernant la région comprise entre Tours, Chartres et Roanne ne présentent, quant aux positions relatives de ces points extrêmes, qu'un maximum d'erreur de treize kilomètres, et quant à la position intermédiaire d'Orléans supposé *Genabum*, qu'un maximum d'erreur de sept kilomètres, l'hypothèse de Gien identifié avec *Genabum* porterait les écarts des éléments de Ptolémée à vingt-neuf kilomètres et demi au minimum, et jusqu'à soixante-cinq kilomètres : c'est démontrer, une fois de plus, que cette hypothèse ne saurait être admise.

Le fait de l'établissement d'un évêché à Orléans vient à l'appui de ces calculs. Nous savons en effet, par la géographie et par l'histoire, que les Carnutes avaient deux places principales, Autricum et Genabum : ce peuple ayant été divisé en deux circonscriptions ecclésiastiques, celle de Chartres et celle d'Orléans, il est logique de croire que la seconde de ces villes répond à Genabum, comme la première répond à Autricum.

Je n'ignore pas que des considérations stratégiques ont fait imaginer l'hypothèse suivante, au moyen de laquelle nos arguments resteraient sans application à l'époque de César : Gien représenterait le Genabum pris et brûlé par les Romains, et Orléans, fondé depuis sous ce même nom, serait le Genabum de la géographie. Je ne m'arrêterai pas à faire ressortir l'invraisemblance de cette conception : il me suffit que ce ne soit qu'une pure hypothèse pour la rejeter sans examen, car la critique doit, quand elle le peut, s'appuyer sur des faits réels et non sur des idées préconçues. Je ferai voir, d'ailleurs, que la stratégie est désintéressée dans la question.

Revenons maintenant à la détermination de Vellaunodunum. Trois localités ont été désignées pour cet oppidum ; j'en propose une autre, Montargis, et je vais rapporter, pour la comparaison de ces points, les distances qui marquent leurs positions respectives sur les deux routes allant de Sens à Orléans, l'une par Château-Landon et Beaune-la-Rolande, l'autre par Montargis et Ladon :

1° (Voie romaine)	de Sens	à Château-Landon.....	44	kilomètres.
—	—	à Beaune.....	66	»
—	—	à Orléans.....	108	»
2° (Anciens chemins)	de Sens	à Montargis.....	50	»
—	—	à Ladon.....	66	»
—	—	à Orléans.....	116	»

On voit que Ladon et Beaune sont, chacun sur sa route, plus près d'Orléans que de Sens : or, d'après le texte, Vellaunodunum était, au contraire, plus rapproché d'Agedincum que de Genabum.

En effet, le lendemain de son départ d'Agedincum, César arriva sous Vellaunodunum d'assez bonne heure pour pouvoir en commencer immédiatement le siége, *Altero die quum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset..... oppugnare instituit idque biduo contravallavit* (chap. 11). On m'objectera peut-être que le verbe *instituere* peut vouloir dire simplement résoudre, et qu'ainsi l'exécution du travail a pu réellement ne commencer que le jour suivant. Je réponds d'avance par ces passages de César, dans lesquels le verbe *instituere* a toujours le sens d'une action et non pas d'une simple résolution : *Remiges ex provincia institui... jubet* (*B. G.*, livre III, chap. 8) — *Sigambri ex eo tempore, quo pons institui coeptus est* (*Ibid.*, liv. IV, chap. 18) — *Labieno scribit, ut, quam plurimas posset..... naves instituat* (*Ibid.*, liv. V, chap. 11) — *Longior ab Ambiorige instituitur sermo* (*Ibid.*, liv. V, chap. 35) — *Delectumque institui jubet* (*B. C.*, liv. I^er^, chap. 16) — *Quartae aciei, quam insti-*

tuerat sex cohortium numero, signum dedit (*Ibid.*, liv. III, chap. 93). En vertu de cette explication, le jour d'arrivée compte dans les deux jours de travail, et alors on comprend mieux que César se soit arrêté devant cette bicoque, qui, toutefois, devait être sur une position respectable, puisqu'au lieu de l'attaquer de vive force il crut devoir l'entourer d'une contrevallation. Les choses se passèrent autrement à Genabum. Parti de Vellaunodunum et arrivé le lendemain devant la place des Carnutes, César fut forcé, à cause de l'heure avancée, *diei tempore exclusus* (chap. 11), d'ajourner l'attaque, et, s'il prit la place dans la nuit même, c'est que ses habitants l'évacuèrent. Il avait donc fait, cette fois, deux marches pleines, tandis qu'il n'avait eu à faire, de Sens à Vellaunodunum, qu'une journée pleine et une fraction. Ainsi Beaune et Ladon se trouvent nécessairement exclus : quant aux deux autres localités, Château-Landon et Montargis, elles satisfont également bien à la condition de distance, mais Montargis me semble devoir être préféré, à cause de son site, qui est le plus convenable des deux et même de toute cette contrée généralement plate, pour un oppidum gaulois susceptible d'une certaine résistance.

Après avoir passé la Loire à Genabum, César se rendit chez les Bituriges, *exercitum Ligerim traducit atque in Biturigum fines pervenit* (chap. 11), et, trouvant sur son chemin *Noviodunum*, l'une des places fortes de ce peuple, il s'arrêta pour la prendre, *oppidum Biturigum positum in via Noviodunum oppugnare instituerat* (chap. 12). Vercingétorix, qui, de son côté, assiégeait la place des Boïens, *Gergovina*, leva le siége en apprenant l'arrivée de César, et se porta contre lui, *oppugnatione destitit atque obviam Caesari proficiscitur* (Ibid.). Les noms de Noviodunum et de Gergovina ont entièrement disparu de la géographie, et nous n'avons d'autre base, pour déterminer les emplacements de ces villes, que les vagues indications de César. La Commission, choisissant, pour cette question qu'elle n'avait pas encore pu étudier par elle-même, les solutions qui lui paraissaient être les mieux appuyées, avait placé Noviodunum à Neuvy-sur-Barangeon et Gergovina à Saint-Pierre-le-Moutier. M. le général de Goëler et, après lui, M. Heller, ont préféré, pour Noviodunum, Nouan-le-Fuzélier, écarté jadis par d'Anville, et, pour Gergovina, La Guerche-sur-l'Aubois, localité qui n'avait pas encore, que je sache, été proposée. Nouan et La Guerche doivent cet honneur à une certaine ressemblance de nom avec les deux villes antiques, et au soi-disant accord de leurs positions avec les données stratégiques des Commentaires. D'Anville avait rejeté Nouan-le-Fuzélier par le motif que ce village faisant partie de l'évêché d'Or-

léans, démembrement de la cité des Carnutes, devait être présumé avoir appartenu à ce peuple et non point aux Bituriges; en conséquence, il proposait un autre Nouan, dont il ne précisait pas bien la position, mais qui me paraît être le Nohant-en-Goût de la grande carte de France, village situé près et à l'est de Bourges. Cette localité ne satisfait nullement aux conditions stratégiques, qui, du reste, ne préoccupaient pas beaucoup notre grand géographe. Je vois encore sur la carte, aux environs de Bourges, le même nom deux fois écrit sous la forme Nohan, et une fois sous la forme Noans. Il est plus que probable que ces noms, de même que les nombreux Neuvy de la contrée, ne dérivent pas de Noviodunum, qui a fait Nyon sur le lac de Genève, et dont le radical *dunum* s'est conservé, autour de Bourges même, dans les noms de lieu Issoudun et Dun-le-Roi. J'en dirai autant de La Guerche, qui n'a qu'une ressemblance trompeuse avec *Gergovina*, car le nom latin connu est *Guirchia*, et, tandis que la ville des Boïens semble avoir reçu une dénomination toute particulière et dérivée de la *Gergovia* arverne, peut-être à cause de l'analogie des sites, on trouve, dans diverses contrées de la France, au moins trois La Guerche, sans compter Guerchy, Guercheville et Garchy, toutes localités situées, de même que La Guerche-sur-l'Aubois, sur des terrains bas, et impropres à l'établissement d'un oppidum défensif.

Quant aux justifications tirées de la marche des armées, M. de Goëler dit que César a dû mettre deux jours à se rendre de Genabum à Noviodunum, et passer une autre journée autour de cette dernière place, avant l'apparition de l'avant-garde de Vercingétorix suivie de près par le gros de l'armée gauloise; qu'une journée ayant, d'ailleurs, été nécessaire pour que la nouvelle de l'arrivée des Romains parvînt à Gergovina, Vercingétorix a dû se rendre aussi en deux jours de cette place des Boïens jusqu'à petite distance de Noviodunum. Tout cela est bien hypothétique, car, dans le texte précité, rien n'indique que César ait mis plus d'un jour pour aller de Genabum à Noviodunum, ni qu'il n'en ait pas consommé ainsi plus de deux; on ne peut pas davantage fixer le temps qu'il avait passé à Noviodunum, quand l'armée gauloise se montra, ni affirmer, enfin, qu'une journée avait suffi pour faire arriver la nouvelle de son passage sur le pont de Genabum aux oreilles de Vercingétorix, et que ce dernier était parti à l'instant même de Gergovina. D'ailleurs, la distance d'Orléans à Nouan n'est que de quarante-trois kilomètres, et il n'y en a pas moins de cent sept de Nouan à La Guerche, par le plus court chemin; de sorte que, suivant ce système, Vercingétorix aurait fait une cen-

taine de kilomètres en deux jours, pendant que César, qui certainement était plus pressé et meilleur marcheur, en aurait parcouru quarante-trois seulement. Je conclus que ces marches ne peuvent servir en rien à résoudre les questions géographiques dont il s'agit. Voyons si la suite des opérations nous en apprendra davantage.

Le mouvement de l'armée romaine ayant déterminé Vercingétorix à lever le siége de Gergovina, César ne s'occupa plus des Boïens; il se porta sur Avaricum, la principale ville des Bituriges, dont la prise devait le rendre maître de tout le pays, *quod eo oppido recepto civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat* (chap. 13). La première pensée que fait naître ce texte, c'est que, en effet, César ne continua pas de s'avancer sur la route qui le menait chez les Boïens : car, si sa résolution de marcher sur Avaricum n'eût pas modifié son plan primitif, quel besoin aurait-il eu de la motiver? Il en résulte que Noviodunum ne devait pas être sur la route d'Orléans à Bourges et par conséquent encore qu'il n'était pas à l'emplacement de Nouan-le-Fuzélier.

Noviodunum pris, Vercingétorix assembla le conseil de guerre et y fit comprendre qu'il n'y avait qu'un moyen de soutenir la lutte contre les Romains; c'était de brûler, dans toute l'étendue de territoire à leur portée, les villages et les habitations isolées, ainsi que les villes qui n'étaient pas absolument imprenables, de manière à priver l'ennemi de toutes les ressources qui s'y trouvaient, et notamment du fourrage, que la terre, dans la saison où l'on était, ne pouvait lui fournir, ... *vicos atque aedificia incendi oportere hoc spatio* [a Boia] *quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur... oppida incendi oportere, quae non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta* (chap. 14). L'incendie fut donc allumé immédiatement dans tout le territoire biturige et même au delà, *Hoc idem fit in reliquis civitatibus* (Ibid.). On délibéra spécialement sur le sort d'Avaricum, que Vercingétorix voulait aussi détruire; mais les prières des Bituriges et la pitié des autres membres du conseil entraînèrent le chef gaulois à épargner cette ville, la plus belle, pour ainsi dire, de toute la Gaule. Vercingétorix suivit, d'ailleurs, l'armée romaine dans sa marche, mais il ne le fit qu'à plus petites journées, et il s'arrêta pour camper à seize milles d'Avaricum, sur une position protégée par des marais et des bois, d'où il se proposait de diriger la défense de la place et de tourmenter les fourrageurs ennemis. MM. de Goëler et Heller, conséquents à leurs prémisses, envoyent Vercingétorix à l'ouest de la route allant de Nouan à Bourges, sans doute la vallée de la Sauldre, afin que l'armée gauloise s'efface devant

César, qui de son côté s'avance tranquillement vers Bourges, sans autrement s'inquiéter de la présence de l'ennemi ; celui-ci, une fois dépassé, reprend à son tour la direction de Bourges, et s'arrête sur les coteaux de l'Yèvre entre Vierzon et Vignoux. Ce n'est pas là, assurément, de la stratégie sérieuse ; mais il n'y a pas moyen d'opérer autrement, dans l'hypothèse où l'on s'est placé : il faut bien que Vercingétorix fasse un chassé-croisé avec César. J'ose dire plus, l'esprit de tout ce passage des Commentaires est demeuré lettre close pour nos honorables contradicteurs d'outre-Rhin. Ils ont voulu rétablir dans le texte les mots *a Boia* condamnés unanimement depuis Scaliger, parce qu'ils n'ont pas saisi l'idée pourtant si simple, si militaire, et si bien exprimée par César, du vide à créer par l'incendie autour des Romains dans la circonférence que leurs fourrageurs pourraient atteindre, *hoc spatio quoque versus, quo pabulandi causa adire posse videantur*. Ils ont attaché une importance hors de propos à ne pas laisser Vercingétorix entre César et les Boïens, oubliant que cette peuplade avait dû être réduite, dans la guerre du premier livre, au plus à une quinzaine de mille individus de tout âge et de tout sexe, et qu'ainsi elle n'était pas en état de tenir la campagne ; que, d'ailleurs, elle ne pouvait que suivre la politique des Éduens ses patrons, qui déjà se préparaient à déserter la cause romaine. Ils ont eu la bizarre idée de faire tenir aux chefs Gaulois deux conseils de guerre successifs au sujet des incendies, l'un pour toutes les localités à frapper, moins Avaricum, et l'autre pour cette ville toute seule, quand il était évident que César, en décrivant les suites de la première décision, avant de mentionner la seconde, n'a fait qu'user d'un procédé de rédaction qui lui est familier, et dont on trouve un autre exemple pas plus loin qu'au chapitre suivant, dans lequel il raconte la tactique de Vercingétorix contre l'armée assiégeante, avant d'avoir dit que cette armée était rendue devant la place. Ils ont chargé la cavalerie gauloise, c'est-à-dire la noblesse du pays, d'aller porter la torche incendiaire, privant ainsi Vercingétorix, pendant plusieurs jours, de sa meilleure troupe, *in primis equitatui studet* (chap. 4), et cela lorsqu'il était en présence de l'armée romaine, qu'on laisse, il est vrai, niaisement spectatrice de ces désastres dirigés contre elle. Le patriotisme gaulois n'eut pas besoin de force armée pour faire exécuter la décision prise en conseil de guerre par les magistrats, et on alla même au delà des besoins du moment en abandonnant au feu des villes situées hors du territoire biturige, *hoc idem fit in reliquis civitatibus*, ce qui doit s'entendre des peuples confédérés les plus voisins, notamment des Carnutes, mais non point,

comme ces écrivains le supposent, des Boïens et des Éduens; et cela peut servir à expliquer cette phrase du liv. VIII, chap. 5, relative aux Carnutes, *nuper enim devicti complura oppida dimiserant.*

Dans le cours du siége, Vercingétorix, ayant consommé tout le fourrage du pays qui environnait son camp, se rapprocha d'Avaricum, et, un jour qu'il était allé avec sa cavalerie guetter les fourrageurs romains, César tâcha de surprendre le nouveau camp des Gaulois, en l'absence de leur chef. Il partit à minuit et arriva le soleil levé, *media nocte silentio profectus ad hostium castra mane pervenit* (chap. 18). L'armée gauloise, déjà prévenue par ses éclaireurs, s'était rangée sur une colline découverte, facile à gravir, mais entourée presque entièrement d'un marais de cinquante pieds, à peu près infranchissable, *illi celeriter per exploratores adventu Caesaris cognito.... copias omnes in loco edito atque aperto instruxerunt* (chap. 18) — *Collis erat leniter ab infimo acclivis. Hunc ex omnibus fere partibus palus difficilis atque impedita cingebat non latior pedibus quinquaginta* (chap. 19): M. de Goëler et, d'après lui, M. Heller placent ce second camp de Vercingétorix sur la rive droite de l'Yèvre, entre Vignoux et Mehun. La carte du général représente le terrain comme une colline en as de trèfle, d'un relief assez prononcé; mais cette forme est toute d'imagination, et les lieux ne présentent, en réalité, qu'une plaine ondulée à laquelle personne ne sera tenté, en la voyant, de donner le nom de colline. Cette plaine est limitée, d'un côté, par l'Yèvre et, des autres côtés, par deux ruisseaux qui en font une sorte de presqu'île, conformément à la donnée de César; mais, en raison de son étendue, qui est de six lieues en circonférence, la position eût été bien difficile à garder par l'armée gauloise, si nombreuse qu'elle fût. M. Heller suppose que c'est l'Yèvre qui arrêta les Romains : je ne pense pas que cette rivière, qui a, depuis Bourges jusqu'au point dont il s'agit, une pente de un sur mille, c'est-à-dire cinq fois plus grande que celle de la Seine sous Paris, ait jamais pu être prise pour un *palus*, à moins qu'elle n'eût envahi ses rives et n'en eût fait un marais, auquel cas la largeur de l'obstacle aurait dépassé de beaucoup les cinquante pieds mentionnés dans le texte. Il est, enfin, à observer que la distance de cette position au camp des Romains atteint à peine seize kilomètres, en sorte que César, qui a mis six heures au moins pour y arriver, et qui devait marcher aussi vite que possible, le succès d'une surprise dépendant beaucoup de la rapidité d'exécution, n'aurait cependant fait guère plus de deux kilomètres et demi à l'heure, au lieu des six kilomètres réglementaires.

Je ne vois, en définitive, rien d'acceptable dans le système du général de Goëler, reproduit et commenté par le Philologus. Est-ce à dire que les solutions provisoires de la carte doivent être maintenues? Je ne le pense pas davantage. D'Anville n'avait pas voulu de Neuvy-sur-Barangeon pour représenter Noviodunum, par la seule raison qu'il le supposait compris, comme Nouan-le-Fuzélier, dans l'évêché d'Orléans. C'est une erreur que je ne saurais m'expliquer, à moins de supposer que d'Anville a confondu Neuvy-sur-Barangeon avec Neuvy-en-Sulias; mais M. de Goëler a compris que Neuvy-sur-Barangeon, situé à dix-huit milles seulement de Bourges, ne pouvait pas être le point de départ de l'armée gauloise, qui, après deux jours au moins de marche vers Avaricum, s'arrêta à seize milles de cette ville. Quant à Saint-Pierre-le-Moutier identifié avec Gergovina, on comprendrait difficilement que, pour aller entre l'Allier et la Loire, Vercingétorix eût passé à travers le territoire biturige, *Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit, inde profectus Gergovinam... oppugnare instituit* (chap. 9), et, surtout, que César eût franchi la Loire à Genabum, pour porter secours aux Boïens, quand il pouvait, dans cette hypothèse, y aller directement par Nevers, en évitant d'avoir à passer deux grandes rivières en pays ennemi. Il semble donc que Gergovina devait être placée quelque part sur la rive gauche de l'Allier ou de la Loire. D'un autre côté, quoique d'anciennes cartes donnent à croire que l'évêché de Nevers et le Nivernais, à une certaine époque, s'étendaient au delà de la Loire et de l'Allier, entre Moulins et Sancerre, je me garderais d'en conclure que quelque chose d'analogue existait du temps de César, d'autant que le seul renseignement que les Commentaires nous donnent à cet égard, est précisément négatif, *quum ad flumen Ligerim venissent, quod Bituriges ab Haeduis dividit* (chap. 5). Faut-il en conclure que nulle part, du côté des Bituriges, le pays éduen ne dépassait la Loire? ou ce texte doit-il s'entendre seulement de la partie du fleuve qui avoisinait l'oppidum Noviodunum (Nevers), par lequel il est probable que le corps éduen était venu? c'est ce qu'il est impossible de décider. La question paraît donc insoluble par le moyen des documents historiques, et c'est sous d'autres rapports seulement qu'on peut espérer, je ne dis pas de l'éclairer, mais d'y jeter une faible lumière.

Les Gaulois ne connaissaient guère d'autre procédé, pour s'emparer d'une place, que l'attaque de vive force; mais ce moyen devait réussir aisément, vu le peu d'élévation des murs d'enceinte de leurs villes, lorsque l'effectif de l'armée assiégeante dépassait de beaucoup celui de la garnison, comme c'était le cas de l'armée arverne devant

Gergovina, à moins toutefois que la place ne fût située sur une position forte par elle-même, c'est-à-dire difficilement abordable. On voit, au livre II, par exemple, que les Belges attaquèrent Bibrax *ex itinere*, et qu'ils s'en seraient emparés dès le lendemain, si César n'y eût envoyé du renfort pendant la nuit, succès probable qui s'explique, dans l'identification que nous avons faite de Bibrax avec le Vieux-Laon, par la facilité d'approcher de plein-pied du rempart, sur l'un des fronts de l'enceinte. Quand il s'agissait d'une place assise sur un terrain partout dominant, les Romains eux-mêmes étaient forcés d'en venir à un siége méthodique ou de se résigner aux lenteurs d'un blocus; c'est ce qui avait lieu à Vellaunodunum, qui aurait pu résister longtemps, si les défenseurs, sans doute peu nombreux, n'avaient pas eu peur. Disons maintenant que Vercingétorix est resté devant Gergovina, sans pouvoir le prendre, durant une semaine environ, ainsi qu'il résulte des faits énoncés dans les chapitres 9 et 10, et concluons que cette place remplissait très-probablement la condition d'assiette dont il vient d'être parlé.

Or, on a beau interroger la topographie des rives de l'Allier et de la Loire, en pays biturige, on n'y trouve aucune position d'oppidum qui présente les caractères d'importance stratégique et de force défensive que l'on doit supposer dans Gergovina, si ce n'est celle de Sancerre. En voyant cette forteresse naturelle, qui s'élève brusquement à plus de cent mètres au-dessus de la Loire, comme pour commander l'un des plus faciles passages de ce fleuve, et qui, entre les mains de la cité éduenne, ne pouvait manquer d'être une tête de pont très-utile aux intérêts permanents de son commerce et de sa politique, ainsi qu'aux opérations actuelles de l'armée romaine, je suis vivement tenté d'y placer la Gergovina boïenne, si vainement cherchée jusqu'ici. On conçoit, en effet, dans cette hypothèse, que le général arverne ait fait tous ses efforts pour s'emparer de la place des Boïens, ou au moins qu'il soit resté autour de ses murs avec ténacité, de manière à interdire à César le passage du fleuve, dont tous les ponts situés dans la direction probable de sa marche avaient dû être généralement coupés par les Carnutes ou les Bituriges. Mais César déjoua ces calculs en faisant un grand détour par Genabum, où il était si peu attendu qu'on n'y avait pas même mis de garnison.

Après avoir passé la Loire sur ce point, César dut suivre les bords du fleuve, car ce chemin le conduisait assez directement vers Gergovina, et il pouvait en passant rétablir ses communications avec la rive droite, pour en recevoir du blé, comme il le prévoyait, lorsqu'il se décida à faire le siége de Villaunodunum, *ne quem post se hostem*

relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur (chap. 11). On peut se permettre de croire que c'est ce qu'il avait en vue quand il fit halte pour prendre le Noviodunum biturige, place qui ne devait pas être sur une forte position, à en juger par sa facilité à se rendre, et qui paraît n'avoir laissé aucune trace aujourd'hui subsistante. Il serait bien téméraire, avec le peu de données qu'on a, de vouloir fixer son emplacement : tout ce que je puis dire à cet égard, c'est que, l'hypothèse de Sancerre pour Gergovina étant admise, il y aurait convenance à placer Noviodunum dans les limites marquées par Châtillon-sur-Loire d'une part, et, de l'autre, par la rive en face de Gien, si toutefois le territoire biturige, à l'époque de César, s'étendait jusque-là. Dans cet ordre de faits, nous pouvons croire que César s'est dirigé de Noviodunum sur Bourges, par les chemins de pays qui passent à Autry et à Henrichemont, pendant que Vercingétorix, qui s'était porté de Sancerre à Châtillon, marchait parallèlement et un peu moins vite, *minoribus itineribus*, par Cernoy, Vailly, la Chapelotte, et allait prendre position, à seize milles de Bourges, sur les coteaux en arrière de Morogues, entre les deux petites vallées marécageuses qui se réunissent dans ce village et les crêtes boisées d'Humbligny. Lorsque le chef gaulois fut obligé de changer son campement, sa nombreuse cavalerie ayant épuisé tout le fourrage d'alentour, il dut se porter assez loin, mais se rapprocher très-peu de Bourges, ainsi que je l'ai expliqué plus haut. Les collines de Baugy remplissent bien cette condition, et même, quoiqu'elles soient seulement de deux milles plus rapprochées de Bourges que la première position occupée par les Gaulois, on comprend que ceux-ci aient reproché à leur général de les avoir mis plus à portée des Romains, *quod castra propius Romanos accessisset*, à cause du détour que, selon toute apparence, les marais de l'Yèvre auraient obligé de faire pour aller en expédition de Bourges à Morogues. Le terrain de Baugy est, d'ailleurs, celui qui, dans le rayon de seize milles autour de Bourges, semble le mieux se rapporter à la description que César fait du second campement des Gaulois. On remarquera que je n'ai pas craint de mettre l'armée gauloise entre César et le petit peuple boïen : je trouve même, à cette disposition, un avantage que Vercingétorix a dû rechercher, après avoir fait tant de ravages par l'incendie, c'est de gêner la marche des convois de vivres que les Boïens et les Éduens envoyaient, bon gré mal gré, à l'armée romaine.

Je n'ai pas à m'occuper ici des détails du siége d'Avaricum, malgré ce qu'un pareil sujet a de particulièrement intéressant pour moi, en ma qualité d'ingénieur militaire. J'en dirai autant du siége de

Gergovie, ainsi que des marches de l'armée romaine pour y aller et en revenir, sur lesquelles on est généralement d'accord. Je me bornerai à faire remarquer que César, allant de Bourges à Decize pour arranger les affaires des Éduens, peut bien n'avoir pas emmené son armée avec lui jusqu'à cette dernière place. Je regarde comme très-probable qu'il n'y est allé que de sa personne, et qu'il a laissé les troupes à Nevers, sa grande place de dépôt. Dans cette hypothèse, les Romains, en marchant vers Gergovie, auront remonté l'Allier à partir de son confluent avec la Loire, et l'auront pu passer à Moulins au lieu de Varennes, ce qui s'accordera mieux avec le nombre des marches faites entre le point de passage et la place arverne.

César, avant de quitter Decise, avait divisé son armée en deux corps dont un, de quatre légions, était envoyé, sous les ordres de Labiénus, contre les Senons et les Parisiens qui faisaient cause commune avec Vercingétorix. Comme l'armée se composait en tout de dix légions; que César en gardait six avec lui; que précédemment deux légions avaient été laissées, avec le parc général, au camp d'Agedincum, et que, enfin, il est question plus loin de recrues récemment arrivées d'Italie, qui étaient aussi dans ce camp, on peut croire que les deux légions d'Agedincum avaient été rappelées pendant le siége d'Avaricum pour escorter un convoi de vivres, le parc étant resté sous la garde de ces recrues; mais César n'a rien dit de tout cela, et peut-être doit-on entendre simplement que le corps commandé par Labienus se composait de quatre légions, y compris les deux d'Agedincum.

Labienus partit donc de Nevers, et, ne laissant au camp d'Agedincum, où il passa, que les recrues dont on vient de parler, il se dirigea sur Lutèce avec ses quatre légions. A la nouvelle de sa marche, les Parisiens et les cités voisines réunirent une nombreuse armée sous le commandement de Camulogène : ce chef alla prendre position derrière un marais qui croisait la route de l'ennemi. Labienus, ne pouvant réussir à forcer le passage, rebroussa chemin jusqu'à Melun, s'empara de cette place au moyen de bateaux trouvés sur les lieux, rétablit le pont que les Gaulois avaient coupé les jours précédents et reprit sur l'autre rive sa marche vers Lutèce : *Labienus primo vineas agere, cratibus atque aggere paludem explere atque iter munire conabatur. Postquam id difficilius confieri animadvertit silentio e castris tertia vigilia egressus eodem, quo venerat, itinere Metiosedum pervenit. Deprehensis navibus circiter quinquaginta celeriterque conjunctis atque eo militibus conjectis... sine contentione oppido potitur. Refecto ponte, quem superioribus diebus hostes rescin-*

derant, exercitum traducit et secundo flumine ad Lutetiam iter facere coepit (chap. 58). Camulogène, informé de ces faits par les fuyards de Melun, ordonne d'incendier Lutèce et d'en couper les ponts; lui-même, quittant sa position derrière le marais, va camper sur les rives de la Seine, dans la direction de Paris, faisant face au camp de Labienus : *Hostes re cognita ab iis, qui Metiosedo fugerant, Lutetiam incendi pontesque ejus oppidi rescendi jubent; ipsi profecti a palude ad ripas Sequanae e regione Lutetiae contra Labieni castra considunt* (ibid.).

Tout le monde convient aujourd'hui que le marais qui arrêta Labienus doit être placé sur la rive gauche de la Seine, mais le même accord n'existe pas au sujet du cours d'eau qui donnait naissance à ce marais : selon les uns ce serait la Bièvre, selon les autres l'Orge ou l'Essonne. L'hypothèse de la Bièvre ne me paraît pas soutenable. Comment croire que Labienus, arrivé là où s'élève présentement la gare d'Orléans, n'aurait pas trouvé d'autre moyen pour tourner l'obstacle et gagner l'île de la Cité, que de remonter jusqu'à Melun? D'ailleurs, les mots *profecti a palude* annoncent une marche quelconque de l'armée gauloise, tandis que du Jardin des Plantes au quai de la Monnaie (1) ce n'eût été pour elle que l'affaire d'un changement de front : aussi Nipperdey, qui tient pour la Bièvre, n'a-t-il pas conservé cette leçon, pourtant si naturelle, et que donnent plusieurs manuscrits, préférant y substituer arbitrairement *projecta palude*, qui est une image forcée, étrangère au style de César. Quant à l'Orge et à l'Essonne, je ne fais pas une grande différence de l'une à l'autre; toutefois j'incline pour la dernière, par la raison qu'étant plus près de Melun, elle justifie encore mieux la marche rétrograde des Romains. C'est aussi l'opinion de M. Heller, qui fait observer avec raison, quant à la Bièvre, que la distance à parcourir depuis ce cours d'eau jusqu'à Melun (cinquante kilomètres) aurait exigé plus d'une journée de marche, et que cependant c'est en une seule marche que Labienus dut atteindre cette ville, sans quoi les mots *tertia vigilia egressus... Metiosedum pervenit*, n'auraient pas de sens.

L'auteur du mémoire que j'ai indiqué ci-dessus prétend que Melun n'avait point de pont sur le bras gauche du fleuve, et il en conclut que les Romains étaient venus de Sens jusque sur la rive gauche de la Seine en aval de Melun, sans passer par cette dernière ville. J'adopte volontiers la conclusion, mais non l'argument, qui n'est qu'une fausse interprétation du texte. Voici, en effet, comment

(1) *Rev. arch.*, 1861, t. IV, Mém. de M. Ch. Lenormant.

les choses doivent être comprises, à mon avis. Quand le général gaulois sut que les Romains suivaient la rive gauche de l'Yonne, peut-être par une conséquence nécessaire de la rupture des ponts de la Seine en amont du confluent, il dut faire aussi couper le pont de gauche à Melun, pour mettre cette place, ainsi que les chemins de la rive droite, hors des atteintes de l'ennemi. Le pont de droite dut, au contraire, être conservé, car, dans la situation donnée, il ne pouvait servir qu'aux habitants. Les bateaux que Labienus, revenu devant Melun, fit assembler, et par lesquels il envoya la colonne d'attaque qui s'empara de la ville, ne constituaient pas un véritable pont : il y manquait la partie essentielle, qu'on nomme, en termes d'art militaire, le tablier, sans laquelle il était difficile qu'une infanterie nombreuse y défilât, et impossible d'y faire passer la cavalerie et les bêtes de charge. Or, la construction d'un tablier de pont, sur toute la largeur du grand bras de la Seine, était un ouvrage considérable; d'ailleurs elle devenait inutile du moment que, la ville étant prise, rien n'empêchait plus de rétablir la travée du pont fixe enlevée par les Gaulois, ce qui pouvait se faire en quelques instants. Ces observations ne sont, du reste, que le développement de l'opinion exprimée dans le Philologus sur l'existence d'un double pont à Metiosedum.

A l'égard du nom latin de Melun, M. Heller reproche à l'archéologue français de n'avoir pas vérifié l'assertion d'Oberlin, à savoir que tous les manuscrits des Commentaires portent *Melodunum*. « Ce qui nous frappe, nous autres Allemands, » dit-il, « c'est qu'un savant de Paris, qui a sur place les meilleurs manuscrits de César, puisse s'en reposer, pour des leçons importantes et contestées, sur l'édition d'Oberlin. Les Français n'attachent malheureusement, dans leurs travaux d'ailleurs si estimables, qu'une médiocre importance au contrôle des textes. » Il est de fait que le nom *Metiosedum* se lit, sur plusieurs manuscrits, dans chacun des quatre passages relatifs à la question : M. Heller juge, avec M. Brunet de Presle (1), que c'était là le vrai nom de Melun à l'époque de César, et qu'il convient de le substituer partout à *Melodunum*. M. Ch. Lenormant regardait *Melodunum* ou *Mecletodunum* comme le nom d'un Melun primitif, bâti sur une hauteur de la rive, et descendu plus tard dans l'île, pour les besoins du commerce. Le savant Berlinois s'empare de cette idée, en la retournant; il suppose que Melun a été d'abord fondé dans l'île, sous le nom de *Metiosedum*, et que, postérieurement à César, un

(1) Rev. arch., 1862, t. V, *Sur le nom de Metiosedum*.

Melodunum, élevé en dehors du fleuve, s'est successivement agrandi jusqu'à la ville insulaire, et lui a imposé son nom. C'est ainsi que M. Heller cherche à concilier ces dénominations. J'admets parfaitement l'identité géographique, mais, au lieu d'avoir recours à de pareilles hypothèses, on aurait mieux fait, je crois, de demander aux procédés de la philologie l'explication des noms, en apparence si divers, que Melun a portés dans la langue latine (1).

Revenons aux opérations militaires. Labienus est parti de Melun, marchant vers Paris, le long de la Seine, et lorsqu'il s'arrête, le soir de son départ, l'armée gauloise, qui a suivi son mouvement, vient camper en face de lui, sur l'autre rive du fleuve. Je dis « le soir de son départ, » et c'est bien ainsi que la narration doit être comprise. En effet, comparons les termes avec ceux dont César s'est servi dans une circonstance analogue. Il allait à Gergovie, par la vallée de l'Allier, ayant pareillement un ennemi qui le suivait pas à pas de la rive opposée, et qui campait chaque soir devant lui pour l'empêcher de passer l'eau. Comme il s'agit d'un fait multiple, César l'a expliqué au moyen de l'imparfait, *Quum uterque utrimque exisset exercitus, in conspectu fereque e regione castris castra ponebant, dispositis exploratoribus, necubi effecto ponte Romani copias traducerent* (chap. 35). Mais, dans le cas présent, au lieu d'un temps vague, indéterminé, il se sert du passé absolu, *ad Lutetiam iter facere coepit*, et du présent, *contra Labieni castra considunt :* donc le fait est unique, et cela non-seulement en ce qui concerne le campement, mais encore relativement à la route, car, si Labienus avait fait plusieurs journées de marche, Camulogène, qui avait plus d'intérêt encore que Vercingétorix à maintenir son ennemi de l'autre côté de l'eau, n'aurait pas manqué de suivre la même tactique, et César se serait aussi exprimé de la même manière.

Les choses étant telles, pour savoir qui a raison, de ceux qui croient que Labienus a passé la Marne, ou de M. Quicherat (2) qui soutient, à peu près seul, l'opinion contraire, il n'y a qu'à mesurer la distance itinéraire de ce cours d'eau à Melun, et si l'on trouve un nombre de milles notablement supérieur à la journée de marche ordinaire des armées romaines, la question sera tranchée en faveur de M. Quicherat. Or, rien qu'à prendre la ligne droite, je ne compte

(1) Ne pourrait-on point, par exemple, prendre pour type le *Metlosedum* de plusieurs mss., ou mieux *Metlosedon,* forme gauloise, et en déduire, par contraction, *Metlodon* ou *Mecledon,* et *Melodon*, d'où le *Melodunum* du moyen âge?

(2) *Du lieu de la bataille entre Labienus et les Parisiens,* 1852.

pas moins de vingt-quatre milles, c'est-à-dire quatre de plus que le *justum iter*, et si je mesure le long du fleuve, j'en ai au moins onze de plus. En supposant, ce qui est vraisemblable, que Labienus n'ait suivi le fleuve qu'à partir de Corbeil, point où, dans notre hypothèse, il a pu commencer à voir l'ennemi, et après lequel il ne devait plus abandonner sa flottille à elle-même, il aurait toujours eu vingt-huit milles à parcourir. César n'en a fait que seize au plus par jour lorsqu'il est allé de Nevers à Gergovie, et Labienus n'avait aucun motif particulier pour forcer sa marche. Concluons donc que ce légat est resté en deçà de la Marne, et, à plus forte raison, que la bataille n'a pas pu être donnée au-dessous de Paris.

Le plan de M. Quicherat, quoiqu'il satisfasse à cette condition essentielle et soit fort habilement tracé, n'est cependant pas non plus à l'abri des objections. On ne voit pas ce que le général gaulois est allé faire de l'autre côté de la Bièvre : s'il se fût tenu plus près des Romains, il aurait pu, comme il y avait tout intérêt, les empêcher de repasser la Seine près du confluent. De même on n'aperçoit pas le motif qui a déterminé Labienus à effectuer son passage en se rapprochant beaucoup de l'armée gauloise et s'exposant ainsi à se faire surprendre pendant l'opération. Enfin, la disposition consistant à laisser un détachement en face du camp romain n'est valable, dans ce système, qu'autant qu'on la suppose prise d'avance, ce qui paraît formellement contraire au texte, *Quibus rebus auditis... suas quoque copias in tres partes distribuerunt* (chap. 60). Ces défauts sont la conséquence inévitable d'une condition que l'auteur s'est imposée. Il a voulu placer l'armée gauloise au delà du point où les Romains devaient franchir le fleuve, relativement au camp de ces derniers, de manière à étendre le champ des manœuvres ultérieures, et à pouvoir remplir les intervalles de temps indiqués dans le récit, ou qui semblent en ressortir; mais il s'est fait en cela illusion. Quelque combinaison que l'on adopte, il faudra toujours que les postes gaulois chargés de surveiller l'ennemi se soient fort mal acquittés de leur devoir. Ici même on n'échappe pas à cette nécessité, puisque le poste établi à Choisy ne s'est point aperçu du départ des bateaux qui stationnaient pourtant sous ses yeux, puisque ce mouvement a aussi échappé à toutes les « sentinelles échelonnées sur toute la longueur du fleuve, » puisqu'enfin ce même poste n'a pas prêté l'oreille au bruit des chaloupes et des cohortes parties, à minuit, du même point, ou, s'il a entendu ce bruit, n'en a fait parvenir l'avis au général gaulois que *sub lucem*, c'est-à-dire à deux heures et demie du matin, selon M. Quicherat, et en réalité très-peu avant quatre heures,

l'expression latine devant s'entendre des derniers instants du crépuscule, comme l'indique le poëte :

> Aut ubi sub lucem densa inter nubila sese
> Diversi erumpent radii..... (Virg., *Georg.*, I, 445.)

Du moment donc que l'on prend en considération la négligence avérée des postes gaulois, il n'y a plus tant à se préoccuper des distances, et l'armée gauloise peut très-bien être placée, comme le texte le requiert, à l'opposite du camp de Labienus. En se basant, d'ailleurs, sur l'hypothèse que l'armée romaine a fait une marche de seize à vingt milles, ce qui est déjà beaucoup dans les conditions où elle se trouvait, on est conduit à mettre son camp sur cette partie de la Seine qui court parallèlement aux collines d'Athies. Si on l'arrête sous Draveil, l'armée gauloise aura occupé Athies même, *e regione Lutetiae*, indication du texte d'autant plus utile pour la clarté que les Gaulois placés à Viry ou à Juvisy auraient été, tout aussi bien qu'à Athies, *contra Labieni castra*. Dans ce cas le passage de la Seine aura eu lieu à Villeneuve-Saint-Georges, et la bataille se sera donnée dans la plaine qui s'étend de là à Villeneuve-le-Roy, Orly, etc. Si l'on suppose que l'armée romaine a poussé jusqu'auprès de Villeneuve-Saint-Georges, le camp gaulois se placera sous Villeneuve-le-Roy et Orly, et le point de passage du fleuve sera en aval de Choisy-le-Roy, devant Vitry, qui conservera ainsi l'honneur du champ de bataille. C'est à la pioche qu'il appartient de résoudre définitivement ces questions. Le hasard a déjà mis au jour de nombreux vestiges gaulois dans les parages des deux Villeneuve, et cela doit encourager à y faire des recherches suivant un plan déterminé. D'un autre côté, on ne perdra pas de vue la petite redoute gauloise dont les officiers du génie ont constaté l'existence à l'emplacement du fort de Charenton (1). Je tiens d'autant plus à rappeler cette découverte qu'elle est le point de départ de toutes les fouilles qui ont été faites, d'abord autour d'Alise sous la direction de la Commission de la carte des Gaules, puis dans d'autres localités, pour retrouver souterrainement les traces d'anciens fossés de fortification; et l'on appréciera mieux le service rendu à la science, dans cette occasion, par les ingénieurs militaires et par la Commission, si j'ajoute que l'idée si féconde de la permanence indéfinie des formes d'un déblai dans toute espèce de terrain, après que les excavations ont été rem-

(1) Voy. ma note *sur le tumulus d'Alfort*, Rev. arch., 1858-59, p. 560.

plies, n'a fait d'abord que des incrédules parmi les personnes qui venaient assister aux fouilles d'Alise, quelquefois, il est vrai, avec le désir de les trouver en défaut.

M. Heller doute que le fortin d'Alfort puisse être rattaché à l'expédition de Labienus, par la raison, dit-il, que César ne parle point de postes gaulois établis sur la rive droite. Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Dans l'ordre de la narration, les Gaulois *exploratores* sont surpris avant que les légions et la cavalerie romaine aient passé le fleuve; ils étaient disposés *omni parte fluminis*, ce qui comporte littéralement un sens plus général que *omni parte ripae;* l'avant-garde romaine n'a pu manquer de pousser de suite une reconnaissance jusqu'à la Marne, et si un poste gaulois s'y est rencontré, il a dû être anéanti dans ce cul-de-sac, tandis que, sur l'autre rive, des sentinelles échelonnées tout le long n'auraient pas pu être prises jusqu'au dernier homme; quelques-uns se seraient échappés vers le camp, et y auraient apporté immédiatement la nouvelle de l'arrivée des Romains, ce qui ne semble pas avoir eu lieu. Je présume que la ligne des postes avancés de l'armée gauloise ne s'étendait pas jusqu'au point désigné, peut-être à cause de cela, par Labienus, pour la traversée du fleuve, et que les *exploratores* dont il est question étaient un poste isolé qui devait, en cas de besoin, faire sa retraite par la Marne.

Dans l'affaire dont il s'agit Labienus ne réunit pas ses navires en manière de pont, comme il l'avait fait à Melun : avec cinquante bateaux de vingt ou vingt-cinq mètres de longueur, manœuvrés isolément, les chevaliers Romains purent aisément passer dix ou douze mille hommes d'infanterie et quelque cavalerie en deux heures de temps.

Après cette expédition Labienus regagna Agedincum, où se trouvait un dépôt du matériel de l'armée romaine, et, de là, fut rejoindre César avec toutes ses forces, *revertitur Agedincum, ubi impedimenta totius exercitus relicta erant: indè cum omnibus copiis ad Caesarem pervenit* (chap. 62). Ce texte ne dit pas en termes positifs que Labienus se fit suivre de tout le bagage, mais, comme on ne peut supposer que César ait fait, sans motif, allusion à ce matériel, dont il avait déjà parlé deux fois (chap. 10 et 57), on est porté à croire qu'il l'a compris d'intention dans les mots *omnibus copiis*. En l'état des choses, d'ailleurs, Labienus n'aurait pas laissé de pareilles valeurs sous la sauvegarde des gens du pays. J'admets donc que le camp d'Agedincum fut complétement évacué. Pendant ce temps César, ayant manqué son coup de main contre Gergovie, avait redescendu

la vallée de l'Allier, et repassé la Loire près Nevers; puis, pressé de se réunir à Labienus, il s'était mis en marche, ou du moins avait fait ses préparatifs de départ pour Agedincum, *iter in Senones facere instituit* (chap. 56). La jonction eut lieu certainement sur un point de la route qui liait Agedincum à Nevers, et vraisemblablement elle se fit à Nevers même; car, s'il est certain, d'après le texte, que Labienus avait cheminé vers cette place, on ne peut pas de même affirmer que César eût fait autre chose que des préparatifs de marche quand il fut rejoint par son lieutenant; bien plus, de ce qu'il ne s'est pas servi des termes *iter facere coepit*, qui sont spécialement usuels pour exprimer une mise en marche, on est en droit d'inférer qu'il en était encore à commencer son mouvement. Sans doute, César n'est pas, sur ce point comme sur le précédent, aussi explicite qu'on pourrait le désirer. S'il raconte avec de grands détails la marche de l'insurrection, les mesures militaires de l'ennemi, ses propres apprêts pour une lutte nouvelle, il se tait obstinément sur le lieu qu'il occupe; et lorsque, reprenant le récit de ses opérations, il écrit la fameuse phrase, *quum Caesar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium provinciae ferri posset* (chap. 66), « Comme César faisait route par une extrémité du territoire lingon, se rendant chez les Sequanes, afin d'être plus à portée de secourir la Province, » il néglige également de nous faire savoir d'où il est parti. Mais que conclure de tout cela? Que César n'avait pas bougé de Nevers, car, dans tout autre cas, un pareil silence sur une aussi importante question serait inexcusable. Ainsi, en résumé, le texte semble bien dire, et par les renseignements qu'il nous offre et par son silence même, que le dépôt d'Agedincum fut transféré et installé à demeure, avec toute l'armée, à Noviodunum (Nevers), où il y avait déjà un établissement semblable (chap. 55), que les révoltés venaient, il est vrai, de saccager et de livrer au feu, mais qu'ils n'avaient certainement pas ruiné au point de ne pouvoir être réorganisé par les Romains.

On peut s'assurer que cette conclusion n'est pas contredite par les considérations générales. La sollicitude de César se portait, avant tout, sur la Province romaine, partout menacée, et dans laquelle L. César, le légat du proconsul, ne disposait que de moyens trop faibles pour la défense d'une frontière de cent cinquante lieues. Déjà, lorsqu'il était encore au sud de la Loire, le général romain avait songé à se porter vers la Province par les Cévennes, et s'il n'avait pas cédé à cette pensée, c'est surtout parce qu'il voulait préalablement faire sa jonction avec le corps de Labienus (chap. 56). L'envoyer à Sens,

après la concentration de son armée, ce serait ajouter cinq journées de marche à la distance qui le séparait du pays des Helviens, le point le plus vulnérable des frontières de la Province. D'un autre côté, le nœud de la question politique était à Bibracte (Autun). L'adhésion des Eduens avait apporté un grand surcroît de force à la coalition, *Defectione Haeduorum cognita bellum augetur* (chap. 63); mais, malgré sa récente résolution, ce peuple était divisé de sentiments. Les Romains y avaient conservé un puissant parti représenté dans leur camp par Divitiacus, et à Bibracte par les chefs qui, voyant avec dépit que le commandement était dévolu à Vercingétorix, et regrettant déjà les bonnes grâces de César, ne restaient que par vergogne dans l'alliance du chef Arverne : *Magno dolore Haedui ferunt se dejectos principatu, queruntur fortunae commutationem et Caesaris indulgentiam in se requirunt, neque tamen suscepto bello suum concilium ab reliquis separare audent. Inviti summae spei adolescentes Eporedorix et Viridomarus Vercingetorigi parent* (chap. 63). En se tenant à Nevers, chez les Eduens mêmes, César pesait fortement sur la situation, et pouvait espérer un prochain revirement dans la politique de ce peuple.

La plupart des interprétations données récemment à cette partie de la guerre des Gaules sont établies sur des bases tout autres. Leurs auteurs ont cru pouvoir s'affranchir des entraves du texte, et, remplissant par conjecture ce qu'ils croyaient être des lacunes, ils ont installé l'armée romaine chacun sur le point qui convenait ou à ses idées préconçues, ou aux conditions qui le frappaient davantage. C'est ainsi, par exemple, que le territoire lingon a été choisi par l'un d'eux, afin de placer les Romains dans un pays ami et le plus à portée possible de la Germanie, d'où ils devaient tirer des renforts : petites considérations, selon moi, comparativement à celles que j'ai exposées. Je crois même pouvoir assurer que l'on se trompe beaucoup relativement à la dernière : au lieu de Langres, c'est Reims qu'il aurait fallu prendre, si l'on en croit ce mot que Tacite met dans la bouche de Civilis : *Batavo equite protritos Aeduos Arvernosque* (*Hist.*, IV, 17).

La rigoureuse observation du texte m'a conduit à laisser l'armée romaine à Nevers, et l'on a vu qu'elle n'y était pas mal pour veiller aux grands intérêts du moment. Mais la situation se modifia lorsque Vercingétorix eut le concours des Eduens pour l'attaque de la Province romaine, et lorsque l'armée gauloise fut tout entière réunie sous Autun. César était prêt, de son côté, et sans doute, craignant de s'engager dans les montagnes du Morvan, il n'aurait pas demandé

mieux que de voir Vercingétorix prendre l'offensive contre lui. Tel n'était pas le dessein du général Gaulois ; il ne voulait que reprendre la tactique qu'il avait déjà pratiquée avec succès autour d'Avaricum, tourmenter les Romains au moyen de sa nombreuse cavalerie, et faire incendier partout le pays autour d'eux, de la main même des populations, *neque fortunam tentaturum aut in acie dimicaturum, sed, quoniam abundet equitatu, perfacile esse factu frumentationibus pabulationibusque Romanos prohibere, aequo modo animo sua ipsi frumenta corrumpant aedificiaque incendant.....* (chap. 64). Son adversaire, obligé enfin de sortir du cercle où il allait être enfermé, pouvait marcher au secours de la Province suivant l'une ou l'autre de ces deux directions, ou se porter tout droit vers le sud, comme déjà il en avait eu l'idée, ou contourner au nord le massif du Morvan et passer chez les Séquanes. Dans la première hypothèse, les Romains auraient eu à traverser, sous l'œil d'une grande armée, commandée habilement et possédant une formidable cavalerie, un pays dévoué à Vercingétorix et des plus propres à la guerre de chicanes ; il leur eût fallu peut-être vingt jours, dans ces conditions, pour atteindre le pays des Helviens, vingt jours de famine, au bout desquels la honte, *infamia atque indignitas rei* (chap. 56), car c'eût été abandonner la Gaule aux révoltés. Le second parti conciliait tout. En venant chez les Séquanes, non certes pour gagner de là, avec toute son armée, la Province romaine, mais pour s'établir chez eux ; à portée également d'Autun et des Allobroges, César retrouvait, à un degré supérieur, les avantages de sa position précédente, et y ajoutait celui de tenir en bride un peuple qui flottait, plus que les Éduens mêmes, entre l'intérêt de l'indépendance nationale et la reconnaissance qu'il devait à César ou les faveurs qu'il en attendait. Ces considérations ne pouvaient échapper à l'œil pénétrant de Vercingétorix ; aussi, prévoyant que la détermination de César amènerait l'armée romaine près d'Alesia, et croyant l'occasion bonne pour la faire attaquer par sa cavalerie, il préparait, sous les murs de cette place, un camp retranché analogue, par la nature de ses défenses, à celui de Gergovie, dans lequel il avait fait éprouver aux Romains un si rude échec.

Si je me suis bien expliqué, on a dû comprendre que, selon moi, César avait l'intention de s'établir sur la Saône, quelque part entre Châlon et Mâcon, de manière à pouvoir surveiller, au moins aussi bien qu'auparavant, les affaires de Bibracte, et plus aisément secourir les Allobroges attaqués par les Éduens et les Ségusiaves réunis, par conséquent les Allobroges de Vienne, et nullement ceux du Rhône supérieur, que leurs voisins laissaient tranquilles. Je dis « se-

courir; » ce qui ne signifie pas que César y aurait été de sa personne, avec toute son armée, et « plus aisément, » ce que je rapporte à la nouvelle position à prendre, comme étant plus rapprochée du but que ne l'était Nevers. On a dû pareillement comprendre que, si je ne dirige pas César sur Genève, où il n'a rien à gagner que de la honte, *infamia atque indignitas rei*, je songe encore moins à envoyer Vercingétorix à Alaise, près Besançon, quand il doit régler son mouvement sur celui de l'armée romaine, et quand la plus simple notion de stratégie veut qu'il se tienne, comme son adversaire, à portée de Bibracte, prête à lui échapper, et surtout qu'il ne quitte pas le terrain où il est fort, pour courir au loin, de l'autre côté de la Saône, attendre un tel adversaire, qui, sans combat, rien qu'en manœuvrant, l'eût pris, entre cette rivière et le Jura, comme dans un piége. On a parlé d'impasse entre trois grands fleuves : c'est l'armée gauloise que son chef aurait jetée ainsi dans une impasse dont elle ne serait jamais sortie, mais il n'en existait pas de telle pour une armée romaine.

Autant la position d'Alaise est loin de satisfaire aux conditions stratégiques, autant, et plus encore, ce lieu diffère topographiquement de l'Alesia des Commentaires. Si l'on a cru voir dans la description de César un terrain horriblement tourmenté, comme l'est effectivement celui d'Alaise, c'est qu'on s'est complétement mépris sur le sens de la phrase *Regiones secutus quam potuit aequissimas pro loci natura* (chap. 74). Les ouvrages de circonvallation auxquels ce texte se rapporte passaient sur les plateaux; César en dirigea les lignes de manière à leur donner le plus de commandement qu'il put sur le terrain extérieur : voilà le vrai sens, ainsi que je l'ai démontré plus haut, par diverses citations, notamment par cette phrase relative à un camp de Belgique, *quam aequissimo loco potest castra communit* (liv. V, chap. 49). Les données topographiques des Commentaires se retrouvent, au contraire, avec une parfaite exactitude, dans le site d'Alise, comme chacun peut s'en convaincre sur les lieux, le livre à la main, pourvu qu'il apporte à ce contrôle un esprit dégagé de toute prévention, et qu'il comprenne le langage technique.

Beaucoup de petites objections dirigées contre Alise ne m'ont paru être qu'un feu d'artifice qui se résout en fumée. Je ne prendrai pas la peine de les réfuter une à une : au point où en est aujourd'hui la question, cela me paraît parfaitement superflu. Je veux seulement rassurer quelques personnes qui ont conçu des scrupules, à force d'entendre dire que la montagne d'Alise n'a pas assez d'étendue pour recevoir les quatre-vingt mille fantassins de Vercingétorix et

tout ce qui devait y pouvoir prendre place à côté d'eux. On a dit que la superficie du plateau n'est que de quatre-vingt-dix-sept hectares, que « les calculs faits par les gens du métier sur la castramétation romaine, dont les Gaulois s'étaient rendus imitateurs, établissent que, dans ce système, un are, ou dix mètres carrés (1), fournissait le campement d'un peu plus de six fantassins, » et l'on a pris, par concession gracieuse, le chiffre de huit hommes qui, dans la pratique actuelle, pourraient, dit-on encore, tenir sur le même espace. La pratique actuelle n'a rien à voir dans cette question, attendu que les troupes modernes ne campent pas en masse comme les armées anciennes. Je ne sais pas ce que c'est que les calculs faits par les gens du métier sur la castramétration romaine, mais je vois d'ici le camp décrit, dans les plus minutieux détails, par Hygin, écrivain spécial, du temps de Trajan (2) : ce camp a pour dimensions, en dedans du vallum, six cent quatre-vingt-seize mètres de longueur, quatre cent quatre-vingt-six mètres de largeur, en superficie trente-trois hectares quatre-vingt-deux ares; il contient quarante-cinq mille cent quarante hommes d'infanterie et huit mille sept cent cinquante hommes de cavalerie, ces derniers équivalents, pour la place occupée, à vingt et un mille huit cent soixante-quinze hommes d'infanterie, par conséquent il est susceptible de recevoir soixante-sept mille quinze fantassins. Faites la division, et vous trouverez, par are, non point les prétendus huit hommes, mais bien dix-neuf hommes et huit dixièmes, ce qui vous donnera, pour les quatre-vingt-dix-sept hectares du plateau d'Alise, une contenance de cent quatre-vingt-douze mille hommes d'infanterie. On a demandé la place des quatre-vingt mille soldats de Vercingétorix, de vingt-quatre mille cinq cents Mandubiens, ni plus ni moins, et de cinquante mille têtes de bétail. Sera-t-on satisfait? Je l'espère, et cela me dispense de discuter ces chiffres hypothétiques. Je ne puis, toutefois, consentir à ce que les bêtes soient introduites dans l'oppidum. Avant de s'y retirer, avec son armée, Vercingétorix avait fait distribuer tout le bétail à ses soldats, *viritim,* c'est-à-dire chacun recevant sa part. Ce n'était donc pas de la viande sur pied, et, en effet, comment aurait-on pu nourrir ces animaux? Si, d'ailleurs, le parc à bestiaux eût pu être conservé, on l'eût certainement laissé dans le camp retranché sous la ville,

(1) L'are est une superficie de cent mètres carrés, et non point de dix mètres carrés, expression qui n'a jamais voulu dire autre chose que dix fois un mètre carré.

(2) Voy. Lange, *Hygini gromatici lib. de mun. castr.*, Gœttingue, 1848.

lequel ne cessa pas d'être occupé par le matériel de l'armée gauloise, comme la raison militaire le veut, et comme semble le prouver ce passage du chap. 84 : *Vercingetorix ex arce Alesiae suos conspicatus, ex oppido egreditur; a castris* (1) *longurios, musculos, falces, reliquaque, quae eruptionis causa paraverat, profert.* Ce camp, tel que je l'ai tracé sur mon plan du tracé probable des lignes romaines (2), s'étendait au moins jusqu'au col qui sépare le mont Auxois du mont Plévenel, et avait, dans cette étendue, une superficie de cent sept hectares : il procurait donc à la garnison un large supplément de terrain, très-utile pour dégager son campement d'une foule d'accessoires, en même temps qu'il servait de lieu de rassemblement aux troupes, lorsqu'elles devaient s'élancer, par un grand nombre d'issues, contre les retranchements romains. Je ne doute pas qu'il n'y eût des places d'armes semblables sur d'autres points, notamment au-dessous du village actuel, où le terrain était très-favorable pour les sorties.

Notre polémique sur Alesia est suivie en Allemagne avec le même intérêt qu'en France. Elle a donné lieu, dans le Philologus, à cette réflexion de M. Heller : « La passion s'est encore exaltée depuis mon premier compte-rendu..... Ni la découverte des fossés de contrevallation dans la plaine des Laumes sous Ménetreux, ni le grand nombre d'armes, de médailles et d'exemplaires des stimuli de César, qui ont été trouvés, n'ont pu convertir les adversaires d'Alise. » Le Philologus doit savoir, aujourd'hui, que ce n'est pas seulement le double fossé de contrevallation qui a été reconnu, mais qu'on a pareillement découvert le double fossé de circonvallation, s'élevant de la plaine vers le mont Réa, et le contournant à peu près comme je l'avais prévu sur le plan cité; que les fouilles dirigées par la Commission de la carte ont montré ainsi la contrevallation sur une étendue d'au moins quatorze kilomètres; enfin que la suite de ces fouilles, exécutées sur les fonds de la liste civile, toujours d'après le même plan, ont produit plusieurs centaines de médailles gauloises et consulaires, toutes de l'époque césarienne, ou antérieures.

(1) La plupart des manuscrits, et les meilleurs, portent *castris* ou *a castris* : cette leçon paraît préférable à celle de *crates*, que Nipperdey et Frigell ont adoptée, sans motiver leur choix.

(2) Le plan dont il s'agit, dressé en 1860, a été publié en 1862, sans ma participation. Je compte assez sur la loyauté de la personne dans les mains de laquelle le manuscrit était tombé, je ne puis dire comment, pour être assuré qu'elle reconnaîtra sa méprise, du moment qu'elle lui sera signalée. Du reste, sauf la touche de l'ingénieur militaire, ce plan diffère peu de celui de Guischard.

Quand une cause est armée de pareilles preuves, elle n'a pas à craindre les petites chicanes.

Quelques mots, pour en finir, sur la marche de l'armée romaine vers Alesia et sur son arrivée devant cet oppidum. Le pays lingon, déterminé d'après la circonscription du diocèse de Langres avant que l'évêché de Dijon en fut détaché, s'étend, au sud-ouest, depuis Chablis jusqu'à la Saône entre Saint-Jean-de-Losne et Seurre. Les Mandubiens, peuplade indépendante (1), enclavée entre les Lingons et les Éduens, rompaient l'alignement de cette frontière, de sorte que César venant, comme je le suppose, de Nevers par Avalon, point près duquel il entrait dans le pays lingon, devait rencontrer sur sa route le territoire mandubien, puis reprendre la lisière des Lingons et la suivre jusqu'à la Saône, limite des Séquanes. C'est ainsi que je comprends le sens général du texte dont il s'agit. L'expression *iter facere* implique, en général, l'idée d'une route plus ou moins longue, composée de marches effectives et de campements. Dans le cas actuel, à ce moment même du récit, l'armée romaine n'est pas en marche, puisque Vercingétorix prend position, pour camper, à une distance fixe du point où elle se trouve, *circiter millia passuum decem ab Romanis trinis castris consedit*, et c'est seulement le lendemain, *postero die* (chap. 67), après une courte marche des Romains, que le choc des deux armées a lieu. Les mots *extremi fines* ne signifient pas frontière, dans le sens de limite linéaire du territoire : César nous apprend cela, au livre II, chapitres 5 et 6, quand il place l'Aisne *in extremis Remorum finibus*, et Bibrax, ville des Rèmes, par delà cette rivière, à huit milles du point que l'armée romaine occupait sur ses bords. En appliquant, *bona fide*, ces rectifications aux arguments produits pour la défense d'Alaise, on verra tomber l'échafaudage au moyen duquel on prétend mener César, le lendemain du combat de cavalerie, jusqu'à ce village, qui est situé à cinquante-cinq kilomètres, en ligne droite, de la Saône, limite des Lingons, et derrière deux autres cours d'eau considérables, l'Ognon et le Doubs.

Dans mon ordre d'idées, César était campé à Montréal-sur-le-Serain, et Vercingétorix derrière l'Armançon, près Viserny : les grandes armées ne s'arrêtent qu'à portée d'eaux potables abondantes. L'in-

(1) Ce n'est pas l'avis de d'Anville, qui attribue les Mandubiens à la cité éduenne, par la raison qu'Alise fait partie du diocèse d'Autun. Les peuples gaulois, qui originairement étaient au nombre de trois cents et plus, furent réduits à soixante par l'administration romaine, et certainement les Mandubiens, s'il en restait après la chute d'Alesia, durent perdre alors leur autonomie. L'argument de d'Anville n'est donc d'aucune valeur.

tervalle qui sépare ces deux points est précisément de dix mille romains (quinze kilomètres) ou très-peu s'en faut. De l'Armançon à la montagne d'Alise la distance est de dix-huit kilomètres; c'est ce qui convient aux détails de cette journée et de la suivante. En effet, la bataille, commencée après que l'armée romaine eut parcouru environ trois lieues, ne paraît pas avoir fini de bonne heure, si l'on en juge par la description que César en donne, et par la poursuite médiocrement fructueuse qu'il fit, en personne, autant que le reste du jour le lui permit, *quantum diei tempus est passum*, de l'arrière-garde qui poussait devant elle les bagages gaulois. Deux légions étaient restées, par ordre de César, à la garde du matériel, placé sur une colline en deçà de la rivière (l'Armançon). Si César ne revint pas camper avec cette partie importante de son armée, on doit au moins présumer qu'il l'attendit le lendemain, afin de paraître avec toutes ses forces devant l'armée gauloise, dont le gros s'était retiré, sans être entamé aucunement, sur sa nouvelle position. J'estime donc, bien que cela ne soit pas indispensable à ma thèse, que le temps de faire treize milles romains environ, c'est-à-dire une petite marche, dut s'écouler avant l'arrivée de César sous Alesia. Il put le même jour, dans ces conditions, reconnaître le site de la place et faire commencer les travaux de contrevallation, ainsi que ceux de ses camps. Vercingétorix n'avait pas une minute à perdre pour renvoyer sa cavalerie, qui allait lui être d'un grand embarras dans un siége, et qui lui était nécessaire au dehors. Ainsi, c'est encore pendant cette première journée du siége que le général gaulois engagea de nouveau sa cavalerie, dans le but, pour moi très-évident, d'empêcher l'exécution des lignes ennemies dans la plaine, et d'avoir ainsi par où faire passer cette troupe la nuit suivante.

Ici je m'arrête, non sans regret, car je touchais à un drame des plus intéressants, et dans lequel je voyais l'occasion de placer des remarques nouvelles, sans courir le danger de froisser l'opinion de personne. Mais j'en ai dit assez pour éclairer, selon mon sentiment, le côté géographique de la question, qui seul rentre dans le plan du présent travail; et je l'ai fait, telle a été du moins ma ferme intention, de manière à n'autoriser qui que ce soit à mêler mon nom dans une polémique violente comme celle de ces temps passés.

Livre VIII. — Les commentaires du général de Goëler et de M. de Saulcy, sur l'expédition contre les Bellovaques, sont analysés et comparés entre eux par M. Heller, qui y joint ses propres réflexions. La divergence porte sur peu de choses, comme on va le voir.

Je commence par le travail de M. de Goëler, sur lequel j'ai le plus d'observations à présenter.

César, se disposant à entrer en campagne (chap. 6), prend avec lui la onzième légion, qui était en quartier d'hiver chez les Ambilarètes, envoie l'ordre à C. Fabius de se rendre, du pays des Rèmes où il se trouvait, dans celui des Suessions, avec les deux légions sous son commandement; enfin il appelle à lui une des deux légions de Labienus stationnées chez les Séquanes, et, quand il a réuni toutes ces troupes, il se porte chez les Bellovaques. M. de Goëler, qui attribue aux Ambilarètes une grande partie du pays lingon, depuis les environs d'Avalon jusque vers Bar-sur-Aubé, à cause d'un Ampilly, qui se trouve par là et que, en bon Allemand, il écrit Ambilly, fait converger à Château-Thierry les quatre légions susdites. Ce serait assez logique si une pareille attribution pouvait être acceptée, et s'il n'était improbable que Fabius, envoyé d'avance chez les Suessions pour les défendre contre les attaques des Bellovaques, ait été ainsi rappelé à la frontière opposée. Je remarque que le nom des Ambilarètes n'a pas été inscrit sur notre carte : c'est une omission à réparer, ou plutôt une décision à ne pas ajourner davantage, malgré l'insuffisance du seul renseignement qui nous soit donné sur leur position géographique, à savoir qu'ils étaient voisins des Éduens et des Bituriges (chap. 2). De Château-Thierry, le savant officier Badois conduit César à la frontière des Bellovaques, où il campa, peut-être sur la hauteur de Cugny-les-Ouches, qui offre un excellent emplacement pour un camp romain. La limite des Bellovaques à Cugny-les-Ouches est une proposition géographique un peu dure à digérer; je voudrais ne pas y croire, mais il y a bien : schlug auf ihrer Grenze sein Lager etwa auf der Höhe von Cugny-les-Ouches.

Quand César eut fait battre le pays par sa cavalerie et eut appris, de la bouche des prisonniers, ce qu'il avait besoin de savoir concernant l'armée ennemie, il porta son camp, selon M. de Goëler, près et au nord-ouest de Morfontaine, sur la rive droite du Vandy, petite rivière qui se jette dans l'Aisne à Lamotte. Les Gaulois occupaient en face de lui, de l'autre côté de ce cours d'eau, le plateau limité au sud par le ruisseau de Rétheuil, à l'ouest par celui de Pierrefonds et la forêt de Compiègne, au nord par les bois de Saint-Étienne. C'est le long du Vandy qu'eurent lieu, dans cette hypothèse, les petites escarmouches entre les deux armées; le jugum que César, après l'arrivée des légions de Trebonius, se décida à suivre pour atteindre avec de moindres difficultés l'armée gauloise, est la longue crête boisée qui limite, au sud de Morfontaine, le bassin de l'Aisne, et

court dans la direction de Lessart l'Abesse, point où César établit son armée; les Gaulois se retirèrent aussitôt sur une position très-forte, qui n'est autre que le mont Ganelon; et enfin l'embuscade, qui fut le dernier acte de cette guerre, eut pour théâtre le fond de la vallée de l'Aisne, entre cette rivière et les bois de Cuise et du mont Collet, sous lesquels les détachements gaulois étaient venus se cacher.

M. Heller fait remarquer que le jugum ainsi suivi par les Romains, pour gagner Lessart l'Abesse, couvrait leur dangereuse marche de flanc, gefæhrlichen Flankenmarsh..... deckte. Couvrir une chose contre une autre, c'est être interposé entre les deux : or, le général de Goëler suppose, au contraire, que l'armée romaine faisait route sur la crête du Jugum, auf die obere Flæche jenes Hohenzugs, et j'aime à croire que, dans aucun cas, il n'a pensé au prétendu danger de cette marche, qui aurait été couverte de reste par le ravin de Rétheuil. Certains érudits, surtout en Allemagne, où l'on fait beaucoup la guerre sur le papier, s'imaginent qu'ils n'ont qu'à lire un traité d'art militaire pour devenir des généraux d'armée, et quand ils sont ainsi parvenus à retenir quelques bribes de stratégie scolastique, ils les appliquent avec rigueur à la discussion des faits de l'histoire, ne se doutant pas que toutes ces belles règles des théoriciens sont souvent la chose dont on se préoccupe le moins dans la guerre réelle.

Une autre observation de M. Heller, que je ne trouve pas plus fondée, c'est celle qui est relative au camp occupé par l'armée romaine, après que les Bellovaques eurent abandonné leur première position; il reproche à M. de Goëler, comme une lacune regrettable, de n'avoir rien dit à ce sujet, et d'avoir ainsi donné à croire que les Romains avaient continué d'occuper leur camp de Lessart, ce que notre savant tient pour impossible, attendu qu'on poursuit toujours un ennemi battu, was ich für unmöglich halte, da man einen geschlagenen Feind zu verfolgen pflegt. C'est cela : toujours une règle absolue, qu'on applique à tort et à travers, parce qu'on ne sait pas se rendre compte des données militaires de la question. Les Belges n'avaient point été battus, puisqu'il n'y avait pas eu combat, et ils s'étaient retirés très-vite, *vehementissimo cursu* (chap. 15), mais sans être aucunement inquiétés, *Equites..... insidias veriti liberam facultatem sui recipiendi Bellovacis dederunt* (chap. 16). Cela se passait à la chute du jour; César n'aurait pu les poursuivre que le lendemain, et il ne dut pas juger utile de le faire, quand il apprit, sans doute dans la nuit même, que l'ennemi, après avoir fait dix milles seulement, s'était installé sur une nouvelle et très-forte position, *loco munitissimo* (ibid). Il est étrange, je n'en disconviens pas, que Cé-

sar n'ait pas marché dès le jour suivant sur cette position ; mais il faut bien accepter le fait qui résulte du texte, et d'ailleurs il serait encore plus incompréhensible qu'après avoir fait, sans motif connu, une demi-marche, César en fût resté là. Nous sommes donc forcés de croire que, par des motifs qui nous échappent, dans le silence de son historien, il a continué, jusqu'au combat final, d'occuper son camp, non pas sans doute celui qu'il fit à la hâte pour passer la nuit en présence de l'armée bellovaque, mais le grand et solide camp qu'il avait constitué tout d'abord, et dans lequel étaient certainement encore les parcs, l'ambulance, les ateliers, en un mot, tout l'attirail accessoire d'une armée en campagne.

Le système de M. de Saulcy consiste, comme on sait, à établir le camp de César à Saint-Pierre-en-Chastres, où des vestiges considérables de campement, romain et gaulois, ont été trouvés dans les fouilles que l'Empereur y a fait faire; à placer les camps des Bellovaques, le premier au mont Saint-Marc, le second au mont Ganelon; et le terrain d'embuscade, enfin, sur la rive sud de l'Aisne, un peu au-dessus de sa jonction avec l'Oise. M. Heller n'est pas satisfait de ces dispositions. Il dit que la distance du mont Saint-Marc au mont Ganelon est seulement de six ou sept milles, en ligne droite, tandis que le texte porte dix milles, et il pose, au sujet de l'embuscade, le dilemme suivant : ou l'on ne compte pas la forêt, et alors l'espace est trop petit, ou on la compte, et dans ce cas il est trop grand, rechnet man den Wald ab, zu klein, rechnet man ihn hinzu, zu gross. Je serais honteux de m'arrêter à un pareil sophisme ; quant à la question de distance, j'ai déjà eu l'occasion, dans ce mémoire même, de faire remarquer que la ligne droite n'est pas une donnée pratique quand il s'agit d'espaces à parcourir, comme c'est toujours le cas à la guerre. Le Philologus ne m'étonne pas moins lorsqu'il présente les mots « Camp de César » écrits sur la carte de France à un coin du mont Ganelon, comme un indice que J. César y a stationné à la fin de sa campagne contre les Bellovaques. Je croyais la critique allemande plus judicieuse que cela. En somme, M. Heller donne une préférence absolue, unbedingt, aux interprétations de M. de Goëler sur celles de M. de Saulcy; mais il croit que la carte de la Gaule place avec raison le lieu de l'embuscade au nord de l'Aisne, en face du mont Saint-Marc.

Je suis très-loin de donner les mains à la conclusion de M. Heller. Pour satisfaire à toutes les conditions du texte, il ne faut pas seulement que l'emplacement affecté au camp des Bellovaques soit couvert par un marais, cette position doit encore être, par elle-même,

difficilement escaladable sur la presque totalité de son pourtour, et son étendue doit aussi être telle qu'on la puisse contrevaller aisément avec sept légions, *hostem... castris palude et loci natura munitis se tenere neque oppugnari castra eorum sine dimicatione perniciosa nec locum munitionibus claudi nisi a majore exercitu posse...* (chap. 11) — *duces Bellovacorum veriti similem obsessionem Alesiae...* (ch. 14). Or, le plateau de Pierrefonds, s'il était de difficile accès par le vallon du Vandy et une partie de celui de Rétheuil, pouvait au moins être attaqué, de vive force, sur tout le reste de sa circonférence, notamment du côté de Saint-Étienne, ce qui exclut toute idée de contrevallation, parce qu'il n'y a pas lieu ordinairement de contrevaller une position susceptible d'être enlevée dans une attaque brusque, et parce que l'exécution et la garde d'une ligne qui n'aurait pas eu moins de vingt-deux kilomètres dépassaient les forces des sept légions dont se composait le corps d'armée expéditionnaire au moment où il était le plus nombreux. Quant à ce qui concerne l'embuscade gauloise, le terrain choisi par M. de Goëler est à peu près à huit milles du mont Ganelon, comme le texte l'exige, mais c'est toujours une distance comptée à vol d'oiseau, et ainsi je me défie de cette localisation, sans pour cela approuver la logique de M. Heller qui, en dépit du principe dont il s'est servi lui-même contre la position de Saint-Marc, accepte cependant, pour l'embuscade, un terrain situé à quatre milles seulement du second camp gaulois. Je ne puis d'ailleurs admettre, avec M. de Goëler, que, dans le moment où l'armée romaine était campée soit à Lessart, soit à Morfontaine, et envoyait ses fourrageurs dans la vallée de l'Aisne, entre Trosly-Breuil et Lamotte, les Bellovaques eussent osé venir, du mont Ganelon, se mettre en embuscade dans les bois de Cuise, c'est-à-dire sur la ligne de parcours des Romains.

Une autre objection, qui porte également sur la solution de M. de Goëler et sur celle de M. de Saulcy, c'est que les localités désignées par ces savants interprètes des commentaires sont toutes, sauf le mont Ganelon, sur le territoire que l'on s'accorde à donner aux Suessions, en vertu de documents postérieurs, il est vrai, à la conquête. Or, non-seulement Hirtius ne dit nulle part que les Bellovaques eussent déjà réalisé leur projet d'invasion chez leurs voisins ; mais, bien au contraire, il nous fait connaître que César, marchant pour prévenir l'exécution de ce projet, qui eût été un déshonneur et un danger pour lui, *quum.,... pertinere autem non tantum ad dignitatem sed etiam ad salutem suam judicaret, nullam calamitatem socios optime de republica meritos accipere* (chap. 6), se rendit tout d'abord et campa

dans le pays des Bellovaques, *ad Bellovacos proficiscitur castrisque in eorum finibus positis...* (chap. 7). Si l'armée confédérée avait passé l'Oise et pénétré sur le territoire des Suessions, César l'aurait-il ignoré, alors qu'il avait, chez ce peuple, un légat et deux légions envoyés tout exprès pour le défendre ? C'est ce qui paraît bien improbable. On est forcé d'admettre que l'historien s'est mépris ou qu'il s'est mal expliqué au sujet du territoire sur lequel César rencontra l'ennemi, ou que la circonscription des Bellovaques comprenait alors la forêt de Compiègne, suppositions qui, l'une et l'autre, autorisent les deux systèmes dont nous avons parlé, ou bien, enfin, de reporter, si c'est possible, dans les limites attribuées à ce peuple, tout le théâtre de la guerre. J'ai, pour cela faire, examiné attentivement la carte de l'état major, mais je n'ai pu y découvrir, ailleurs que dans la forêt de Compiègne, un terrain qui se rapporte tant soit peu aux données topographiques du texte.

En définitive, mettant à l'écart certains scrupules dont la discussion me mènerait trop loin, je me rallie aux propositions de M. de Saulcy, et demande seulement que le lieu de l'embuscade soit placé dans le pli de l'Aisne, entre Choisy et Rethonde, afin de mieux satisfaire à la condition de distance énoncée au chapitre 20. M. Heller, qui a fait une observation à peu près dans ce sens, me permettra peut-être bien d'abattre, à cet effet, un petit coin de la forêt actuelle, sans m'inquiéter de son terrible dilemme.

L'oppidum cadurque où César se joua des derniers et misérables efforts du patriotisme gaulois, qui n'était plus représenté, après la défaite de Dumnacus, que par les restes d'un ramassis de garnements venus de tous les coins de la Gaule, *collectis undique perditis hominibus* (chap. 30), Uxellodunum en un mot, est attribué par M. le général de Goëler, comme par la commission de la carte, à la presqu'île de Luzech, dans le Lot. C'est que, en effet, le site de Luzech, et lui seul en pays cadurque, est tel qu'un militaire désintéressé dans la question ne pouvait manquer d'y reconnaître les traits si caractéristiques de la description d'Hirtius. Cette attribution a été contestée, — il fallait bien s'y attendre, — dans un mémoire imprimé que son auteur a pris soin de me faire parvenir. Si j'y avais rencontré des arguments précis et de nature à inspirer des doutes sur la bonté de la cause attaquée, je n'aurais pas manqué de les discuter ici, comme je viens de le faire à l'égard de tant d'autres observations intéressant la carte de la Gaule; mais je puis dire qu'après la lecture de ce long plaidoyer, qui, du reste, est assez bien écrit pour qu'on puisse aller jusqu'au bout sans trop de fatigue, je n'ai point jugé qu'il y eût le

moindre besoin de donner un supplément au rapport que nous rédigeâmes sur ce sujet, M. A. Jacobs et moi, après visite des lieux, au mois de novembre 1859. Il est cependant un fait que je ne saurais passer sous silence. Quoiqu'il parle de nous en termes à peu près convenables, l'auteur du mémoire en a usé bien à son aise avec le rapport : empruntant notre traduction du récit d'Hirtius, et la présentant comme nôtre, en termes formels et avec les guillemets d'usage, il l'a néanmoins, et sans avertir, altérée sur plusieurs points et augmentée de trois chapitres, dans un desquels, encore, nous sommes grevés de cette lourde faute qui avait déjà tant fait déraisonner, *in finibus Cadurcorum* traduit par « sur les frontières des Cadurques. » Cela méritait répression, mais nous avons préféré fermer les yeux sur ce qui n'était peut-être, au fond, qu'un acte d'ignorance étourdie, et attendre patiemment l'occasion de nous réhabiliter, montrant par là un esprit de tolérance dont l'exemple peut porter ses fruits.

Ce trait fera comprendre à M. Heller que, si je me suis montre parfois un peu rude envers lui, ce n'est point par tempérament, mais parce que j'avais ou croyais avoir de bonnes raisons pour le traiter en ennemi. Je me l'étais figuré comme systématiquement hostile aux savants français et surtout à l'un de ceux avec lesquels je suis uni par des liens d'affection ; d'ailleurs, je ne pouvais juger par moi-même l'esprit de sa polémique, ne sachant pas un mot d'allemand. Mais à mesure que je pénétrai plus avant dans le débat, je reconnus davantage que je ne pourrais pas me contenter des lambeaux de traduction qui m'avaient été donnés, et je pris la résolution, sans doute téméraire, de chercher dans l'original même les choses dont la connaissance m'était nécessaire. C'est ainsi que, par un travail d'abord très-pénible, je suis parvenu à comprendre tout le *Jahresberichte* et à reconnaître, un peu tardivement, que je m'étais beaucoup exagéré le caractère hostile des observations de M. Heller. J'ai pensé, d'ailleurs, qu'il fallait tenir compte de la différence des mœurs nationales : peut-être, en effet, des formes jugées chez nous contraires aux règles de la politesse, ne sont-elles qualifiées de l'autre côté du Rhin que de franchise germanique. Si donc M. Heller trouve que je ne me suis pas conformé, vis-à-vis de lui, aux meilleures habitudes de ma nation, je lui en exprime ici un regret sincère, et, pour preuve que j'apprécie maintenant l'impartialité et l'utilité de sa critique, à un point de vue d'ensemble, je prends congé de lui par cette citation des réflexions générales qui terminent son savant article :

« Il n'y a pas d'occasion plus favorable pour comparer les ten-
« dances de la philologie, en France et en Allemagne, que le

« rapprochement des écrits sur les Commentaires de César. Que les « savants français procèdent sans critique (1), c'est sur quoi j'ai « glissé, par occasion, quelques remarques. Les textes qu'ils ont « dans la main leur suffisent; ils ne s'avisent pas de vérifier les « leçons d'après les manuscrits, ni même de révoquer en doute les « interpolations les plus évidentes. Ils prendront de confiance, par « exemple, les mots *duodecimo die* du liv. II (B. G.), et les feront « entrer dans leurs calculs de la durée des opérations. S'ils en vien- « nent à une conjecture ou à un doute sur une leçon manuscrite, « comme cela est arrivé pour la leçon *profecti a palude* du liv. VII « (B. G.), ce sera dans le but d'appuyer les opinions qu'ils ont « conçues à priori et déjà soutenues, au sujet des événements de la « guerre. Leurs savants, leurs académiciens, se querellent parfois « sur des difficultés qui n'en sont pas, en Allemagne, pour le moindre « candidat, voire même pour tout bon écolier, telles que, par exem- « ple, la différence entre *trinis castris* et *tertiis castris*, la signifi- « cation réelle de *perpetua palus*, etc. Mais on aurait pu signaler ces « erreurs, sans pour cela jeter un regard de mépris sur l'ensemble « du travail. On aurait dû remarquer qu'en Allemagne aussi de « grands philologues, de véritables grammairiens de premier ordre, « sont tombés dans de très-grosses fautes, sous le rapport gramma- « tical et lexicographique, et que, précisément dans le maniement de « César, plus d'une fois chez nous, de très-habiles ont failli. Mais, « malgré toutes ces erreurs, c'est en France qu'on suit la bonne « méthode d'interprétation des Commentaires, méthode qui, parmi « nous, en Allemagne, ne trouve qu'un petit nombre de champions, « à la vérité sous un bon général comme Goëler, qui vaut à lui seul « une armée. Déterminer le terrain sur la carte, ou, mieux encore, « sur les lieux mêmes, d'après les détails du texte, afin de se faire une « idée nette des événements, et, *vice versa*, éclairer, par la connais- « sance acquise du terrain et par l'enchaînement des faits, le sens « des expressions, en les rectifiant au besoin (ce que, toutefois, les « Français négligent encore de faire), voilà le véritable art d'interpré- « ter, et il est, pour ainsi dire, indigène en France. Malheureusement « l'esprit de clocher y trouble souvent la raison. En France, d'ail- « leurs, les Commentaires de César sont un sujet d'études scienti- « fiques pour les hommes faits, tandis que chez nous ce livre est « surtout un instrument, et un instrument délicat à manier, de l'en-

(1) Il ne s'agit évidemment que de la critique appliquée à la philologie, qui est science où les Allemands excellent.

60219

« seignement élémentaire. Les maîtres, en effet, n'ayant que ce but « spécial en vue, se contentent généralement d'une sèche analyse « des mots du texte à traduire, de manière à comprendre grammati- « calement les phrases, sans approfondir le sujet. Un pareil mode de « traduction ne peut que donner souvent lieu à d'étranges contresens.

« Je suis forcé de me borner ici à ces légères indications. Puissent- « elles trouver en Allemagne et même chez nos voisins de l'ouest un « accueil favorable! Nous y gagnerions entre autres choses, nous, « de mieux comprendre les faits, de ne pas nous livrer à d'inutiles « conjectures, ni adopter des corrections sans fondement, de nous « élever, enfin, au-dessus de la pure critique grammaticale et diplo- « matique des textes; et nos voisins, de placer leurs investigations « sur des bases plus solides. »

On appréciera la justesse de ces observations, tout en se disant que nos voisins de l'est seraient bien bons de nous envier l'épidémie césarienne qui sévit en ce moment sur la France.

Paris. — Impr. de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

00060219

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018